



# **Responsabilisation des conjoints aux comportements violents : Regards des usagers des programmes**

**Mémoire**

**Marc-Antoine Bousquet**

**Maîtrise en service social - avec mémoire**  
Maître en service social (M. Serv. soc.)

Québec, Canada

# **Responsabilisation des conjoints aux comportements violents**

**Regards des usagers des programmes**

**Mémoire**

**Marc-Antoine Bousquet**

Sous la direction de :

Normand Brodeur, directeur de recherche  
Valérie Roy, codirectrice de recherche

## Résumé

Les intervenants et les directeurs d'organismes d'aide aux conjoints aux comportements violents (CCV) du Québec et d'ailleurs s'entendent sur l'importance de responsabiliser ceux-ci. On peut toutefois se demander comment les hommes identifiés comme CCV réagissent à ce discours sur leur responsabilité. Cette recherche explore le discours de participants à des programmes d'aide sur la responsabilité, son évolution et ses points de convergence ou divergence avec le discours des intervenants et directeurs. La théorie de Loseke (2003) sur la construction des problèmes sociaux a été le cadre théorique retenu pour cette recherche. Les points de vue de 14 usagers de programmes situés dans trois régions différentes du Québec ont été recueillis dans le cadre de groupes de discussion focalisée et, exceptionnellement pour l'un des participants, dans le cadre d'un entretien individuel. De manière générale, les participants reconnaissent être responsables de leur violence. Toutefois, ils éprouvent de la difficulté à se percevoir comme des acteurs entièrement rationnels et à établir des frontières claires entre leur responsabilité et celle de leur partenaire. Ces résultats sont discutés et des recommandations sont formulées pour des recherches futures et les milieux de pratique.

## **Abstract**

Practitioners and program managers in agencies for men perpetrators of intimate partner violence (IPV) from Quebec and elsewhere agree about the significance of one's responsibility. Nevertheless, one wonders how men identified as violent partners react to this discourse about their responsibility. This research seeks to explore the discourse of participants attending IPV programs about responsibility, its evolution, and the ways in which it interacts with the practitioners and the program managers' discourses. Loseke's (2003) theory on the construction of social problems was the theoretical framework chosen for this research. Fourteen men from three different areas in Quebec were met during focus groups and, exceptionally for one of the participants, through one individual interview. In general, participants recognize their responsibility within their violent behavior. However, they experienced difficulty seeing themselves as entirely rational agents and establishing clear limits between their responsibility and their partner's. The results of this research are discussed and recommendations are given for both further research and practical areas.

# Table des matières

Résumé .....	ii
Abstract .....	iii
Table des matières .....	iv
Liste des tableaux .....	vii
Liste des figures .....	viii
Liste des abréviations .....	ix
Remerciements .....	x
Introduction .....	1
<b>Chapitre 1 - Problématique .....</b>	<b>2</b>
<b>1.1 État du problème .....</b>	<b>2</b>
1.1.1 Ampleur de la violence conjugale .....	2
1.1.2 Conséquences .....	3
1.1.3 Contrer la violence conjugale .....	5
<b>1.2 État des connaissances sur la responsabilisation .....</b>	<b>9</b>
1.2.1 Les axes de la responsabilité .....	9
1.2.2 Le discours des CCV sur l'attribution de la responsabilité .....	12
1.2.3 L'expérience des CCV des programmes et l'appréciation des services qui leur sont offerts .....	14
1.2.4 Les discours théoriques sur la déresponsabilisation .....	15
1.2.5 Le point de vue des intervenants sur l'intervention auprès des CCV .....	16
<b>1.3 Limites méthodologiques des études consultées .....</b>	<b>18</b>
<b>Chapitre 2 - Cadre théorique .....</b>	<b>20</b>
<b>2.1 Processus de construction des problèmes sociaux .....</b>	<b>20</b>
2.1.1 Les trois principaux paramètres .....	20
2.1.2 L'utilisation du récit typique .....	22
<b>2.2 Résonance des récits typiques sur la construction des problèmes sociaux .....</b>	<b>23</b>
2.2.1 Résonance des récits typiques aux plans culturel et institutionnel .....	23
2.2.2 Résonance des récits typiques au plan organisationnel .....	24
2.2.3 Résonance sur le plan individuel .....	26
<b>2.3 Pertinence du cadre théorique .....</b>	<b>27</b>
<b>2.4 Objectifs du mémoire .....</b>	<b>28</b>
<b>Chapitre 3 - Méthodologie .....</b>	<b>29</b>

<b>3.1 Méthodologie de la recherche de l'étude-mère .....</b>	<b>29</b>
<b>3.2 Méthodologie de recherche du mémoire .....</b>	<b>30</b>
3.2.1 Approche privilégiée et type de recherche .....	30
3.2.2 Population à l'étude, échantillon et recrutement .....	31
3.2.3 Collecte des données .....	33
3.2.4 Analyse des données.....	35
<b>3.3 Considérations éthiques .....</b>	<b>36</b>
<b>3.4 Caractéristiques des participants .....</b>	<b>37</b>
<b>Chapitre 4 - Résultat .....</b>	<b>39</b>
<b>Partie 1 : Identifier le discours des hommes sur la responsabilité.....</b>	<b>39</b>
<b>4.1 Rationalité de l'auteur.....</b>	<b>39</b>
4.1.1 Capacité de faire des choix .....	40
4.1.2 Intention derrière les comportements de VC.....	42
4.1.3 Points de convergence et de divergence .....	43
<b>4.2 Frontières .....</b>	<b>44</b>
4.2.1 Frontières entre conflit et violence .....	44
4.2.2 Des frontières inconsistantes.....	46
4.2.3 Points de convergence et de divergence .....	47
<b>4.3 Responsabilité rétrospective.....</b>	<b>47</b>
4.3.1 Prendre conscience de sa responsabilité .....	48
4.3.2 Être imputable des conséquences de ses actes.....	51
4.3.3 Points de convergence et de divergence .....	52
<b>4.4 Responsabilité pénale.....</b>	<b>52</b>
4.4.1 Rapport paradoxal .....	53
4.4.2 Critiques et limites de la responsabilité pénale.....	54
4.4.3 Points de convergence et de divergence .....	56
<b>4.5 Responsabilité prospective .....</b>	<b>57</b>
4.5.1 Travailler sur soi .....	57
4.5.2 Se mettre en action.....	59
4.5.3 Points de convergence et de divergence .....	60
<b>Partie 2 : Saisir sur quoi s'appuie le discours des hommes sur la responsabilité et comment il évolue .....</b>	<b>61</b>
<b>4.6 Types d'expérience.....</b>	<b>61</b>
4.6.1 Expériences personnelles.....	61
4.6.2 Démarche d'aide .....	64

4.6.3 Processus judiciaire.....	65
<b>4.7 Interinfluence et évolution des points de vue.....</b>	<b>66</b>
4.7.1 L’amorce de la démarche de changement .....	67
4.7.2 En cours de démarche.....	68
4.7.3 Après la démarche .....	69
<b>4.8 Synthèse des résultats.....</b>	<b>70</b>
<b>Chapitre 5 - Discussion.....</b>	<b>73</b>
5.1 Revoir la conception du vilain .....	73
5.2 Prendre en compte la dynamique de violence.....	77
5.3 Faire évoluer le point de vue des CCV sur la responsabilité .....	82
5.4 Les limites de la recherche .....	85
5.5 Implications de la recherche .....	87
<b>Conclusion.....</b>	<b>89</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>90</b>
<b>Annexe A – Canevas de sollicitation téléphonique des directeurs d’organismes.....</b>	<b>96</b>
<b>Annexe B – Texte à partir duquel les directeurs présentent la phase III du projet à leurs intervenants.....</b>	<b>98</b>
<b>Annexe C – Dépliant remis aux groupes d’usagers .....</b>	<b>100</b>
<b>Annexe D – Questionnaire sociodémographique (usagers) .....</b>	<b>102</b>
<b>Annexe E - Canevas des groupes de discussion auprès des usagers .....</b>	<b>104</b>
<b>Annexe F - Formulaire de consentement - Usagers .....</b>	<b>107</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Quatre cas de figure de perception de la responsabilité .....	10
Tableau 2 : Synthèse des convergences et des divergences .....	71
Tableau 3 : Analyse des discours sur l'attribution de la responsabilité .....	76



## Liste des figures

Figure 1 – Analyse du discours des participants.....	81
Figure 2 – Processus de responsabilisation.....	83

## Liste des abréviations

ACDH : À cœur d'homme

CCV : Conjointes aux comportements violents

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

MSP : Ministère de la Sécurité publique

PIVC : Politique d'intervention en matière de violence conjugale

VC : Violence conjugale

WWP EN : Work with Perpetrators - European Network

## Remerciements

La réalisation d'un mémoire de maîtrise est un projet ambitieux que je n'aurais pas réalisé sans le soutien de nombreuses personnes. Les cinq dernières années ont été parsemées d'épreuves qui m'ont parfois amené à remettre en question la réalisation de ce projet.

Je souhaite d'abord remercier mes directeurs de recherche, Normand Brodeur et Valérie Roy. Ceux-ci m'ont soutenu tout au long de la réalisation du mémoire. Leur soutien m'a encouragé à persévérer et leurs commentaires ont largement contribué à augmenter la qualité de ce mémoire. Merci Normand et merci Valérie!

Les membres de ma famille et mes amis m'ont aussi offert un soutien essentiel. Je ne suis pas certain que j'aurais complété mon baccalauréat sans eux, alors je peux affirmer avec confiance que je n'aurais pas traversé l'aventure que constituent les études aux cycles supérieures. J'en profite aussi pour remercier mes collègues de travail qui m'ont offert des encouragements précieux. Merci à chacun d'entre vous!

Je tiens aussi à remercier le *Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes* pour le soutien financier reçu et le *GAPI*, l'organisation pour laquelle je travaille, qui m'a permis de concilier travail et étude.

En dernier lieu, je tiens à remercier les participants qui ont accepté de discuter avec moi de leurs points de vue sur la responsabilité.

# Introduction

Au Québec, bien que la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* (PIVC, Gouvernement du Québec, 1995) reconnaisse la contribution de conditions sociales favorisant l'émergence de la violence conjugale (VC), elle indique que la responsabilité pour les gestes de violence incombe à l'individu qui fait le choix de les poser. La responsabilisation des conjoints aux comportements violents (CCV), processus par lequel ceux-ci sont amenés à reconnaître qu'ils sont les auteurs de leurs actes, est ainsi un objectif clef dans le défi de contrer et de prévenir la récurrence de VC.

Des intervenants du Québec et d'ailleurs s'inscrivent en convergence avec cet objectif de responsabilisation et ils y attribuent une grande place lorsqu'ils discutent des solutions pour contrer la VC (Audet, 2002; Edin, Lalos, Högberg et Dahlgren, 2008; Roy, Brodeur, Labarre, Bousquet, Sanhueza Morales, 2019; Virrki, 2015). Cependant, plusieurs études soulignent la tendance à se déresponsabiliser des CCV lorsqu'ils relatent un épisode de violence (Catlett, Toews et Walilko, 2010; Mullaney, 2007; Smith, 2007; Whiting, Parker et Houghtaling, 2014). Étant donné cette difficulté des CCV à s'approprier la responsabilité, la présente recherche vise à comprendre comment les hommes identifiés comme CCV réagissent au discours des intervenants et directeurs d'organismes sur la responsabilité. Pour cela, des données secondaires recueillies dans le cadre du projet de Brodeur et al. (non publié) sont utilisées.

Le présent document comporte cinq principales sections. La première, la problématique, fait état du problème, d'une recension des principaux écrits et de leurs limites. La seconde présente le cadre théorique et les objectifs du mémoire. La troisième aborde la méthodologie de recherche et les considérations éthiques. La quatrième présente les résultats des entrevues réalisées. La cinquième discute des résultats et se termine par des recommandations liées à la recherche et à la pratique. Dans l'optique d'alléger le texte, le générique masculin est utilisé dans ce mémoire.

# Chapitre 1 - Problématique

Cette section porte d'abord plus largement sur la problématique à l'étude, c'est-à-dire la VC. L'ampleur de la VC, ses conséquences et les solutions mises en place pour la contrer sont abordées. Puis, une recension des principaux écrits portant plus spécifiquement sur la responsabilisation des CCV et les limites des études sont présentées.

## 1.1 État du problème

### 1.1.1 Ampleur de la violence conjugale

Il est difficile d'avoir un portrait exact de la problématique de la VC, car il existe des statistiques qui en offrent des portraits différents. Selon certaines études, autant d'hommes que de femmes seraient victimes de VC, alors que, selon d'autres, les femmes en seraient les principales victimes. L'utilisation de méthodologies différentes peut expliquer ces résultats confondants (Bonnet 2015).

#### *Les données policières*

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) publie annuellement les statistiques sur la criminalité commise dans un contexte conjugal. En 2015, les infractions commises contre la personne dans un contexte conjugal représentaient près du tiers des crimes commis envers la personne (19 406 infractions). Les femmes étaient les principales victimes (78%). Dans les cas d'enlèvement, elles représentaient 100% des victimes. Elles étaient aussi les principales victimes dans les cas de séquestration (96,9%), d'agression sexuelle (97,4%), de harcèlement criminel (86,3%), de voies de fait de niveau 3<sup>1</sup> (87,5%) et d'intimidation (91,3%). Concernant les homicides conjugaux, environ un quart des victimes étaient des hommes (27,3%) et environ les trois quarts étaient des femmes (72,7%); les chiffres de 2015 allaient

<sup>1</sup> Actes qui consistent à blesser, à mutiler ou à défigurer ou à mettre la vie en danger en se livrant à des voies de fait (Gouvernement du Québec, 2019).

toutefois à l'encontre de la tendance statistique des années antérieures où la quasi-totalité des victimes étaient des femmes (Gouvernement du Québec, 2017).

### *Les données autorapportées*

Selon le Centre canadien de la statistique juridique (2016), 4% des Canadiens et Canadiennes interrogés en 2014 ont déclaré avoir été victimes de VC au cours des cinq années précédentes, comparativement à 7% en 2004. Les formes de violence les plus souvent déclarées (35%) étaient d'être poussés, empoignés, bousculés ou giflés. Lorsqu'on s'intéresse aux formes de VC les plus graves (ex. : être agressés sexuellement ou être menacés avec une arme), il ressort que les femmes ont plus souvent déclaré en être victimes. Elles étaient aussi plus nombreuses à indiquer avoir subi des blessures corporelles (40%, vs 24% chez les hommes) ou à indiquer vivre avec des conséquences psychologiques correspondant au trouble de stress post-traumatique (22% vs 9% chez les hommes; Centre canadien de la statistique juridique, 2016).

Peu importe l'angle sous lequel on regarde le problème, son ampleur est suffisamment grande pour qu'il soit nécessaire de s'y intéresser et de le combattre.

#### 1.1.2 Conséquences

Indépendamment de la façon dont est mesurée la VC, ses conséquences sont nombreuses. Cette section se concentre sur les conséquences vécues par la personne victime de violence et les conséquences vécues par l'auteur de violence, car ces acteurs sont directement impliqués lors des épisodes de violence conjugale. Cependant, il est important de reconnaître que la VC a aussi des conséquences sur les enfants et sur l'ensemble de la société.

#### *Conséquences sur la personne victime*

La VC a des conséquences qui touchent la santé physique, la santé psychologique et le fonctionnement social de la personne victime. Les études qui se sont intéressées aux impacts de la violence sur les personnes victimes ont, en grande

partie, documenté la réalité des femmes. Les conséquences sur les hommes seraient du même type, mais elles seraient moins sévères (Agence de la Santé publique du Canada, 2016).

Les conséquences directes sur la santé physique peuvent inclure des blessures diverses (ex. : ecchymose, fracture, coupure) (Agence de la Santé publique du Canada, 2016; Lavoie, 2000; Paradis, 2012). Dans certaines situations, la violence subie peut même occasionner la mort de la personne victime par homicide ou suicide (Lavoie, 2000). La VC a aussi des conséquences indirectes sur la santé physique. L'exposition à un stress chronique causé par la VC peut amener : l'affaiblissement du système immunitaire, des risques de cancer, des problèmes cardiaques, l'insomnie, etc. Le stress chronique peut aussi favoriser l'augmentation de comportements à risque comme l'abus de substance (Agence de la Santé publique du Canada, 2016).

Les conséquences sur la santé psychologique incluent quant à elles une diversité d'émotions, telles se sentir bouleversé, confus, frustré, triste, déçu, déprimé, apeuré ou choqué. Différents troubles de santé mentale ont été associés au fait d'être victime de VC, dont la dépression, l'anxiété, les troubles alimentaires ou la toxicomanie (Agence de la Santé publique du Canada, 2016; Lavoie, 2000; Paradis, 2012). Certains effets semblables aux symptômes du trouble de stress post-traumatique sont aussi observés (Agence de la Santé publique du Canada, 2016).

La victime, confrontée aux gestes de violence qu'elle subit, tente d'attribuer un sens à son expérience. Elle tente de réconcilier sa vision du monde (d'elle-même, de son couple, de son conjoint) avant et après l'expérience de victimisation. La stratégie la plus couramment utilisée consiste à se blâmer soi-même pour l'occurrence de la violence (Lim, Valdez et Lilly, 2015). La déresponsabilisation des hommes en contexte de VC peut avoir pour effet de consolider le transfert de la responsabilité à la victime (Whiting, Oka et Fife, 2012). Cela accroît, pour la victime, le risque de développer un trouble de stress post-traumatique et la dépression (Feiring, Taska et Chen, 2002, cités par Lim, Valdez et Lilly, 2015).

Sur le plan du fonctionnement social, la VC a des impacts sur les relations sociales et le travail. Les personnes victimes de violence peuvent se retrouver isolées et avoir des difficultés à entretenir leurs relations familiales et sociales. Au travail, on observe entre autres de l'absentéisme, des retards et des difficultés de concentration (Agence de la Santé publique du Canada, 2016).

### *Conséquences sur le CCV*

Smith (2007) et Buchbinder et Eisikovits (2008) soulignent les conséquences judiciaires de la VC sur les CCV, dont l'obligation de se présenter dans un programme d'aide. Ces conséquences peuvent générer des sentiments d'injustice et de doute (remise en question de son identité), ainsi que de l'anxiété. Turcotte (2012) fait ressortir des témoignages de plusieurs hommes la culpabilité, la honte, la peur de perdre la conjointe et les enfants, et l'isolement. Ces sentiments sont particulièrement forts lorsque les hommes sont confrontés à leur responsabilité dans les situations de violence. Ils peuvent les amener à vivre une période de crise (Buchbinder et Eisikovits, 2008). Directement questionnés au sujet des conséquences de leur violence sur eux, certains CCV ajoutent, entre autres, la dépression, la rupture, l'intervention d'un tiers (ami, famille ou policier), la peur que les enfants subissent des conséquences (GAPI, 2019).

Étant donné l'ampleur et la diversité de ces conséquences dans les différentes sphères de vie, il est nécessaire de lutter contre la VC et s'engager à prévenir la récurrence. Il convient donc de s'intéresser davantage à la PIVC (1995) qui oriente, au Québec, les actions en matière de VC et les services qui sont offerts au CCV.

#### 1.1.3 Contre la violence conjugale

Au Québec, le Gouvernement s'est doté, en 1995, de la PIVC afin d'encadrer son action en matière de violence conjugale. La PIVC s'articule autour de quatre grands axes : la prévention; le dépistage; l'adaptation aux réalités particulières; l'intervention dans les domaines psychosocial, judiciaire et correctionnel. Inspirée par l'approche féministe, l'analyse de la problématique mise de l'avant par la PIVC reconnaît, d'une part, la contribution de conditions sociales favorisant l'émergence



de VC. D'autre part, elle souligne que: « La responsabilité des actes de violence incombe néanmoins à chaque personne qui, en s'appuyant sur les valeurs qu'elle a intégrées, choisit de les poser. » (p. 22) La responsabilité individuelle est d'ailleurs reprise dans le neuvième principe directeur, selon lequel : « Les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents; l'intervention doit viser à leur faire reconnaître leur responsabilité face à leur violence et à l'assumer. » (p.30) L'influence de ce principe directeur se retrouve dans les axes de la prévention et de l'intervention en matière de VC.

### *Lignes directrices en matière de prévention et d'intervention auprès des CCV*

L'axe de la prévention souligne l'importance de responsabiliser les CCV pour prévenir la récidive et que cette responsabilisation s'opère :

[...] en suscitant chez eux une prise de conscience du caractère criminel de leur comportement et de ses conséquences; en les amenant à entreprendre une démarche de changement; en les dirigeant systématiquement vers des ressources d'aide appropriées; en les amenant à adopter des attitudes et des comportements non sexistes et non violents. (p.39)

La prise de conscience et le changement sur le plan des attitudes et des comportements sont donc des éléments clefs de la responsabilisation.

L'axe de l'intervention regroupe l'intervention dans les domaines judiciaire et correctionnel et celle dans le domaine psychosocial, jugés complémentaires. La PIVC (1995) indique que l'intervention judiciaire et correctionnelle a pour but : d'assurer la sécurité de la victime et de ses proches, de redonner à la victime du pouvoir sur sa vie, de briser le cycle de la violence, de responsabiliser les CCV et de prévenir la récidive. Cela se fait, entre autres :

[...] en arrêtant l'agresseur lorsque la situation le requiert et en réunissant tous les éléments de preuve pertinents pour mener à bien la poursuite; en envisageant, dans le cadre de la détermination de la peine, les programmes de traitement des conjoints violents comme une mesure complémentaire aux sanctions pénales appropriées aux circonstances de chaque cas; en assurant un suivi étroit des ordonnances de la cour et en assurant une poursuite rigoureuse des contrevenants. (p.61)

Au sujet de l'intervention psychosociale auprès des CCV, la PIVC (1995) souligne qu'une intervention efficace vise, entre autres, à accompagner les CCV vers la reconnaissance et la prise de responsabilité par rapport à leur violence. Dans le cadre des services offerts aux CCV, un suivi, à moyen et à long terme, doit permettre de vérifier l'efficacité de l'intervention, de laquelle dépendent, en partie, la sécurité et la protection des victimes.

### Services offerts aux CCV

En 2007-2008, la province de Québec comptait 33 organismes offrant des services aux CCV sur son territoire. La totalité de ces organismes offrait des services d'accueil et d'évaluation. Une majorité offrait des suivis (individuels et de groupe) et un service de référence. Une minorité offrait aussi des activités telles que : des groupes de préthérapie, des groupes de 2<sup>e</sup> étape, des groupes pour femmes auteures de violence, de la thérapie familiale et de la thérapie de couple (Rinfret-Raynor, Brodeur, Lesieux et Turcotte, 2010). Les programmes d'aide offerts par ces organismes visent à mettre un terme aux situations de violence. Pour y parvenir, leurs interventions portent sur la responsabilisation, la résolution des conflits, la gestion des émotions, et l'acquisition de compétences et d'habiletés sociales (Mathieu et al., 2006; Scott, 2004, cités par Rinfret-Raynor, et al., 2010)

### Travailler la responsabilisation

L'objectif de responsabilisation des CCV inscrit dans la politique est repris par les organismes pour CCV. Au Québec, pour obtenir le financement global de leur mission, les organismes communautaires autonomes doivent d'ailleurs démontrer que leurs principales activités contribuent à la mission du ministère qui les finance (Gouvernement du Québec, 2001). L'association provinciale à cœur d'homme (ACDH), qui regroupe 29 organismes pour CCV, partage aussi cet objectif de responsabilisation des auteurs de violence face à leurs attitudes, leurs paroles et leurs comportements violents (à cœur d'homme, 2017).

Les organismes sont autonomes dans le choix des approches pour travailler à la responsabilisation. Parmi la variété des principes sous-jacents à l'intervention

auprès des CCV d'approches théoriques utilisées pour intervenir auprès des CCV, la nécessité de confronter les hommes à propos de leur violence demeure fondamentale. Selon Gondolf (2002), les CCV doivent être incités à prendre leur responsabilité et à faire face à certaines conséquences lorsqu'ils la rejettent. Turcotte (2003) met toutefois en garde contre une attitude trop hostile des intervenants qui souhaitent responsabiliser les usagers de leurs services. Murphy et Baxter (1997, cités par Turcotte, 2003, p. 10) soulignent que :

[...] dans les programmes d'intervention auprès des conjoints violents axée uniquement sur la responsabilisation, l'attitude de confrontation directe et intense de thérapeutes hostiles et critiques des clients, a pour effet d'augmenter involontairement les défenses du client et de renforcer la croyance de ce dernier que les relations humaines sont basées sur l'influence coercitive.

À l'opposé, une attitude compréhensive et d'accueil à l'endroit du CCV augmente la motivation et la disposition au changement (Turcotte, 2003). Les travaux sur la demande d'aide des hommes et les recherches sur l'importance de l'alliance thérapeutique ont amené les organismes d'ACDH à modifier leurs pratiques. Désormais, les intervenants prennent davantage en compte le vécu des hommes qui entreprennent une démarche pour VC (Turcotte, 2003).

Orme, Dominelli et Mullender (2000) craignent que, si l'approche utilisée par les intervenants n'est pas suffisamment confrontante, les CCV vont se déresponsabiliser. Pour Gondolf (2002), l'intervention auprès des CCV serait toutefois confrontante par nature, car elle repose sur la prémisse que certains comportements et attitudes sont inacceptables et doivent être changés. Cela contraste avec certaines méthodes d'intervention moins directives qui encouragent l'utilisateur à formuler ses propres besoins et ses solutions. La pertinence de la confrontation n'est donc pas à remettre en question. Il convient plutôt s'interroger sur l'attitude des intervenants dans son application.

Utiliser un niveau de confrontation suffisant pour responsabiliser les CCV, sans nuire à la mise en place de l'alliance thérapeutique est, d'ailleurs, soulevé comme un défi par les intervenants rencontrés par Brodeur et al. (non publié). Cette difficulté vécue

par des intervenants appuie l'importance de s'intéresser davantage à la question de la responsabilité.

## **1.2 État des connaissances sur la responsabilisation**

Afin d'explorer les connaissances concernant le concept de responsabilité en VC et comment il s'applique au CCV, une recherche documentaire a été réalisée à partir des bases de données *Psynet*, *Social Services Abstracts* et *Érudit*. Les mots clefs suivants ont été utilisés, en français et en anglais : conjoint aux comportements violents, auteur de violence, agresseur, conjoint violent, responsabilité, responsabilisation, excuse, justification, déni, minimisation, violence entre partenaires intimes, violence conjugale, violence familiale, violence contre les femmes. Elle a permis d'identifier un total de 396 résultats, dont 81 ont été retenus à la suite de la lecture du titre, puis 17 ont été sélectionnés à la lecture du résumé. Quatre ont été rejetés à la lecture complète. En ajoutant 3 textes déjà connus de l'étudiant-chercheur, 17 ont finalement été retenus, à la suite de la lecture complète. Pour être intégrés à la recension, les écrits devaient porter sur le point de vue des intervenants ou des CCV sur la responsabilité ou présenter un point de vue théorique sur la responsabilité des CCV.

Cinq thèmes ont émergé des écrits recensés : les axes de la responsabilité; le discours des CCV sur l'attribution de la responsabilité; l'expérience des CCV à propos des programmes et l'appréciation des services qui leur sont offerts; les discours théoriques sur la déresponsabilisation; le point de vue des intervenants sur l'intervention auprès des CCV.

### 1.2.1 Les axes de la responsabilité

Il existe plusieurs travaux sur la responsabilité. De ces travaux ressortent trois axes sur lesquels évolue la responsabilité : (1) le degré perçu d'immoralité d'un acte et la croyance d'avoir causé ou non l'acte en question; (2) la responsabilité rétrospective et prospective; (3) la responsabilité extrinsèque et intrinsèque. Ces axes ne sont pas

mutuellement exclusifs et peuvent être utilisés de manière complémentaire (Costa, Canady et Babcook, 2007; Lee, Uken, Sebold, 2004; Mullaney, 2007; Virkki, 2015).

Mullaney (2007) analyse le problème de la responsabilité à partir du degré perçu d'immoralité d'un acte et de la croyance ou non d'avoir causé l'acte en question (axe 1). Ces deux variables permettent d'établir quatre cas de figure : la prise de responsabilité, l'excuse, la justification, le rejet. La prise de responsabilité correspond au cas de figure où l'individu reconnaît que l'acte est immoral et qu'il en est la cause. L'excuse aurait lieu lorsque l'individu admet que l'acte est immoral, mais nie en être la cause. La justification aurait lieu lorsque l'individu admet avoir causé l'acte, mais nie que celui-ci est immoral. Le rejet aurait lieu lorsque l'individu nie à la fois l'immoralité de l'acte et en être la cause (Scott et Lyman, 1968; Wolf-Smith et LaRossa, 1992, cités par Mullaney, 2007). Le tableau I présente ces différents cas de figure.

Tableau I : Quatre cas de figure de perception de la responsabilité

	Admet avoir causé l'acte	Nie avoir causé l'acte
Acte jugé immoral	Prise de responsabilité	Excuse
Acte jugé moralement acceptable	Justification	Rejet

Dans le cas de la prise de responsabilité, l'individu reconnaît pleinement sa responsabilité pour les gestes causés, alors que, dans le cas du rejet, l'individu ne reconnaît pas du tout sa responsabilité. Dans les cas de l'excuse et de la justification, la reconnaissance de la responsabilité n'est que partielle et demeure insuffisante.

Le deuxième axe concerne la responsabilité rétrospective et prospective. La responsabilité rétrospective met l'accent sur les gestes qui ont été commis et cherche à établir le blâme. La responsabilité prospective met l'accent sur le présent et sur les gestes qui pourraient éventuellement être commis pour éviter de commettre du tort à nouveau. Virkki (2015, p. 715) définit ces concepts de la façon suivante :

Roughly stated, retrospective or backward-looking responsibility implies a particular evaluation of what has happened, and it is retributive; it is about culpability, assigning blame, and figuring out who caused the present state of affairs (Kelley, 2005). [...] Prospective or forward-looking responsibility is about taking responsibility for present actions and future consequences. To attribute this kind of responsibility to someone is equivalent to saying she has an obligation to do something.

Virkki (2015) et Mullaney (2007) mentionnent que les concepts rétrospectif et prospectif de la responsabilité peuvent être complémentaires. Ainsi, la responsabilité rétrospective semble pertinente pour sensibiliser les CCV aux conséquences de leurs comportements et nourrir le malaise nécessaire au changement, alors que la responsabilité prospective permet l'espoir d'améliorer la situation et la mise en action. Ces deux concepts ne sont pas opposés. Il s'agit plutôt d'une évolution du premier vers le deuxième.

Jacobson et Gottman (1998, cités par Costa et al., 2007) introduisent quant à eux le troisième axe de la responsabilité (extrinsèque - intrinsèque). Ils mentionnent qu'il n'est pas suffisant de tenir l'individu responsable (responsabilité extrinsèque) et que celui-ci doit se sentir responsable (dimension intrinsèque). Il est possible d'établir des liens entre les axes extrinsèque/intrinsèque et rétrospectif/prospectif de la responsabilité. Selon Lee et al. (2004), le concept de responsabilité rétrospective (vers le passé) s'inscrit dans une perspective de déficit qui met l'accent sur les difficultés. Elle est davantage associée au blâme. Nous pourrions dire qu'elle sert à « tenir l'individu responsable » (responsabilité extrinsèque). Alors que le concept de responsabilité prospective (orientée vers la mise en place de solutions) met l'accent sur les forces. Il permettrait ainsi de mettre l'individu en action et qu'il « se sente responsable » (responsabilité intrinsèque).

La conception de la responsabilité peut se faire à travers différents axes que l'on peut voir évoluer sur un continuum. Lorsqu'une institution ou un individu tient une personne responsable des gestes qu'elle a posés, la responsabilité est rétrospective et extrinsèque. Lorsque la personne qui a posé les gestes en vient à les considérer comme immoraux et ressent qu'elle en est la cause, la responsabilité devient intrinsèque. À partir du moment où la responsabilité est intrinsèque, la motivation

augmente et la personne est davantage susceptible de se mettre en action pour éviter de reproduire le tort causé. Elle prend sa responsabilité et entre dans la dimension prospective. Au début d'une démarche de changement et en cours de parcours, il est fort possible que le discours du CCV soit marqué par les excuses, les justifications ou le rejet de la responsabilité.

### 1.2.2 Le discours des CCV sur l'attribution de la responsabilité

Quelques auteurs se sont intéressés à la responsabilité, mais, cette fois, selon le point de vue d'hommes en attente de services pour leurs comportements violents, qui en reçoivent ou qui en ont reçu. Les résultats portent à croire que les hommes ont tendance à se déresponsabiliser.

Quatre études recensées ont exploré le sens que les CCV attribuent au fait de participer à une démarche de changement (Catlett et al., 2010; Mullaney, 2007; Smith, 2007; Whiting et al, 2014). La majorité des participants, dans les études de Catlett et al. et de Smith, avaient des contraintes judiciaires à participer à un programme pour CCV.

À partir d'entrevues auprès de 34 hommes en attente de services, Catlett et al. (2010) ont trouvé que : (1) La plupart des hommes nient l'occurrence ou minimisent l'impact de leurs comportements violents; (2) Une grande majorité nie être responsable des incidents de violence et attribue plutôt la responsabilité à leur partenaire; (3) Ces hommes tentent de justifier l'utilisation de violence : celle-ci serait légitime, car elle serait utilisée en réponse à une menace perçue; (4) La judiciarisation de leur situation amène un sentiment d'injustice chez ces hommes, en raison de la croyance que leur violence est légitime.

Smith (2007), qui a questionné 14 hommes en attente de services, arrive à des constats similaires. Son analyse suggère que les hommes interrogés se voyaient davantage comme victimes que comme agresseurs. Conséquemment, ils considéraient comme infondée leur obligation à participer à un programme. Ils avaient le sentiment d'être incompris, d'être traités injustement par leur partenaire

et le système de justice. L'analyse met aussi en évidence la minimisation et la justification de leurs comportements à l'égard de leur partenaire et des autres. La plupart des hommes croyaient que les problèmes relationnels étaient de la faute de leur partenaire. Les participants avaient le sentiment que leurs comportements étaient normaux, justifiés ou sans importance.

Mullaney (2007) a effectué 14 entrevues auprès d'hommes en attente de services (n=11) et ayant reçu des services (n=3), afin d'explorer les façons de rendre compte d'un épisode de violence (prise de responsabilité, rejet, justification, excuse). Les résultats font ressortir que les explications offertes pour l'occurrence de violence sont des justifications dans presque la moitié des cas. Les hommes mentionnaient accepter la responsabilité de leur comportement, mais le considéraient justifié pour plusieurs raisons, dont le comportement de la conjointe. Aucun des hommes rencontrés n'a fait part d'une « prise de responsabilité ». La reconnaissance de la responsabilité était rapidement accompagnée de propos visant à rendre la présence de violence « compréhensible » dans le contexte.

La déresponsabilisation était aussi présente dans le discours des treize CCV recevant des services pour leurs comportements violents rencontrés par Whiting et al. (2014). L'étude ne précise pas le nombre de rencontres effectuées par les participants dans leur programme respectif. Certains soulignaient une forme de réciprocité dans l'interaction violente, c'est-à-dire, répondre à la violence par la violence, transférant ainsi la responsabilité à leur partenaire et minimisant le problème. La plupart des entrevues contenaient un mélange de blâme envers les autres et de responsabilisation. Les hommes passaient rapidement de la justification des comportements à l'expression de remords.

Le discours des hommes interrogés dans ces études révèle la tendance des CCV à se déresponsabiliser. Certains hommes mentionnent accepter la responsabilité de leur comportement, mais cette « prise de responsabilité » est partielle et insuffisante, car ils cherchent aussi à se justifier en blâmant leur partenaire. Certains ont aussi l'impression d'être traités injustement par leur partenaire et le système de justice. Pour explorer les difficultés qui peuvent faire obstacle à leur responsabilisation, il



semble donc pertinent de s'intéresser à l'expérience des hommes des programmes pour CCV.

### 1.2.3 L'expérience des CCV des programmes et l'appréciation des services qui leur sont offerts

Deux des articles recensés abordent l'expérience que les hommes vivent avant d'intégrer un programme offrant des services aux CCV ou en cours de programme (Buchbinder et Eisikovits, 2008; Smith, 2007). Un autre s'intéresse à l'appréciation des hommes des services qu'ils ont reçus (Dubé, Rinfret-Raynor et Drouin, 2005).

Smith (2007), qui a questionné 14 hommes, dont la plupart avaient des contraintes judiciaires à se présenter dans un programme pour CCV, s'est intéressé à l'expérience des hommes avant d'intégrer un programme. Ses résultats font ressortir les sentiments de honte et d'humiliation qui sont vécus par les hommes alors qu'ils se retrouvent avec un dossier criminel ou l'impression d'être associés aux « batteurs de femmes », image qu'ils rejettent. Ces sentiments sont renforcés par l'obligation, qui est injustifiée selon eux, de fréquenter un programme pour CCV. Ces hommes semblent avoir une expérience négative du fait d'être contraints.

Buchbinder et Eisikovits (2008) abordent plus en profondeur le vécu émotionnel de 83 hommes recevant des services dans un programme spécialisé en VC en Israël. Les hommes ont rapporté vivre une grande remise en question et une renégociation de leur identité. La reconnaissance des comportements violents provoque une anxiété et une rupture dans la façon dont ils se percevaient et se perçoivent désormais. Le poids qui accompagne l'acceptation de la responsabilité de leurs comportements violents les amène à vivre une période de crise et un besoin de se reconstruire. Au final, cette crise est perçue positivement, car elle se conclut par un « déblocage émotionnel ». Les hommes prennent conscience de leur vécu et se mettent en action pour développer une nouvelle identité non violente.

Dubé et al. (2005) ont rencontré 18 CCV dans le cadre d'entrevues sur leur appréciation des services qu'ils ont reçus. Parmi ces hommes, 15 ont parlé du rôle

des organismes pour CCV et 10 ont souligné que ces organismes leur ont permis de prendre conscience de l'impact de leurs comportements violents et d'en accepter la responsabilité. Ainsi, les propos émis semblent souligner une expérience positive pour les usagers lorsque les changements escomptés sont atteints.

Ces recherches suggèrent que les premiers contacts de certains hommes avec les services débutent par une expérience difficile (ex. : contrainte, honte, sentiment d'injustice). Ils arrivent chargés d'un lourd bagage émotionnel, voire en situation de crise, et ils sont confrontés à leur responsabilité. Cependant, lorsque la crise se résout, l'expérience peut se clore positivement et mener au développement d'une identité non violente. Pour accompagner les CCV vers la « prise de responsabilité », les intervenants peuvent s'intéresser à la fonction et aux impacts de la déresponsabilisation dans le discours des CCV.

#### 1.2.4 Les discours théoriques sur la déresponsabilisation

Les écrits scientifiques consultés font ressortir deux discours différents concernant les tentatives de déresponsabilisation des CCV. Une lecture féministe de la déresponsabilisation des CCV s'inscrit dans une analyse sociale du problème de VC. Au cœur de cette analyse se trouve le patriarcat : une institution sociale sexiste qui n'offre pas les mêmes pouvoirs, opportunités, ressources et privilèges aux femmes qu'aux hommes. Le patriarcat place donc la femme dans une situation de subordination par rapport aux hommes (Hearn, 1987; Brittan, 1989, cités par Orme et al., 2000). Selon cette analyse, la violence des hommes est perçue comme étant fonctionnelle et intentionnelle, c'est-à-dire qu'elle est utilisée volontairement et de manière réfléchie dans le but de maintenir l'homme dans une situation de domination par rapport à la femme (Orme et al., 2000). Ainsi, les différentes formes de déresponsabilisation seraient des tentatives intentionnelles de l'homme pour maintenir ses privilèges par rapport à la femme.

Une perspective psychologique de la déresponsabilisation qualifie plutôt les formes de déresponsabilisation de distorsions cognitives (Wallach et Sela, 2008; Whiting et al., 2012; Scott et King, 2007; Whiting et al., 2014). Les CCV auraient une perception

erronée des évènements (Barriga et al., 2000, cités dans Whiting et al., 2014). La déresponsabilisation pourrait aussi être un mécanisme de défense, conscient ou inconscient, afin de protéger l'image de soi, telle que perçue par soi-même ou les autres (Scott et King, 2007; Wallach et Sela, 2008; Whiting et al. 2012). L'homme construit son récit de manière à ne pas se positionner dans un rôle amenant une réprobation sociale.

La fonction accomplie par la déresponsabilisation semble être ce qui distingue ces deux lectures. Si la déresponsabilisation sert à maintenir un rapport de domination sur le partenaire intime, la déresponsabilisation correspondra à la lecture féministe. Si la déresponsabilisation est une manière de rejeter la réalité pour protéger son estime personnelle (« Je ne suis pas un homme violent »), la déresponsabilisation correspondra à la lecture psychologique. Ces deux lectures sont complémentaires. Même si la fonction est de protéger l'estime personnelle du CCV, dévier sa responsabilité a pour conséquence de maintenir ses privilèges sur la victime et d'entretenir une forme de contrôle.

#### 1.2.5 Le point de vue des intervenants sur l'intervention auprès des CCV

Les écrits consultés soulignent que plusieurs intervenants, travaillant dans les services sociaux, de santé ou spécialisés en VC, identifient la responsabilisation comme étant un objectif nécessaire à la démarche de changement des CCV.

À cet effet, Audet (2002) a interrogé dix intervenants, spécialisés ou non en VC, d'une communauté autochtone sur les services devant être offerts aux CCV. Ces intervenants estiment que l'intervention qui s'adresse aux CCV doit être axée sur une meilleure compréhension de la nature de la violence et une responsabilisation par rapport aux gestes qu'ils ont commis.

Edin et al. (2008) sont arrivés à des résultats similaires à partir d'entrevues auprès de huit professionnels offrant des programmes pour les CCV. Tous les professionnels consultés mentionnaient l'importance de rendre les hommes responsables de leurs comportements violents. Ces intervenants perçoivent les

CCV comme tentant, particulièrement en début de programme, de justifier leurs comportements ou de blâmer quelqu'un d'autre qu'eux. Or, les intervenants mentionnent ne leur laisser aucun espace pour ce faire et les ramener constamment à leur responsabilité.

À partir de groupes de discussion auprès de 45 professionnels, spécialisés ou non en VC, Virkki (2015) identifie, elle aussi, le discours misant sur l'importance de rendre le CCV responsable de ses comportements (responsabilité rétrospective). Cependant, un second discours met l'accent sur l'éducation du CCV afin de l'amener à s'engager à ne plus commettre ce type de comportement (responsabilité prospective). Virkki (2015) souligne que, parmi les professionnels non spécialisés en VC, certains éprouvaient un malaise à identifier la personne responsable de la violence, alors que pour les professionnels spécialisés en VC, il s'agissait du point de départ de leur intervention, voire leur devoir.

Au Québec, Brodeur et al. (non publié) ont interrogé 25 intervenants et 18 directeurs membres d'ACDH, qui travaillent auprès des CCV, sur la problématique de violence conjugale, les acteurs concernés et les solutions à mettre de l'avant. Une question du guide d'entrevue portait directement sur la responsabilité : « La question de la responsabilité est aussi souvent débattue en violence conjugale, comment attribuez-vous la responsabilité à ces acteurs? » Les répondants ont souligné l'importance de la responsabilisation dans la démarche des hommes. Trois postulats émergent de leurs discours sur la responsabilité : 1) Les individus impliqués dans les situations de VC sont des acteurs autonomes et capables de faire des choix; 2) Ce sont des acteurs rationnels; 3) La responsabilité s'applique de la même façon indépendamment du genre des acteurs. Concernant l'attribution des responsabilités, les intervenants font une distinction entre certaines responsabilités partagées par le couple et certaines responsabilités qui incombent à l'individu. Les membres du couple partagent une responsabilité à propos des conflits et de la dynamique conjugale. L'individu, lui, est responsable de ses choix, de ses comportements violents, de la gestion de ses émotions, de ses réactions et de sa sécurité. Deux nuances sont apportées. La première concerne le contexte entourant les gestes de

violence. Certains intervenants et directeurs reconnaissent que l'auteur de violence peut être dans une situation difficile à gérer (ex. : émotions fortes, climat tendu, présence de violence de la part du partenaire), mais précisent que cela ne lui enlève pas sa responsabilité. La seconde est à propos de la responsabilité des victimes quant à leur sécurité. Certains intervenants mentionnent que les conséquences de la violence, dont l'emprise du CCV sur la victime, peuvent entraver sa capacité à faire des choix pour assurer sa sécurité. Les directeurs insistent particulièrement sur cette deuxième nuance.

Ainsi, ces quatre études soulignent que les intervenants et directeurs tiennent un discours de responsabilisation qui rejoint des éléments clés de la PIVC (1995) : la responsabilité pour les gestes de violence incombe à la personne qui les a commis et la responsabilisation est un élément nécessaire pour prévenir la récurrence de violence.

### **1.3 Limites méthodologiques des études consultées**

Les études recensées apportent une certaine contribution aux connaissances concernant la responsabilité des CCV, mais révèlent certaines limites. Elles offrent certaines balises (ex. : les trois axes) pour mieux comprendre la responsabilité et la responsabilisation, mais elles n'offrent pas de définition claire de ces deux concepts. En ce qui a trait aux intervenants consultés, certaines recherches ont été conduites dans un contexte culturel différent du Québec (Suède et Finlande) où les programmes et la définition de la problématique peuvent diverger. L'éventail de professions représentées est assez large et n'est pas entièrement constitué d'intervenants possédant une expérience spécifique à la VC. Il peut donc y avoir un écart entre leur discours et le discours auquel les CCV sont exposés dans les programmes spécialisés en VC.

Pour ce qui est des CCV, les écrits scientifiques consultés offrent peu de détails sur leurs réactions au discours de responsabilisation des intervenants et sur les difficultés qu'ils vivent au cours du processus de responsabilisation. De plus, le profil des usagers (judiciarisé ou non judiciarisé, début ou fin de programme) a une

influence sur l'analyse que l'on peut faire des résultats. Les CCV interrogés dans trois des quatre études recensées sont majoritairement en début de programme et la quatrième étude n'est pas claire concernant l'étape du parcours des participants. Ainsi, les études consultées offrent principalement des points de vue d'hommes qui sont au début de leur cheminement et ne couvrent pas ou peu le discours d'hommes qui sont plus avancés dans leur démarche.

Ainsi, cette recherche propose de faire le pont entre les études qui documentent le point de vue des intervenants et les études qui portent sur le point de vue et l'expérience des CCV. En s'appuyant sur une analyse secondaire des données recueillies dans le cadre du projet de Brodeur et al. (voir le chapitre 3), la recherche s'intéresse aux réactions des CCV au point de vue des intervenants et des directeurs sur la responsabilité. Le discours des CCV est une ressource importante pour mieux définir et saisir les concepts de responsabilité et de responsabilisation. La théorie de Loseke (2003), abordée au prochain chapitre, permet de mieux comprendre la construction du discours de chacun des acteurs (institutionnels, organisationnels, individuel) sur la problématique de VC, incluant la responsabilisation, et l'interaction entre le discours des acteurs.

## Chapitre 2 - Cadre théorique

La théorie de Loseke (2003), qui s'inscrit dans le paradigme constructiviste, permet de mieux comprendre la construction du discours de chacun des acteurs (institutionnels, organisationnels, usagers) sur la problématique de VC, incluant la responsabilisation. Le présent chapitre aborde le processus de construction des problèmes sociaux et ses répercussions sur les plans culturel, institutionnel, organisationnel et individuel. Mieux comprendre ce processus permet, par la suite, de mieux saisir l'interaction entre le discours des intervenants et celui des usagers. Les principaux concepts retenus pour explorer ce phénomène sont présentés : le récit typique, le travail de catégorisation, le travail de changement, la résistance. Le chapitre se termine par les objectifs du mémoire.

### 2.1 Processus de construction des problèmes sociaux

Donileen R. Loseke (2003) aborde le processus de création des problèmes sociaux selon une perspective constructiviste. Dans cette perspective, les problèmes sociaux n'existent pas de manière purement objective. C'est l'être humain qui attribue un sens aux expériences et qui construit ainsi les problèmes sociaux. Une situation qui cause préjudice peut ainsi exister sans qu'elle soit qualifiée de problème social. Elle deviendra un problème social si certains individus, qu'elle nomme les *claims-makers*, militent pour qu'elle soit reconnue comme telle par un ensemble de personnes (auditoires).

#### 2.1.1 Les trois principaux paramètres

Le processus de construction des problèmes sociaux procède par l'adoption de paramètres qui permettent de catégoriser certaines expériences et personnes comme partie prenante de la problématique, ainsi que de prioriser certaines solutions. Ces paramètres sont: (1) le cadre diagnostique ; (2) le cadre motivationnel; (3) le cadre pronostique.

- (1) En établissant un cadre diagnostique, les *claims-makers* définissent la situation jugée problématique. Ils lui attribuent un sens et des

causes. Ils désignent l'acteur, le groupe ou l'institution qui a causé le problème. Une même situation peut être considérée sous plusieurs angles. Selon l'angle retenu, l'acteur, le groupe ou l'institution tenus pour responsable pourra varier.

(2) Le cadre motivationnel aborde l'importance de mettre fin à une situation jugée préjudiciable. Cela peut se faire en se reposant sur un argumentaire logique ou en faisant appel aux émotions. Pour y parvenir, un portrait typique des acteurs impliqués, victime et vilain, selon l'expression de Loseke, est proposé.

(3) Le cadre pronostique met de l'avant les actions à privilégier pour mettre fin à la situation. Il indique ce qui devrait être fait et qui a la responsabilité de le faire. Il légitime certaines solutions et met de l'avant certains indicateurs de succès.

Au Québec, ce sont les groupes de femmes et leurs alliés qui ont surtout contribué à définir la violence conjugale comme un problème social à partir des années 1970. Ce faisant, ils ont établi les bases pour répondre notamment aux questions suivantes : *qu'est-ce qui correspond à de la violence conjugale; qu'est-ce qui ne correspond pas à de la violence conjugale; qui en est victime; qui en est responsable; doit-on intervenir auprès des partenaires séparément ou ensemble?*

Leurs réponses, qui s'articulent à l'intérieur des trois paramètres, orientent le discours social concernant la problématique et offrent des repères afin d'identifier les expériences et les personnes principalement concernées, ainsi que les interventions à préconiser. Cependant, les phénomènes sociaux sont complexes et plusieurs analyses d'une même situation peuvent entrer en compétition. Par exemple, certaines interactions entre partenaires intimes peuvent être catégorisées par certains comme étant de la violence conjugale (problème social), alors que ces mêmes interactions pourraient être catégorisées comme des chicanes de couple (problème privé) par d'autres. Les différents auditoires (personnes à convaincre) ont des ressources limitées (ex. : temps, connaissances) pour évaluer les situations



et les analyses proposées. Les *claims-makers* doivent donc employer certaines stratégies leur permettant de simplifier leur discours tout en étant convaincants.

### 2.1.2 L'utilisation du récit typique

Parmi ces stratégies, les *claims-makers* doivent formuler les problèmes sociaux sous la forme de récits typiques. Les récits comprennent des images emblématiques pour catégoriser les victimes et les vilains. Ils renseignent sur l'expérience vécue par ces personnes, bien qu'ils ne rendent pas compte de la diversité de leurs expériences (Loseke, 2003). Une des stratégies employées par les *claims-makers* consiste à construire la victime comme souffrant terriblement et comme étant pure. À l'opposé, le vilain est construit comme étant responsable des souffrances causées à la victime et comme étant extrêmement mauvais. Les constructions de victime et de vilain sont présentées comme étant à deux extrêmes : le bien et le mal (Loseke, 2003). Cette stratégie permet de susciter l'indignation des auditoires à l'endroit des vilains et l'empathie envers des victimes.

Dans le cas de la VC, le récit le plus répandu est celui de la femme victime et de l'homme auteur de violence. Il s'agit du discours dominant en VC. La responsabilité est entièrement attribuée à l'homme auteur et correspond davantage à ce que Johnson (2008) nomme du terrorisme intime. Dans le terrorisme intime, l'auteur de violence est très contrôlant et la violence exercée est sévère. Cependant, Johnson (2008) postule que la VC est davantage complexe et qu'elle renvoie à différentes dynamiques de violence. Si la VC est plus complexe, comme le propose Johnson (2008), la VC peut aussi être réactionnelle, donc, utilisée par la victime qui subit du terrorisme intime en réponse à la violence subie. Elle peut aussi être situationnelle, auquel cas un des partenaires ou les deux peuvent utiliser de la violence, généralement moins sévère, mais sans qu'il y ait de dynamique de contrôle.

L'utilisation du récit typique est efficace pour convaincre les auditoires de l'importance d'un problème social et est nécessaire dans le cadre du processus de reconnaissance des problèmes sociaux. Cependant, elle peut créer un écart entre la définition sociale du problème et l'expérience telle qu'elle est vécue par les

individus concernés. Par exemple, certains CCV peuvent ne pas se reconnaître dans les récits qui les identifient comme extrêmement mauvais ou uniques responsables. Cela peut amener ces hommes à ne pas reconnaître leur problématique de violence. Ainsi, les *claims-makers* ne produisent pas des récits qui répertorient l'ensemble des expériences vécues. Ils produisent plutôt des récits convaincants qui ont des impacts différents sur les plans culturel, institutionnel, organisationnel et individuel (Loseke, 2007).

## **2.2 Résonance des récits typiques sur la construction des problèmes sociaux**

### 2.2.1 Résonance des récits typiques aux plans culturel et institutionnel

Au plan culturel, les récits s'intègrent à la culture et permettent à monsieur et madame Tout-le-Monde de répondre aux questions suivantes : *qu'est-ce que la violence conjugale; qu'est-ce qu'une victime de violence conjugale; qu'est-ce qu'un conjoint aux comportements violents; qui est responsable de la violence?* Les impacts sur le plan institutionnel (ex : l'élaboration des politiques publiques et des lois) permettent de répondre à des questions similaires, mais elles se distinguent par l'impact concret que les récits ont sur la vie des gens (Loseke, 2007).

Au Québec, les actions des groupes de femmes et leurs alliés (*claims-makers*) pour la reconnaissance de la VC à titre de problème social ont mené à l'adoption de différentes politiques sociales dans les années 1980, dont la plus récente est la PIVC (1995). Traduisant les récits proposés par les groupes de femmes au plan institutionnel, l'État a considéré des réponses en matière de judiciarisation des infractions commises contre la personne dans un contexte conjugal et d'aide psychosociale, principalement aux hommes auteurs et aux femmes victimes.

Ces réponses se sont traduites par l'application de mesures de contrôle social sous une forme pénale et sous une forme thérapeutique (Turcotte, 2010). Horwitz (1990) définit le contrôle social comme l'ensemble des mesures prises pour favoriser la

conformité à une norme et agir sur la gestion de la déviance. La déviance, dans le cas présent, est l'utilisation de violence envers un partenaire intime.

Sur le plan pénal, le contrôle social consiste à attribuer des sanctions aux contrevenants qui ont commis des actes répréhensibles. La responsabilité pénale repose non seulement sur le bris de certaines normes, mais aussi sur un certain état d'esprit. L'accent est mis sur les intentions et les infractions qui découlent d'un choix (Horwitz, 1990). Le contrôle social pénal s'inscrit donc davantage dans une logique de responsabilité rétrospective où le système de justice attribue la responsabilité (dimension extrinsèque).

Sur le plan thérapeutique, le contrôle social vise à aider des individus fragilisés (*impaired individuals*) à retourner à la normalité. Pour ce faire, l'individu doit coopérer de manière volontaire avec l'intervenant dans le cadre d'un processus thérapeutique. Les individus ne sont pas perçus comme étant moralement répréhensibles, mais plutôt sous l'emprise d'une pathologie hors de leur contrôle. Du coup, leur attribuer la responsabilité de leurs comportements semble injustifié et les intervenants n'ont pas à formuler de jugements moraux (Horwitz, 1990). L'idée générale est d'accompagner l'individu volontaire (dimension intrinsèque) dans un changement, ou un retour à la normalité, pour éviter l'occurrence future de comportements répréhensibles (responsabilité prospective).

S'inscrivant ainsi dans des politiques sur le plan institutionnel, les récits typiques ont une influence concrète sur la vie des gens. Les organisations qui offrent des services aux personnes ciblées comme victime ou vilain (plan organisationnel) constituent le point de rencontre entre les récits promus au plan institutionnel et les récits utilisés par les individus eux-mêmes pour parler de leurs expériences (plan individuel).

### 2.2.2 Résonance des récits typiques au plan organisationnel

À partir des récits des *claims-makers*, des politiques sociales et des récits des individus qu'ils rencontrent, les organisations développent un discours qui leur est propre (Loseke, 2007). Lorsqu'il est établi, le discours organisationnel devient une

ressource pour appuyer les intervenants dans l'accomplissement de deux de leurs tâches, telles qu'identifiées par Loseke (2003) : le travail de catégorisation et l'accompagnement dans une démarche de changement.

### *Travail de catégorisation*

Le travail de catégorisation des intervenants consiste à évaluer si les personnes qu'ils rencontrent correspondent aux critères utilisés par l'organisme pour circonscrire l'accès à leurs services. Dans le cas des organismes travaillant auprès des CCV, le travail de catégorisation s'appuie sur des critères tels que : une reconnaissance minimale de ses comportements violents ; un début de responsabilisation ; une motivation au changement, l'acceptation des règles de fonctionnement de l'organisme, etc. (Vézina, 2012). Par moments, il peut y avoir un désaccord entre l'intervenant qui catégorise et les personnes qui se font catégoriser. Un homme qui demande des services, mais dont les seules motivations sont extrinsèques (ex. : se conformer à une exigence du tribunal) et qui ne reconnaît pas ses comportements violents pourrait se voir refuser les services (Lepage, Guèvremont, Broué et Bolduc, 2012). Il peut aussi arriver que les personnes qui demandent des services ne veuillent pas se faire catégoriser, mais désirent recevoir de l'aide tout de même. En matière de VC, il pourrait s'agir du rejet de l'image du vilain, associée à « l'homme violent » ou au « batteur de femmes ».

### *Accompagnement dans une démarche de changement*

La seconde tâche identifiée par Loseke est d'accompagner les usagers à travers une démarche de changement personnel. Le travail porte sur leurs valeurs et croyances, par exemple, l'acceptabilité de la violence. Ce changement s'opère dans le cadre d'entretiens cliniques, selon une formule individuelle ou de groupe. Pour l'intervenant, il s'agit d'accompagner l'utilisateur à travers ses expériences personnelles (ses récits) et de l'amener à porter un regard différent sur celles-ci. Il peut aussi s'agir de l'amener à changer ses comportements, à acquérir de nouvelles connaissances et compétences, de l'encourager à changer la façon dont il se perçoit. L'organisme établit ses propres critères pour juger de ce changement

(Loseke, 2003). En matière de VC, il peut s'agir par exemple : de développer de l'empathie envers le partenaire intime et les enfants; d'adopter un discours de responsabilité plutôt que de blâmer le partenaire intime; d'utiliser des stratégies de résolution de conflit non violentes; de mettre fin à ses attitudes sexistes, voire de dénoncer celles des autres (Jennings, 1990; McGinn, McColgan et Taylor, 2017).

Ce travail de changement personnel s'inscrit dans un contexte particulier en intervention auprès des CCV. Plusieurs comportements associés à la VC sont des infractions à caractère criminel et l'État a mis en place des mesures de contrôle social pour punir ou aider les CCV à changer. Turcotte (1997) émet l'hypothèse que le mode de contrôle social présent dans les groupes d'intervention pour CCV est plutôt de type thérapeutique; il vise donc davantage à promouvoir un changement identitaire, que de punir l'individu. Néanmoins, certains hommes qui se présentent dans les organismes pour CCV peuvent faire l'objet d'une mesure de contrôle pénal : ils sont tenus responsables de leur violence et contraints de participer à un programme d'intervention. Leur demande d'aide peut être paradoxale dans la mesure où ils se voient contraints à une telle demande pour un problème qu'ils ne reconnaissent pas nécessairement d'emblée (Lepage et al., 2012). Considérant le caractère socialement inacceptable de la violence, ces hommes doivent changer, mais le changement ne peut être forcé. Ce mélange de contrôle social pénal (individu contraint et responsable) et thérapeutique (individu volontaire) amène à se questionner sur la réaction des CCV à ce contexte. À ce propos, Fox (1999) mentionne que la résistance est au cœur de l'exercice du contrôle social.

### 2.2.3 Résonance sur le plan individuel

#### *Résistance des usagers*

Le travail de changement peut s'avérer fructueux et l'individu en vient à développer des comportements et attitudes conformes aux normes sociales en place. Dans certains cas, il peut avoir une portée limitée. Les récits typiques que les organisations utilisent pour décrire les problèmes peuvent rebuter les usagers à s'identifier comme le type de personne pour qui l'organisation a été créée; l'image

(par exemple : femme battue ou batteur de femmes) qui en résulte peut en effet être discréditée par les individus et les amener à vouloir s'en distancier. Les usagers peuvent aussi se montrer résistants au changement (Loseke, 2003). Par exemple, ils peuvent : refuser de se reconnaître comme auteur de violence et se positionner davantage en victime (Smith, 2007) ; se déresponsabiliser en utilisant des justifications ou des excuses (Catlett et al., 2010 ; Mullaney, 2007 ; Smith, 2007 ; Whiting et al., 2014). Les usagers inscrits sur une base volontaire peuvent décider de ne pas revenir. Un élément demeure central : le travail de changement sera fructueux dans la mesure où les usagers trouvent les récits promus par l'organisme aidants pour donner un sens à leur vécu.

### **2.3 Pertinence du cadre théorique**

Comme Loseke (2003 ; 2007) le mentionne, la réalité est plus complexe qu'elle n'est représentée dans les récits typiques. Une image discréditée peut décourager les usagers à se reconnaître comme acteur de la problématique et à se responsabiliser. Le travail de changement ne sera fructueux que dans la mesure où les usagers trouvent les récits promus par l'organisme aidants pour donner un sens à leur vécu. Cette théorie est donc pertinente pour comprendre la construction du problème de la VC et son impact aux plans culturel, institutionnel, organisationnel et individuel. Elle permet de mettre en évidence l'écart qu'il peut y avoir entre les récits promus par les *claims-makers* et l'expérience des individus qui vivent la problématique, notamment sous l'angle de la responsabilisation. Elle est aussi pertinente pour éclairer sur les réactions des acteurs à ces récits, principalement sur le plan organisationnel où le travail de changement s'opère et où les CCV sont davantage confrontés aux récits qui les décrivent.

Ainsi, ce cadre théorique est pertinent pour explorer la réaction des CCV aux récits typiques utilisés par les intervenants pour parler de responsabilisation. Ce cadre théorique porte à s'intéresser à la façon dont les hommes peuvent se reconnaître dans les récits typiques et accepter la responsabilité de leurs comportements (éléments clefs selon les intervenants) ou se responsabiliser sans s'associer aux récits typiques.

## **2.4 Objectifs du mémoire**

Les organisations qui offrent des services aux personnes ciblées comme victimes ou vilains se situent à l'un des points de rencontre entre les récits promus au plan institutionnel et les récits utilisés par les individus eux-mêmes pour parler de leurs expériences (plan individuel). Les CCV peuvent accepter ces récits ou y résister. Cette recherche s'intéresse à la façon dont les CCV réagissent au discours des intervenants et des directeurs sur l'attribution de la responsabilité qui constitue un élément clef des récits en VC.

Le but est de répondre à la question de recherche suivante :

Comment les hommes, identifiés comme conjoints ayant des comportements violents, réagissent-ils au discours des intervenants et des directeurs d'organismes d'aide aux CCV sur la responsabilité?

Pour répondre à cette question de recherche, trois objectifs spécifiques sont formulés : (1) identifier le discours des hommes sur la responsabilité ; (2) identifier les convergences et les divergences entre le discours des hommes et le discours des intervenants et des directeurs; (3) saisir sur quoi s'appuie le discours des hommes et comment il évolue.

## **Chapitre 3 - Méthodologie**

Ce chapitre rend compte de la méthodologie employée pour répondre aux objectifs de la recherche. Le présent mémoire a été réalisé à partir de données secondaires issues du projet de recherche *Construction contemporaine du problème de violence conjugale et de ses réponses chez les organismes œuvrant auprès des conjoints ayant des comportements violents* (Brodeur et al., non publié; Roy et al., 2019).

Le chapitre survole d'abord la méthodologie générale de l'étude-mère et se concentre par la suite sur la méthodologie spécifique à la réalisation de ce mémoire. L'approche privilégiée, le type de recherche, la population à l'étude, l'échantillon, le processus de recrutement, le mode de collecte des données, l'analyse des données et les considérations éthiques sont abordés.

### **3.1 Méthodologie de la recherche de l'étude-mère**

Prenant acte de la persistance et de l'évolution des débats entourant le champ de la VC au fil du temps, Brodeur et al. (non publié) se sont associés à ACDH et 24 de ses organismes membres dans le cadre d'une recherche-action. Un besoin de consolider le discours associatif pour des raisons tant internes (cohésion entre les organismes membres) qu'externes (tensions avec les autres acteurs œuvrant en VC) avait été exprimé par ACDH. Réalisée de 2015 à 2019, l'objectif de la recherche était d'explorer comment les points de vue des intervenants et des directeurs d'organismes se construisent pour permettre à ACDH de mettre à jour ses positions concernant les débats en VC. Le projet comportait trois étapes.

La première étape visait à cerner les points de vue des intervenants et des organismes d'ACDH sur la problématique de VC et à comprendre comment ils se construisent. Elle a fait l'objet de 25 entretiens individuels semi-dirigés de type qualitatif auprès d'intervenants et d'un groupe de discussion focalisée auprès de 18 directeurs d'organismes. Les thèmes abordés ont touché : la définition de la VC, ses causes, le portrait des auteurs et des victimes, l'attribution de la responsabilité et les



solutions pour contrer la VC. Les données ont été recueillies et analysées en vue de la deuxième étape.

Cette deuxième étape consistait à présenter une synthèse des points de vue des intervenants et des directeurs d'organismes d'ACDH à différents auditoires, dont les hommes qui reçoivent des services, afin d'obtenir leurs réactions. Les données ont été recueillies dans le cadre d'entrevues individuelles et de groupes de discussion focalisée. C'est à cette étape que s'insérait ce mémoire qui s'intéresse aux réactions des CCV à propos du discours des intervenants sur la responsabilité. La dernière étape visait à dégager des perspectives quant à l'avenir des organismes qui offrent des programmes aux CCV.

## **3.2 Méthodologie de recherche du mémoire**

### 3.2.1 Approche privilégiée et type de recherche

En cohérence avec le paradigme constructiviste dans lequel s'inscrit cette recherche, la présente étude adoptait une démarche scientifique inductive et une méthodologie qualitative. Une telle méthodologie repose sur le postulat que l'interprétation des phénomènes sociaux ne peut être faite qu'en fonction du sens subjectif qui lui est donné par les acteurs (Poupart, 1997). Cette recherche visait à donner la parole aux hommes catégorisés comme CCV afin d'avoir accès à leurs points de vue quant au discours sur la responsabilisation des intervenants qu'ils rencontrent. De plus, le caractère exploratoire de cette recherche a permis, tel que Deslauriers et Kérisit (1997) le mentionnent, d'entrer en contact avec les acteurs, de s'intéresser à leurs préoccupations et de comprendre leurs points de vue. La recherche exploratoire se voulait une opportunité de clarifier un problème qui a été plus ou moins étudié et d'établir certaines balises pour mieux l'étudier dans de futures recherches (Trudel, Simard et Vornax, 2007).

### 3.2.2 Population à l'étude, échantillon et recrutement

#### *Population à l'étude*

La population à l'étude était l'ensemble des hommes qui recevaient des services pour CCV dont l'organisme était à la fois membre d'ACDH et partenaire de la recherche de Brodeur et al. (non publié). Ces hommes s'inscrivent dans des programmes dont la durée typique est de 20 rencontres de groupe. Les approches les plus couramment utilisées sont pro-féministes, cognitive-comportementale et psychoéducative (Brodeur, Lesieux, Rinfret-Raynor et Pépin-Gagné, 2014). La population à l'étude était ainsi composée d'hommes adultes catégorisés comme CCV et ayant amorcé une démarche de changement.

#### *Échantillon*

Pour la deuxième étape du projet, Brodeur et al. (non publié) ont adopté une méthode d'échantillonnage non probabiliste de volontaires. Des groupes ont été menés auprès d'intervenants de ressources pour victimes, de ressources dédiées aux hommes en difficultés, de ressources communautaires, de ressources institutionnelles, d'acteurs judiciaires et auprès d'utilisateurs des organismes pour CCV. Ce sont 28 intervenants et 14 usagers qui ont été rejoints, pour un total de 42 personnes.

Il n'y a pas de consensus établi concernant la taille d'un échantillon qualitatif. De petits échantillons entre quatre et huit participants permettent de recueillir des données pertinentes. Il s'agit plutôt de considérer l'objectif de la recherche, le temps et les ressources disponibles (Guest, Bunce et Johnson, 2006). Seulement les données provenant de 14 (les usagers) des 42 participants à l'étude de Brodeur et al., ont été retenues pour ce mémoire.

Les participants ont été recrutés dans des groupes déjà formés, c'est-à-dire des groupes qui sont offerts par les organismes d'ACDH afin de mettre fin à la VC. Ainsi, les participants étaient déjà habitués d'interagir entre eux en groupe. Cette stratégie se voulait un moyen de favoriser la confiance entre les membres et de réduire le

stress que peut causer la participation à un groupe de discussion focalisée sur une problématique personnelle avec des étrangers.

Trois groupes de discussion ont été réalisés, dont deux groupes de trois participants et un groupe de sept participants. À ce sujet, Touré (2010) mentionne que les groupes doivent être composés d'un nombre suffisamment important (en moyenne six à douze) pour favoriser une discussion susceptible de générer l'interaction, ainsi que des éléments de convergence et de divergence. Un nombre limité ne favorise pas le débat et la confrontation des idées, alors qu'un trop grand nombre peut induire des sous-groupes. Bien que les groupes de trois ne soient pas idéaux, le but de l'échantillon était de rejoindre des informateurs clefs jugés pertinents par rapport aux objectifs poursuivis par la recherche (Mukamurera, Lacourse, Couturier, 2006). L'ajout d'une entrevue individuelle a, aussi, permis à un usager, qui n'était pas disponible pour le groupe, de participer à la recherche, tout en diversifiant les sources d'information. Ce choix a permis d'augmenter le nombre de participants à la recherche. Cette personne n'a toutefois pas été influencée par l'interaction qui se produit normalement en groupe.

### *Stratégie de recrutement*

Les directeurs d'organisme de trois régions ont été contactés par téléphone, par l'étudiant-chercheur, pour sonder leur intérêt à participer à cette étape de la recherche et, le cas échéant, à présenter le projet aux intervenants (canevas de sollicitation en Annexe A). Il était demandé aux intervenants d'agir à titre d'intermédiaire pour sonder l'intérêt des membres de leurs groupes à participer à la recherche. Les objectifs et les modalités de la recherche ont été expliqués aux directeurs. Un texte sur lequel s'appuyer pour présenter le projet aux intervenants leur a été remis (Annexe B), ainsi qu'un dépliant que les intervenants, intéressés à contribuer au recrutement, ont pu remettre à leurs groupes (Annexe C). Les directeurs ont été contactés à nouveau quelques semaines plus tard pour faire un suivi de la présentation de la recherche et vérifier si l'un des groupes avait manifesté son intérêt à participer à la recherche.

Un premier groupe s'est déroulé dans la région de Montréal où les usagers des organismes affichent un profil davantage judiciairisé et une plus grande diversité ethnique. Un deuxième groupe a été réalisé à Alma et un troisième groupe a été réalisé à Gatineau. Le participant de l'entrevue individuelle recevait des services à Gatineau. L'échantillon couvrait donc trois régions administratives différentes.

### 3.2.3 Collecte des données

#### *Mode de collecte des données*

La collecte de données s'est faite par l'entremise de groupes de discussion focalisée et d'un questionnaire sociodémographique (Annexe D), afin de dresser un portrait des participants à la recherche. Les groupes de discussion focalisée sont utilisés dans le cadre de recherches exploratoires afin de comprendre des perceptions, des sentiments, des attitudes et des motivations (Edmunds, 1999, cité par Touré, 2010). Ils constituent des entretiens au même titre que les entrevues individuelles. Le même guide d'entrevue a été utilisé pour l'entrevue individuelle sans nécessiter d'adaptation significative.

Les groupes de discussion focalisée permettent non seulement d'avoir accès à la description des phénomènes tels qu'ils sont vécus, mais aussi, en misant sur l'intersubjectivité, sur comment ils sont partagés (Touré, 2010). La différence et l'intérêt sont la participation de plusieurs personnes à l'entretien. Le but demeure orienté vers la collecte d'informations, mais la formule s'appuie sur l'interaction entre les participants pour susciter un débat d'opinion (Davila et Dominguez, 2010 ; Demers, 2010 ; Touré, 2010). Les participants sont invités à commenter ce que les autres apportent comme point de discussion. Ainsi, les points de vue formulés par un participant peuvent engendrer des réactions et entraîner d'autres participants dans la discussion. La discussion peut aussi amener un participant à se former une opinion ou à modifier celle qu'il avait déjà (Geoffrion, 1993, cité par Demers, 2010). L'interaction entre les membres est à la fois idéale pour amener les participants à exprimer leurs points de vue, qu'ils soient en divergence ou en convergence, et pour amener les membres d'un groupe à varier leurs propos (Touré, 2010).

## *Déroulement*

Les entretiens de groupe se sont déroulés dans les locaux des organismes que les participants à la recherche fréquentent alors que l'entrevue individuelle a été réalisée par *visioconférence*. Chacun des groupes a été coanimé par l'étudiant-chercheur et l'un des deux responsables de l'étude-mère, alors que l'entrevue individuelle a été réalisée par l'étudiant-chercheur uniquement. Le contexte de l'étude et les raisons pour lesquelles leur opinion était sollicitée ont d'abord été présentés aux participants. Les formulaires de consentement ont été lus, expliqués et signés. Puis, les résultats de la première étape du projet de recherche leur ont été présentés. Ces résultats étaient répartis en trois thèmes : (1) la conception du problème de la VC ; (2) l'attribution de la responsabilité ; (3) les solutions. Pour chaque thème, une présentation orale d'une dizaine de minutes, soutenue par la projection de quelques diapositives résumant les éléments essentiels, était suivie d'une période de discussion de 20 à 25 minutes où les participants étaient invités à réagir<sup>2</sup>. Par la suite, les participants ont été invités à discuter de la construction de leurs points de vue. L'ensemble des discussions a été enregistré sous format audio.

C'est lors de la discussion du thème deux, l'attribution de la responsabilité, que les questions relatives à la réalisation de ce projet de recherche ont été approfondies (guide d'entrevue Annexe E). Des questions, inspirées de la recension et du cadre théorique, visaient à faire ressortir le point de vue des participants sur : la responsabilité des auteurs de VC, les convergences et les divergences avec le discours des intervenants, les éléments qu'ils trouvent difficiles à intégrer ou à mettre en pratique, l'évolution de leurs points de vue et ce dont les hommes se considèrent responsables.

<sup>2</sup> Dans le projet de Brodeur et al., les groupes de discussion auprès des autres acteurs suivaient la même logique. Par contre, le thème de la responsabilité était moins approfondi et situé plus largement dans le contexte de la perception des auteurs et des victimes de violence.

### Stratégie de validation

À la suite de chacun des groupes et de l'entrevue individuelle, un compte rendu des principales idées abordées a été envoyé par courriel aux participants. Cette stratégie de validation des données se voulait une occasion de vérifier si les chercheurs avaient bien saisi les principales idées et d'offrir l'occasion aux participants d'ajouter des précisions ou corriger de possibles erreurs. Aucun participant n'a émis de commentaire à la suite de l'envoi des comptes rendus.

### 3.2.4 Analyse des données

Le but de l'analyse de données qualitatives est d'en faire ressortir le sens. Comme tout le contenu ne peut être utilisé, le chercheur doit procéder à une réduction des données en les regroupant par thèmes. L'analyse des données dans le cadre de ce projet s'est faite en s'inspirant des six étapes de l'analyse thématique proposées par Creswell (2014) :

1. **L'organisation et la préparation des données.** Les entrevues ont été transcrites intégralement à partir des enregistrements audio.
2. **La lecture de toutes les données.** L'ensemble des transcriptions a été lu pour avoir une idée globale des informations qu'elles contenaient. Comme suggéré par Creswell, cette lecture a permis l'émergence de catégories d'information. Ces nouvelles catégories se sont ajoutées à une liste préexistante établie à partir du guide d'entretien.
3. **La codification des données.** La codification est le processus par lequel les données ont été organisées en attribuant à certains segments du texte une catégorie de sens (un thème). Tous les segments du texte qui référaient à une idée importante ont alors été regroupés et identifiés sous un même thème.
4. **La description des thèmes pour l'analyse.** Il s'agissait d'identifier les principales idées qui ressortaient des données. Ces idées ont été regroupées par thèmes et sont celles qui apparaissaient comme principales découvertes. Il s'agit des idées abordées dans la section résultat.

5. **La présentation des résultats.** Cette étape consistait à retenir les extraits des transcriptions qui illustrent bien les thèmes, pour communiquer les résultats de la recherche. Cette étape fait l'objet du chapitre quatre.
6. **L'interprétation des résultats.** La dernière étape consistait à interpréter les résultats. Une façon de dégager le sens des résultats et de les mettre en relation à d'autres résultats tirés des écrits ou à des théories existantes. De cette façon, on peut juger si les résultats s'inscrivent ou non dans les connaissances actuelles. Il est aussi possible d'identifier de nouvelles questions et, ainsi, proposer des pistes d'exploration pour l'amélioration des connaissances et des pratiques. Cette étape est l'objet du chapitre cinq.

### **3.3 Considérations éthiques**

Pour la réalisation de leur collecte de données, les responsables de l'étude-mère ont obtenu une approbation éthique au Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche de l'Université Laval. Considérant que le présent mémoire a été réalisé à partir de données secondaires de cette recherche, l'étudiant-chercheur a été exempté de démarches supplémentaires. Cela impliquait que la réalisation de ce mémoire était soumise aux mêmes normes que la recherche principale.

La participation à ce projet de recherche était volontaire et les participants étaient libres d'y mettre fin à tout moment sans conséquence et sans avoir à se justifier. Ils étaient aussi libres de refuser de répondre à certaines questions. Considérant que les participants étaient appelés, dans le cadre de leur démarche, à discuter régulièrement de violence et de leurs comportements, la participation à l'entrevue de groupe ne constituait pas un risque plus élevé que celui auquel ils s'exposaient normalement. En cas d'urgence, un intervenant était présent à l'organisme le soir du groupe de discussion et pouvait rencontrer les hommes qui en ressentaient le besoin.

Par la suite, lors de toute présentation des résultats de la recherche, toutes les mesures nécessaires ont été et seront prises pour assurer la confidentialité du point de vue individuel des participants. Le nom des participants et tous les autres noms

cités par ceux-ci ont été remplacés par des pseudonymes pour éviter qu'ils puissent être identifiés, même indirectement. Les documents ont été codifiés et seuls les chercheurs de l'Université Laval et leur personnel de soutien ont eu accès à la liste des codes et des noms permettant d'identifier les participants. Cette liste a été gardée sur un serveur sécurisé de l'Université Laval. Le contenu intégral des discussions de groupe et de l'entrevue individuelle n'a jamais été communiqué à qui que ce soit par l'équipe de recherche. Seules les données agrégées et anonymisées ont été communiquées. De plus, le formulaire de consentement indiquait clairement que les intervenants n'auraient pas accès au contenu des entrevues.

Les groupes de discussion se sont substitués à une session habituelle de la démarche de groupe des participants pour faciliter la participation, mais leur présence n'a pas été comptabilisée dans le nombre de rencontres à réaliser pour compléter leur démarche. Conséquemment, les participants n'ont eu aucun frais hebdomadaire à déboursier pour cette rencontre. Il était entendu qu'en dehors du transport et du temps, la participation à ce projet de recherche n'entraînait pas d'inconvénients supplémentaires à ceux déjà encourus par leur présence habituelle à leur démarche de groupe. La recherche de Brodeur et al. (non publié) prévoyait une compensation de 30\$ pour la participation au groupe de discussion et celle-ci a été remise aux participants.

La participation à cette recherche représentait un risque acceptable pour les participants et plusieurs mesures ont été mises en place afin de diminuer les désagréments qu'elle aurait pu engendrer.

### **3.4 Caractéristiques des participants**

L'échantillon est composé de 14 hommes provenant de trois organismes différents. Le plus jeune avait 20 ans, le plus âgé avait 55 ans et l'âge moyen était de 34 ans. Un seul participant a indiqué être né hors Canada et s'identifiait comme étant d'origine arabe. Sept ont indiqué être célibataires et sept ont indiqué être mariés ou conjoints de fait. Neuf participants ont dit être le père biologique d'un enfant (entre un et trois enfants). Aucun n'a rapporté être le beau-père d'autres enfants.



Approximativement trois quarts d'entre eux (n=11) occupaient un emploi, alors que deux indiquaient être étudiants et un mentionnait être bénéficiaire de la sécurité du revenu. Près du tiers (n=5) des participants avait un revenu annuel de moins de 30 000\$, approximativement un tiers se situait entre 30 000 et 50 000\$ (n = 4) et environ un tiers se situait au-delà de 50 000\$ (n=5). Environ un tiers (n=5) ont fait l'objet d'une plainte ou d'une condamnation; il s'agissait soit d'une affaire de violence conjugale (n=3) ou de violence envers un enfant (n=2). Seulement trois participants ont indiqué que leur participation au programme faisait ou avait fait l'objet d'une ordonnance d'un tribunal ou d'une mesure de protection. Douze des quatorze participants (86%) ont indiqué avoir fait entre trois et 23 rencontres de groupe. Deux de ces 12 participants ont mentionné avoir aussi fait une autre démarche pour leur problème de violence (entre sept et 20 rencontres). Un treizième participant a indiqué avoir fait uniquement une démarche en individuel de 25 rencontres. Les données d'un quatorzième participant, concernant les services reçus, sont indisponibles.

## **Chapitre 4 - Résultat**

Le présent chapitre vise à répondre à la question de recherche et aux objectifs spécifiques de ce mémoire à partir des données recueillies. Le chapitre est divisé en deux parties. La première partie vise à répondre aux deux premiers objectifs spécifiques, soit d'identifier le discours des hommes sur la responsabilité et de faire ressortir les convergences et divergences avec celui des intervenants et directeurs. La seconde partie, divisée en deux thèmes, permettra de répondre à l'objectif spécifique 3, soit : saisir sur quoi s'appuie le discours des participants et comment il évolue. Certains extraits, précédemment présentés, seront repris, mais l'analyse se portera sur les sources d'influence et l'évolution du point de vue dans le temps.

### **Partie 1 : Identifier le discours des hommes sur la responsabilité**

Cette première partie présente les réactions des participants à une synthèse des points de vue des intervenants et directeurs sur l'attribution de la responsabilité. Plus spécifiquement, les résultats présentés servent à dégager le discours des CCV sur la responsabilité. L'analyse se subdivise en cinq thèmes : (1) Rationalité de l'auteur ; (2) Frontières ; (3) Responsabilité rétrospective ; (4) Responsabilité pénale ; (5) Responsabilité prospective. Chaque thème débutera par une synthèse des principaux points de vue des intervenants et directeurs auxquels ont réagi les participants. Ensuite, les réactions des participants, appuyés par des extraits, seront présentées. Puis, une analyse des points de convergence et de divergence sera présentée.

#### **4.1 Rationalité de l'auteur**

La responsabilisation est un processus par lequel l'auteur des gestes est amené à se reconnaître comme la « [...] cause volontaire et consciente de ses actes [...] » (Bellenger et Pigallet, 1996, p. 263). Ceci est en cohérence avec l'une des prémisses émergeant des discours des intervenants et des directeurs auxquels les participants ont particulièrement réagi : chaque individu, homme ou femme, est un acteur

rationnel qui est capable de faire ses choix. Cette prémisse suppose que la VC relève d'un choix teinté d'une certaine intention et non, par exemple, d'une perte de contrôle.

#### 4.1.1 Capacité de faire des choix

Les propos des participants révèlent des opinions partagées quant à la notion de choix dans l'utilisation de la violence. Pour certains, le choix est clair, alors que, pour d'autres, il est ambigu. Dans l'extrait suivant, Dave (groupe 1) fait une distinction nette entre son choix de réagir avec ou sans violence à une situation qui le fâche. Pour Félix (groupe 1), le choix est plus difficile à distinguer selon les comportements adoptés par l'autre personne :

Dave : À toutes les fois que je me fâchais, ce n'était pas... Sans mettre, sans dire qu'elle n'a rien fait pour que je me fâche, ça a été quand même cent pour cent de ma faute de m'être fâché, d'avoir embarqué dans ce cycle-là. Ce n'est pas de sa faute à elle. C'est moi qui ai décidé de réagir.

Félix : Ça, ça vient bidirectionnel. Elle, c'est peut-être réactionnel. Ça vient dur à démêler tout ça.

Certains participants contestent la notion de choix rationnel. Pour eux, il est difficile d'isoler les gestes de violence de leur contexte. Certains se sentent pris dans la situation et submergés par leurs émotions, bien qu'ils reconnaissent le caractère inapproprié des gestes : « Souvent, tu es dans l'émotion. C'est un peu réactionnel pareil. C'est une mauvaise réaction, mais ça reste réactionnel. Des fois, ce n'est pas prémédité. » Ici, Félix (groupe 1) souligne le caractère non prémédité des gestes, ce qui s'éloigne de la conception de la VC comme étant planifiée et utilisée consciemment. C'est aussi l'avis de Sylvain (groupe 2) pour qui la capacité de faire des choix est amoindrie, lors des épisodes de violence, qu'il associe à des moments de crise :

Fait que oui, je pense qu'intrinsèquement, on est tous des individus autonomes, on fait des choix. Ils ne sont pas forcément tout le temps bon, mais au moment de la crise, de la violence, la capacité de faire le choix est amoindrie.

Frank (groupe 3) mentionne que, dans son cas, c'est l'accumulation qui réduit sa capacité à faire des choix réfléchis et l'amène à des réactions disproportionnées :

Frank : Je *skippe*. Moi, le mode « penser » c'est fini. Plus jeune aussi, je n'ai jamais été un gars violent. Je ne suis pas un gars qui me battait souvent, mais des *blackouts* j'en ai eus souvent. Moi, c'était j'accumule, j'accumule, j'accumule. Et à un moment donné, ce n'est pas : « Eh! Là, je suis tanné. Tu m'écoeures. Nanana. » [...] Tout de suite, c'était comme un coup de chaise. C'était tout le temps trop. Disproportionné carrément.

Ainsi, le comportement, l'attitude ou les paroles de l'autre, la charge émotionnelle, le contexte vécu comme une crise et l'accumulation sont des éléments qui, pour certains participants, semblent limiter la capacité à faire des choix.

Pour d'autres, comme André (entrevue individuelle), la violence résulte toujours d'un choix rationnel. Cependant, il commente le processus et la qualité de la réflexion qui accompagne le choix :

C'est toujours des comportements qui sont rationnels. Maintenant, est-ce que l'individu va réfléchir à son choix, est-ce qu'il va regarder toutes les possibilités qui s'ouvrent à lui avant de faire son choix ? Ça, pour moi, ça représente la qualité de la réflexion et de la profondeur de la réflexion, avant de faire le choix, qui est rationnel. Maintenant, si l'individu ne prend pas le temps de puiser dans toutes les options qui s'offrent à lui et que... Et qu'il produit une réflexion, qui est de plus faible qualité, probablement que le choix, même s'il est rationnel, ne va pas être... Ça se peut qu'il ne soit pas le meilleur.

Ses propos soulignent que le temps de réflexion avant les gestes de violence peut être insuffisant pour produire une réflexion de qualité.

Stephan (groupe 3) partage une analogie qui compare le temps de réaction des CCV à des feux de circulation : « Et là, il faut que tu penses à ton affaire avant de passer au troisième [feu] parce que, là, le troisième, tu as bien des choix avant le troisième quand tu as le temps de passer au deuxième [feu]. » Tempérer sa réaction semble un enjeu important pour s'acheter du temps de réflexion.

Ainsi, les participants admettent rétrospectivement que la violence résulterait d'un choix, mais il est difficile pour eux de le voir quand ils sont dans la situation (ex. :

accumulation, conflit, crise, violence de l'autre). Pour la plupart, il ne s'agit pas forcément d'actes prémédités, mais plutôt d'une réaction inappropriée. Pour réussir à entrevoir les options disponibles, le défi semble de trouver un moyen de se maîtriser, d'éviter de réagir impulsivement et d'augmenter la qualité de la réflexion.

#### 4.1.2 Intention derrière les comportements de VC

Malgré certaines hésitations, les participants reconnaissent que la violence est choisie, ce qui implique une certaine fin visée. Du point de vue des intervenants et des directeurs, le but de la VC est de prendre le pouvoir sur l'autre, bien que certains mentionnent que la violence puisse avoir d'autres fins (ex. : exprimer un point de vue ou un besoin). Dans la présente section, les participants réagissent à ces idées.

Les propos de deux participants rejoignent la position des intervenants et directeurs sur la prise de contrôle. Pour Dan (groupe 3), la prise de contrôle semble être la finalité recherchée : « Je ne le faisais pas dans l'intention de faire du mal. Je le faisais juste par prise de contrôle. C'est moi qui ai le contrôle sur le budget, point final. » Cependant, il souligne, comme d'autres, que l'intention n'était pas de causer du tort. André (entrevue individuelle), pour sa part, identifie deux cas de figure. Le premier cas de figure, qui rejoint la position de Dan, est la prise de contrôle pour consolider son pouvoir sur l'autre. Le second cas de figure, qui s'en éloigne, est la prise de contrôle pour corriger une inégalité de pouvoir ressentie subjectivement :

Je dirais que oui, une personne peut vouloir soit imposer son pouvoir ou renforcer le pouvoir qu'elle a déjà sur une personne, ça correspond à la diapositive six. Je ne dis pas que ce n'est pas bon ça. Je dis juste que c'est peut-être incomplet. Donc, dans la diapo sept, où une personne qui se sentirait peut-être inférieure ou justement écrasée, hum, pourrait essayer de vouloir renverser la situation en utilisant un comportement violent là.

Bien que certains participants reconnaissent que la violence constitue une prise de pouvoir, la plupart ne la perçoivent pas comme une fin en soi et il s'agirait davantage d'une conséquence de leurs actes. L'intention serait d'imposer un changement : « Enfin, oui je veux prendre le pouvoir, mais pour qu'une situation change. Que quelque chose change. Mais pas prendre le pouvoir parce que je suis un tyran »

(Éric, groupe 2). Les participants auraient ainsi des buts plus légitimes (ex. : se faire entendre, changer une situation) que le désir de contrôle.

La notion de temps est centrale dans le discours de Sylvain (groupe 2). Selon lui, il est nécessaire de prendre du recul pour s'apercevoir de l'intention derrière ses gestes. On y perçoit aussi une ambiguïté entre conséquence de ses gestes et intention :

Sylvain : Mais l'histoire de prendre le pouvoir, en réalité, c'est... C'est un *side effect*. C'est un effet secondaire ou bien, c'est un moyen, mais un moyen que, finalement, bien, en tout cas, personnellement, je ne m'en rends pas compte, mais oui, après recul, tu peux te rendre compte que oui, c'est comme une prise de contrôle, si on veut.

Pour Félix (groupe 1), la VC est davantage le résultat d'un déficit d'aptitudes personnelles et interpersonnelles que le désir de contrôle :

Félix : Les trois quarts du temps, tu t'en veux après. Je me suis chicané avec ma blonde l'autre jour. Je lui gueulais après. On s'engueulait, on s'envoyait chier par la tête et tu en as des remords après. Tu te sens mal. Tu ne fais pas : "Ah, je vais lui gueuler après pour que genre elle se ferme la trappe et qu'elle prenne mon point de vue." [...] Non, c'est juste, des fois, tu ne réussis pas à exprimer que non, je n'ai pas gros d'estime en moi, fait que ça me fait ressentir de la peur et des angoisses.

Ainsi, plusieurs participants affirment que l'intention de la VC n'est pas de causer du tort, bien qu'elle puisse en causer. La prise de contrôle est davantage perçue comme un effet secondaire que la finalité recherchée. Pour une minorité, l'objectif semble être d'imposer son contrôle, alors que, pour une majorité, l'objectif serait, dans certains cas, d'amener un changement dans la situation.

#### 4.1.3 Points de convergence et de divergence

Une minorité de participants semble se positionner en convergence avec les points de vue des intervenants et des directeurs sur la notion de choix. Ceux-ci reconnaissent, sans nuance, que la violence résulte d'un choix. Par contre, une majorité semble en divergence avec ce point de vue. Ils contestent ou, à tout le moins, nuancent la notion de choix. Les circonstances (ex. : accumulation, crise,

qualité de la réflexion) pourraient limiter la capacité à faire des choix rationnels. Cette capacité pourrait même être absente dans des situations plus extrêmes (ex. : « *blackouts* »).

De la même manière, quelques participants se rattachent à la position des intervenants et des directeurs selon laquelle l'intention de la VC est d'imposer son contrôle. Une majorité conteste cette idée qui leur semble incomplète. Bien que la VC puisse impliquer une prise de contrôle, elle ne serait pas la finalité recherchée. La plupart des participants se rattachent à l'idée des intervenants et directeurs selon laquelle la VC peut dissimuler d'autres buts.

## **4.2 Frontières**

La responsabilité implique une obligation morale ou intellectuelle de répondre de ses actes et d'en accepter les conséquences. Dans une interaction entre deux personnes, il peut être ardu de démêler la part de responsabilité de chacune.

Le discours des intervenants souligne que l'auteur de violence, indépendamment de son genre, est entièrement responsable de son comportement et de mettre fin à la violence. La violence est donc une responsabilité individuelle. Les conflits et la dynamique conjugale seraient une responsabilité partagée par les membres du couple. Bien que les participants adhèrent généralement à ces idées, l'analyse de leur discours fait ressortir plusieurs zones où les frontières de la responsabilité sont davantage floues. Ce thème présente des extraits où les participants abordent leur responsabilité en relation avec celle d'une autre personne ou du contexte.

### 4.2.1 Frontières entre conflit et violence

Les frontières de la responsabilité semblent davantage claires lorsque le participant est en mesure de distinguer le conflit de la violence. Félix (groupe 1) arrive à faire une distinction claire entre la responsabilité pour le conflit et la responsabilité pour la violence : « Tu sais, comme on dit, tu ne peux pas te chicaner tout seul, donc n'importe quel conflit c'est bidirectionnel un peu. L'utilisation de la violence, ça va

tout le temps rester unidirectionnel [...] » C'est aussi la position de Dan (groupe 3) pour qui la réaction au conflit lui appartient entièrement :

Moi, je crois fortement que la responsabilité m'appartient à ce moment-là, cent pour cent. Peu importe ce que l'autre fait, est en train de faire ou n'a pas fait, la responsabilité du fait, qu'en ce moment, je suis en train de me *crinquer* sans savoir, sans avoir aucune information, moi, je crois que je suis cent pour cent responsable.

D'autres participants ne distinguent pas clairement la responsabilité pour le conflit, qui implique un désaccord entre deux personnes, de la responsabilité pour la violence. Certains avancent que les agissements de l'autre engendrent ou justifient leur violence. La reconnaissance de leur responsabilité est, dans ce cas, partielle ou nulle. Pour Antoine (groupe 2), c'est la perception que l'autre a tort qui engendre la violence : « Quand je vois qu'elle a tort, c'est là que je deviens violent. Puis, quand elle voit que j'ai tort, c'est elle... La victime devient violente. Dans, qu'est-ce que je vois dans la vie de couple. » Pour Pierre (groupe 1), le comportement de l'autre justifie la violence à son endroit : « Moi ce qui a mené à être violent, tout ça, c'est toutes les choses qu'elle a pu me cacher et que... Les factures, les comptes pas payés, arriver à la maison fatiguée. Toutes ces choses-là. » Dans ces extraits, les participants insistent davantage sur les comportements de l'autre, que sur leurs gestes de violence. Le tort causé à leur endroit justifierait leur réaction de violence.

Antoine (groupe 2), pour sa part, attribue parfois une part de responsabilité à la société ou l'entourage qui pourrait semer des conflits au sein du couple : « Puis, pour de vrai, c'est plus aussi la société, l'entourage, avec le monde qui vient, qui sort chez vous. Il faut faire très attention, parce que ça peut... ça peut... infecter ta relation avec ta femme. »

Pour la plupart des participants, il semble difficile d'isoler leurs comportements violents de l'interaction qui les précède. Certains y arrivent et distinguent le conflit de la violence. D'autres font l'amalgame du conflit et de la violence et y voient des responsabilités davantage partagées entre les deux partenaires.



#### 4.2.2 Des frontières inconsistantes

Par moments, plusieurs participants vont reconnaître être entièrement responsables de leurs actes. Cependant, leurs propos vont être suivis de justifications. On remarque aussi l'utilisation fréquente de la conjonction de coordination « mais », qui marque une opposition aux propos précédemment énoncés. C'est le cas ici de Bastien (groupe 1) qui affirme son entière responsabilité pour, ensuite, se concentrer sur les comportements de son ex-conjointe, puis réaffirmer timidement sa responsabilité à lui :

Et tout ça pour dire que la responsabilité, oui, je suis cent pour cent responsable de mes actes, mais elle aussi est cent pour cent responsable d'utiliser ses comportements, d'utiliser ses menaces, le chantage, sa prise de pouvoir d'une certaine façon aussi, mais c'est vrai qu'on reste toujours assez, en tout temps, cent pour cent responsable de notre réaction par rapport à ces situations-là.

Le comportement de l'autre personne peut prendre beaucoup d'importance dans le discours des hommes lorsqu'ils en viennent à départager la responsabilité. Dans l'expérience de Sylvain (groupe 2), la réaction de l'autre influence directement la reconnaissance de sa responsabilité :

Bien, c'est sûr qu'on n'est jamais prêt à avouer la responsabilité, la totale responsabilité à nous. C'est toujours « Ah, mais t'as renchéri, t'as dit ce que tu sais que je ne suis pas capable d'entendre... » Fait que là, on assume une certaine part de responsabilité, mais pas totalement.

La réaction de l'autre partenaire semble amener les participants à faire l'amalgame entre leur responsabilité et celle de leur partenaire. Le constat qui ressort de l'analyse est que, pour être entièrement responsable de sa violence, il faudrait que l'autre demeure passif et subisse.

Au contraire, le discours de Dan (groupe 3) sur la responsabilité individuelle est très affirmé :

En tout cas, je vais bien parler dans mon cas à moi que je suis responsable de tout. OK, je ne suis pas responsable parce que la planète va mal. Je suis responsable de mes propres actes. Je suis responsable

de mes propres malheurs et de mes propres bonheurs. Fait que si ça va mal dans ma vie, il faut que je prenne ces responsabilités-là. Et si l'autre personne, j'ai accepté de la violence de sa part, c'est moi qui suis responsable d'avoir accepté ça.

Lorsque les frontières de la responsabilité sont clairement établies, il semble aisé pour les auteurs de se concentrer sur les gestes de violence qu'ils ont commis et d'en accepter les conséquences.

#### 4.2.3 Points de convergence et de divergence

En surface, une majorité de participants semblent adhérer au point de vue des intervenants et des directeurs sur les frontières de la responsabilité. Cependant, l'analyse de leur discours semble suggérer qu'ils sont majoritairement en divergence. Pour plusieurs participants, la responsabilité pour le conflit et la responsabilité pour la violence semblent amalgamées plutôt que différenciées. Le comportement de leur partenaire (ex. : réplique) sert parfois de justification et semble faire partie de la dynamique de couple dont les deux partenaires seraient imputables.

Quelques participants se distinguent et se placent en convergence par des positions plus affirmées sur des frontières distinctes entre les responsabilités individuelles (ex. : violence) et les responsabilités de couple (ex. : conflit).

### **4.3 Responsabilité rétrospective**

La responsabilité rétrospective concerne les gestes de violence passés et les conséquences qui y sont associées, dont doivent répondre les CCV. Les participants réagissent aux propos des intervenants et directeurs selon lesquels ils sont entièrement responsables de leurs comportements de violence. Ce thème se distingue du précédent en mettant l'accent davantage sur le processus par lequel les participants prennent conscience de leur responsabilité pour la violence qu'ils ont exercée.

Les propos de plusieurs participants suggèrent que la responsabilisation est un processus où l'objectif est, comme le mentionne Félix (groupe 1), d'arriver à être entièrement responsable de ses comportements : « À la fin de ces rencontres-là ou, à la limite, pour quelqu'un à la fin du processus [...] c'est cent pour cent ta faute. » Pour en arriver à ce degré de responsabilisation, plusieurs participants évoquent la nécessité de commencer par prendre conscience de la responsabilité. Les participants discutent aussi de leurs comportements de violence, mais plus particulièrement des conséquences, sur eux ou sur les autres, de leurs gestes.

#### 4.3.1 Prendre conscience de sa responsabilité

Plusieurs participants soulignent qu'ils ont toujours eu la responsabilité de leurs comportements, mais qu'ils n'en étaient pas conscients. Leurs propos portent à croire que la prise de conscience, que certains décrivent comme un « déclic » ou un « choc », engendre une amorce de responsabilisation. C'est ce qu'expliquent Frank, Stephan et Dan (groupe 3) dans cet échange :

Frank : Tout le monde a sa propre responsabilité. C'est juste qu'il y a du monde que... Moi, avant, je ne le savais pas. Une fois que tu es conscient de ça, tu ne peux plus te jouer des tours.

Stephan : C'est ça.

Dan : C'est intéressant l'aspect conscience. Tant que tu n'es pas conscient de ça, tant que tu n'as pas eu une prise de conscience sur le fait que tu es responsable de tes propres choix, que tu es responsable de tes propres actes, que tout le monde ici dans la salle a le même pouvoir de tuer, violer, aimer, sauver... On a tous ce pouvoir-là, mais prendre une responsabilité, ça prend une conscience [...] Je ne voulais pas prendre cette responsabilité-là. Tu sais, je ne savais pas à quel point j'avais cette responsabilité-là.

Ainsi, les participants soulignent qu'ils n'avaient pas conscience de leur responsabilité ou, comme l'admet Dan, qu'il ne voulait pas la prendre. Lorsque les frontières sont bien établies, il n'est plus possible de se « jouer des tours » en cherchant à se justifier.

Frank (groupe 3) explique avoir eu des comportements de violence, qu'il qualifie de « pires » dans des relations précédentes. Cependant, la prise de conscience n'avait pas été faite : « Moi, ça a pris de voir le regard déçu de ma femme, quand j'ai vargé dans un mur, qui était comme : “ Ayoye, qu'est-ce que c'est ça ? ” [...] Et pourtant, j'ai fait des choses bien pires que ça dans le passé et je n'ai pas eu de prise de conscience avec d'autres conjointes. » Donc, ce n'est pas nécessairement la sévérité du comportement qui amène à prendre conscience du problème, mais davantage, dans le cas de Frank, de s'apercevoir de son impact.

Pour Félix (groupe 1), c'est lorsqu'il a été confronté aux conséquences de ses comportements, soit une rupture, qu'il a réalisé sa responsabilité :

C'est comme quand ta blonde te dit : « Je vais te crisser là. » Des fois, tu aurais aimé ça avoir un avertissement avant et...

Bill : Oui.

Félix : De pouvoir changer, de travailler avant, c'est dur à avaler. En même temps, dans un autre sens, c'est ça qui te fait agir et c'est là que tu commences à changer. [Ça] fait que, quand tu y repenses, c'est une bonne affaire. Mais tu aurais voulu faire différemment. Des fois, c'est là que tu t'en rends compte.

Pour Bastien (groupe 1), le déclic s'est fait lorsqu'il a été conscientisé à la VC par l'entremise d'une formation pour devenir l'entraîneur de hockey de son fils :

Moi, j'étais sur mon ordinateur à côté [de mon ex-conjointe] et c'était la diapositive sur la violence conjugale. Je lis ça. Ben *tabarnache* ! C'est ce qui se passe dans la maison chez nous, mais, nous, ça fait quatre ans. Ça n'a pas de bon sens. J'étais comme... Je savais que ce n'était pas *clean*, mais, en même temps, c'est quoi de la violence psychologique ? Je n'avais pas de définition.

Bastien a été confronté à la norme sociale qui identifie certains comportements comme de la violence. La prise de conscience vient lorsqu'on est confronté à diverses choses (ex. : le regard des autres, les conséquences, la norme sociale).

Pour Antoine (groupe 2), réaliser sa responsabilité n'est pas suffisant. Il faut aussi admettre ses torts : « Puis, pour la responsabilité, c'est... Il faut avouer. Il faut que tu avoues que tu as tort pour commencer. »

Pour Sylvain et Éric (groupe 2), la notion de temps est centrale dans la reconnaissance de sa responsabilité. Pendant l'épisode de violence ou peu de temps après, il leur est difficile d'admettre leurs torts et d'assumer leur responsabilité :

Sylvain : Bien, sur le moment même de la crise, c'est sûr que... regarde, oublie ça. Tu sais, on s'en parlait au début. Tu sais, ça prend... des fois tu peux t'emballer, ça prend cinq secondes. Pouf, là, tu sautes la coche...

Éric : La guerre est partie.

Sylvain : Oui, la guerre est partie. [...] Là, ce n'est peut-être pas aussi évident à court terme comme ça de dire « OK, chérie, j'ai peut-être été trop loin. » Mais le lendemain, peut-être. Mais sur le moment, c'est ça. Il faut un *break*.

Lorsqu'Éric utilise la guerre comme métaphore, il souligne ne pas être dans un état d'esprit visant la compréhension mutuelle ou la résolution de conflit. Il s'agit plutôt d'une attitude où il désire gagner, l'emporter sur l'autre, ce à quoi acquiesce Sylvain. Par la suite, Sylvain mentionne l'importance de changer de mentalité en se calmant.

Pour d'autres, comme Félix (groupe 1), il n'est plus possible d'utiliser de justification ou d'excuse dès lors que l'on prend conscience de sa responsabilité. Accepter celle-ci requiert toutefois une bonne dose d'humilité :

[...] sauf que là tu réalises que c'était cent pour cent ta faute. Tu ne peux plus mettre genre un pour cent de faute sur l'événement ou sur ta blonde. Tu comprends que l'événement, c'est juste ta façon de le gérer. Oui, autant qu'il peut être dur. Tu prendrais quelqu'un d'autre dans les mêmes circonstances et il n'aurait pas capoté avec ça. Il aurait réagi, mais si ta blonde... Ce n'est pas de sa faute. C'est dur de prendre cent pour cent du blâme. Tu as de l'égo là-dedans.

Cela rejoint les propos de Dan (groupe 3) pour qui « C'est trop facile se déresponsabiliser de quelque chose tant et aussi longtemps que ça ne t'appartient

pas. » Il s'agit donc, en prenant conscience, de s'approprier la responsabilité de ses actes.

#### 4.3.2 Être imputable des conséquences de ses actes

Les propos des participants révèlent que réaliser l'impact de leurs comportements, sur eux et sur les autres, peut être un moteur de sensibilisation important pour les amener à reconnaître le besoin de mettre en place des changements.

Pour Éric (groupe 2), la violence ne semble pas être entièrement immorale. Il illustre cela lorsqu'il affirme avoir un certain confort avec la violence, tout en reconnaissant que c'est dommageable dans un couple :

Éric : J'aimerais dire que, de mon point de vue personnel, je suis quand même un peu confortable avec la violence (rires), mais...

Intervieweur : Dans quel sens, confortable ?

Éric : Il y a eu des guerres. Il y a de la violence partout. Il y a de la violence, ça fait partie de la vie dans la société, dans l'histoire de l'humanité, dans la nature, mais c'est juste que conjugalement, ça ne donne vraiment pas de bons résultats. Et à force de me rendre compte de ça, j'ai décidé de changer, de chercher des outils, mais je cherche des outils pas parce que j'avais un problème de violence, pour moi, plus parce que ça ne fonctionne pas.

Sa perspective semble davantage stratégique que morale : « Suis-je responsable ? Ne suis-je pas responsable ? Je veux juste de nouveaux moyens pour communiquer avec ma femme et qui ne font pas autant de dommages [...] » Il cherche à obtenir de meilleurs moyens d'atteindre ses objectifs.

La honte que leurs comportements suscitent semble être un moteur important dans la responsabilisation des participants :

C'est comme une boîte [...] il y a de l'énergie. Mais il y a aussi... sa responsabilisation. C'est qu'après ça, on se sent comme honteux quand on voit [les épisodes de violence] ici. On a honte. Puis, si on a honte, c'est parce que, finalement, on se sent un peu responsable. Tu sais, j'ai honte de ce que j'ai fait à ma femme, j'ai honte. Fait que je sens la... C'est là

que, on sent... Oui, je suis pas mal responsable de ce qui s'est passé puis ça me fait chier d'y avoir fait... (Sylvain, groupe 2)

La honte amène Sylvain à se sentir responsable et non seulement se sentir tenu pour responsable. Cela rejoint aussi le discours de Pierre (groupe 1) qui affirme que, sur le coup, il ne voyait pas les dommages qu'il causait à sa famille : « Je ne le voyais pas parce que j'étais tout le temps en colère. J'étais tout le temps en colère. [...] Aujourd'hui, je les vois les dommages que ça a fait, mais les enfants, ça a changé beaucoup. » S'apercevoir des impacts de leurs comportements sur leurs proches semble avoir été un élément marquant dans la responsabilisation de plusieurs participants.

#### 4.3.3 Points de convergence et de divergence

Les propos des participants mettent moins l'accent sur la responsabilité et davantage sur la responsabilisation, soit le processus par lequel ils sont amenés à être imputables de leurs actes. Ils adhèrent, de manière générale, à l'idée qu'ils sont responsables de leurs actes. Cependant, ils développent davantage sur des aspects moins couverts par les intervenants et directeurs. Les participants vont aborder le concept de « prise de conscience » du problème, qui sert d'amorce à la responsabilisation. Ils semblent aussi apporter davantage d'importance à l'impact de leurs gestes qu'à leur caractère violent. Il s'agit davantage d'idées nouvelles, peu couvertes dans la synthèse des points de vue des intervenants et des directeurs.

#### **4.4 Responsabilité pénale**

À l'instar de la responsabilité rétrospective, la responsabilité pénale concerne les gestes de violence passés et les conséquences qui y sont associées. Cependant, elle se caractérise par la contravention à un texte de loi. La culpabilité de la personne doit être établie et cette dernière doit être considérée imputable. La responsabilité pénale se base sur un certain état d'esprit de l'auteur où celui-ci fait le choix intentionnel de commettre les gestes reprochés. Elle « [...] vise principalement à sanctionner l'auteur de l'acte (ainsi qu'à protéger la société et à permettre au

délinquant de se racheter pour retrouver sa place dans la société). » (Lopez et Tzitzis, 2007, p. 834).

Les intervenants et les directeurs ont eu des positions partagées sur la responsabilité pénale, qui a été abordée indirectement à travers les mesures judiciaires et pénales. Pour certains, la judiciarisation permet de responsabiliser l'auteur de violence et de mettre fin à la violence, alors que, pour d'autres, elle peut être un obstacle à la responsabilisation. Quelques-uns soulignent qu'elle ne prend pas en compte la complexité des situations de VC.

Les participants ont réagi à ces points de vue. Les réactions de certains participants soulignent un rapport paradoxal par rapport à la responsabilité pénale. Plusieurs émettent des critiques à son endroit.

#### 4.4.1 Rapport paradoxal

Plusieurs participants reconnaissent le caractère dissuasif du processus judiciaire. Pour Bill (groupe 1), la judiciarisation dénote la gravité de la situation : « Oui, j'ai eu peur. J'étais accusé de voies de fait. [...]. Ça donne toujours la chienne ». Il mentionne aussi avoir pris conscience de sa responsabilité, lorsqu'il a eu des conséquences judiciaires : « On le pense toujours à la fin [la responsabilité], toujours quand tu as les conséquences. »

Bien qu'Antoine (groupe 2) réagisse négativement à l'intervention du système judiciaire dans sa vie, il admet que l'obligation de consulter un organisme pour CCV, qui en découle, a eu un impact positif :

Regarde, je suis sorti acquitté par manque de preuve et j'ai perdu mon travail. La police au lieu de... Ils m'ont pris devant mon boss, devant mon gérant. J'ai passé vingt-quatre heures en prison. J'ai perdu de l'argent. À chaque fois que j'y vais, je paie cinq cents dollars à l'avocat. À chaque fois, à chaque fois, à chaque fois. Et après, je devais passer à [organisme d'aide pour CCV]. Et ça a pris beaucoup de mon temps et ça a changé ma vie, mais... Comme on disait, peut-être vous haissez quelque chose, il est bon pour vous et peut-être vous aimez quelque chose qui est mal pour vous. [...] Oui. Peut-être que c'est la meilleure chose qui m'est arrivée parce que je vois que ça m'aide. »



Mathieu (groupe 1) tient des propos semblables, sans toutefois manifester beaucoup d'enthousiasme :

Mathieu : Moi, j'ai fait des voies de fait et j'ai pogné cent vingt-cinq heures de travaux communautaires. Là, la DPJ, elle m'oblige à venir ici pour ma fille. Elle dit que je suis honnête et plein d'affaires...

Intervieweur : C'est une bonne affaire, c'est une mauvaise affaire ?

Mathieu : Correcte.

Intervieweur : Correcte.

Mathieu : Oui. J'essaie de me donner des méthodes. Si je n'étais pas venu ici, je ne l'aurais pas su.

Pierre (groupe 1), qui rapporte avoir été dans une dynamique de violence bidirectionnelle, mentionne être le seul à subir des conséquences judiciaires. Questionné par un autre participant, il explique que cela l'amène à vivre un sentiment d'injustice, mais il reconnaît tout de même une certaine responsabilité :

Pierre : C'est moi qui suis en dessous du *spot* comme on dit [...]

Bastien : Et je te pose la question pour voir si ça te faisait un sentiment d'injustice par rapport à cette situation-là ?

Pierre : Oui, un petit peu d'injustice, mais je suis responsable. Il aurait fallu que je parte avant. Si j'étais parti avant, ça ne serait pas arrivé ces affaires-là.

La responsabilité pénale peut susciter de la peur ou de l'amertume. L'obligation de consulter un organisme d'aide pour CCV, qui résulte dans certains cas de la judiciarisation, amène quant à elle des changements jugés positifs.

#### 4.4.2 Critiques et limites de la responsabilité pénale

Quelques participants réagissent aux solutions judiciaires en affirmant qu'elles ne favorisent pas la responsabilisation de l'auteur de violence. C'est ce qu'expliquent Dan et Frank (groupe 3) :

Dan : Pour ce qui est des solutions, moi, je n'aime pas les solutions judiciaires. Moi, je trouve que ce n'est pas une solution, c'est une conséquence à ne pas avoir...

Frank : Ça ne responsabilise pas.

Intervieweur : C'est une conséquence à ne pas avoir... Ne pas avoir quoi ?

Dan : Ne pas avoir eu les solutions sociales et thérapeutiques [...] Oui, c'est une conséquence à avoir été violent conjugal. Ce n'est pas une solution. [...] Tu sais, un coup que tu es rendu au judiciaire, parce qu'on ne peut pas tout guérir la planète d'un seul coup, mais un coup qu'on est rendu au judiciaire, c'est de mettre l'emphase sur le social et le thérapeutique. Et de faire en sorte que cette personne-là ne soit pas punie pour son acte, soit mise en conscience et soit responsabilisée de ce qu'elle a fait.

Dan et Frank soulignent particulièrement l'aspect punitif de la responsabilité pénale, soit l'idée de sanctionner l'auteur, et dénoncent l'absence de la dimension prospective de la responsabilité, c'est-à-dire, la mise en place d'éléments pour éviter la récurrence de violence. La responsabilité pénale est perçue comme un dernier recours et comme devant servir de tremplin vers les ressources d'aide.

Frank poursuit la discussion en prenant l'exemple d'un homme accusé de voies de fait armées, qui aurait reçu sa sentence deux à trois ans après avoir débuté des démarches thérapeutiques :

Le gars est déjà, on va dire, à soixante-dix pour cent de son cheminement ou de sa guérison et on s'en va le *câlicer* en tôle pendant un an avec du monde qui n'ont souvent aucun intérêt à vouloir changer. Et tout ça pour quoi ? Pour lui donner une punition. Je comprends, il faut qu'il paye [...] Et à quoi bon ? Ça lui a donné quoi ? Ça a donné une paix d'esprit à sa victime et je comprends, parce que la victime là-dedans ça lui a donné une paix d'esprit et tout ça, mais en bout de ligne que lui ait fait du temps, est-ce que ça a vraiment donné une paix d'esprit à cette victime-là ?

Bien qu'il affirme comprendre l'objectif punitif du système judiciaire, son propos semble souligner que l'incarcération va avoir peu de bienfaits pour la victime, alors qu'elle lui apparaît contreproductive pour la réhabilitation de l'individu qui se retrouve puni pour ses gestes.

D'autres participants critiquent aussi certaines limites du système de justice, par exemple, lorsqu'il y aurait, selon eux, violence bidirectionnelle ou qu'un mandat de paix (interdit de contact) est en place et que la victime communique tout de même avec l'auteur. Selon eux, le système de justice ne prendrait pas en compte la complexité de ces situations dans ses réponses.

Antoine (groupe 2) relate une conversation avec son avocat dans laquelle ce dernier lui explique qu'il peut avoir des ennuis s'il répond aux messages de son ancienne fréquentation :

Elle commence à m'envoyer des textos et : « Ah, je veux te voir. » Et ci, et ça. Tu sais, je pouvais lui montrer ça. Je l'ai amené à mon avocat, mais il m'a dit : « Tu sais quoi ? Ça va risquer de prendre plus de temps. » Et dans le temps, moi, je ne devais pas parler avec elle. J'avais une condition et je ne devais pas rentrer en contact, mais j'ai dit : « Mais regarde, c'est elle qui vient, c'est elle qui est revenue. » Il dit : « Même à ça, tu es rentré en contact. Tu peux avoir un bris de condition. » J'ai dit : « Ben là, c'est comme... Ce n'est pas moi qui suis rentré, c'est elle qui a fait... » Les lois sont aveugles. Quelqu'un écrit, mais... On n'est pas des robots, on est des humains. Mais non, elles sont aveugles comme... Autant que tu doives te rabaisser à ça, tu dois obéir à ça. Tu n'as pas le choix. Tu dois aller faire tes démarches et c'est niais, mais c'est comme ça.

On ressent l'amertume d'Antoine dans ses propos, quand il qualifie les lois « d'aveugle », qu'il mentionne devoir se « rabaisser à ça » en parlant de ses conditions et qu'il qualifie les démarches de « niaiseuses ». On voit dans cet extrait que le système judiciaire lui impute une certaine responsabilité, mais qu'elle n'est pas pleinement ressentie. La responsabilité pénale, bien qu'elle soit critiquée par plusieurs participants, peut être le chemin qui mène à une amorce de changement.

#### 4.4.3 Points de convergence et de divergence

Comme celles des intervenants et des directeurs, les positions des participants sont partagées concernant la responsabilité pénale. Certains sont d'avis, comme les intervenants et les directeurs, que la judiciarisation est dissuasive et permet de mettre un frein à la violence. Elle peut aussi amener l'auteur de violence à se responsabiliser. D'autres ont un avis contraire et affirment que les mesures pénales

n'amènent pas à se responsabiliser. Même lorsqu'ils reconnaissent sa pertinence, plusieurs participants perçoivent son impact comme étant davantage négatif. Concernant la complexité des situations de VC, quelques participants émettent des points de vue qui convergent avec l'idée qu'elle n'est pas prise en compte.

#### **4.5 Responsabilité prospective**

Les intervenants et directeurs ont affirmé la responsabilité des CCV de mettre fin à la violence, dont le contrôle, afin d'éviter la récurrence. Les participants ont pour leur part discuté du travail personnel qu'ils font sur eux dans le cadre de leur démarche et de la mise en pratique de leurs outils (ex. : identification des signes précurseurs, retrait, communication) dans des situations concrètes. Cela correspond à la dimension prospective de la responsabilité qui renvoie à l'obligation de s'engager à prévenir l'occurrence future de comportements répréhensibles.

##### 4.5.1 Travailler sur soi

Prendre conscience de ses comportements de violence est une amorce de responsabilisation. Cependant, comme Félix (groupe 1) le mentionne, cette prise de conscience doit s'accompagner d'un ensemble de changements :

Quand tu viens ici, tu fais : « OK, j'ai ce problème-là. », tu le vois. Et là, tu te dis : « Maintenant, je peux changer des affaires. » Mon point de vue que j'ai changé, c'est là-dessus. Tu sais, on se responsabilise, mais le fait de se responsabiliser, ben ça te dit : « Je me responsabilise sur ce que je fais, mais j'ai la responsabilité aussi de changer et je peux changer. » Fait que les efforts viennent là.

Plusieurs hommes ont mentionné devoir travailler sur certaines caractéristiques personnelles (ex. : l'estime de soi, l'identification des signes précurseurs de leur violence, la jalousie) ou interpersonnelles (ex. : communication non violente) pour arriver à mettre fin à la violence et éviter la récurrence. Certains, comme Éric (groupe 2), mentionnent que fréquenter une ressource d'aide pour CCV est une marque de responsabilisation en soi, dans la mesure où ils cherchent à se doter de moyens pour remplacer les comportements de violence :

Il y a d'autres moyens que de péter sa coche dans ces situations-là. Puis, c'est exactement pour ça que je suis ici. C'est pour avoir d'autres moyens que péter ma coche. Donc, je me responsabilise, dans le sens que je viens chercher des moyens. Juste le fait d'appeler puis d'être inscrit ici à [organisme d'aide pour CCV], moi, c'est se responsabiliser.

Se responsabiliser ne demande pas seulement l'acquisition de nouvelles aptitudes. Il faut aussi mettre de côté les justifications et les excuses :

Tu as des problèmes d'alcool, tu n'as plus ta blonde, tu as de la misère à payer les factures, tu as eu une grosse journée, il est arrivé de quoi, mais tu ne peux pas dire : « Ah c'est à cause... » Tu t'es fâché et tu as pogné les nerfs, mettons... Disons que tu l'as envoyée chier ou bien tu l'as frappée, tu ne diras... Tu sais, tu ne peux pas dire : « Ah c'est à cause de toute ma journée. » C'est de ma faute. C'est moi qui ne me suis pas contrôlé. Au lieu d'utiliser la communication, j'ai utilisé la violence, mais... Ça n'aide pas. Il faut apprendre à travailler toutes ces affaires-là aussi. (Félix, groupe 1)

Pour plusieurs, c'est en travaillant sur des situations concrètes qu'ils peuvent identifier leur responsabilité et réfléchir à la manière dont ils auraient dû agir :

Ils nous donnent des outils qui nous permettent de nous placer dans des situations et de réfléchir sur des situations et de nous amener à voir comment on peut être responsable [...]. (André, entrevue individuelle)

Travailler sur soi n'est pas seulement un exercice ponctuel. Dan (groupe 3) explique qu'il s'agit d'un travail quotidien :

Il faut que je gère ma violence quotidienne même après être passé ici. Et je ne suis pas venu me guérir ici. Je suis venu chercher des connaissances que je ne savais pas et là il faut que je m'en serve à tous les jours. C'est du quotidien. Même après être parti d'ici, ils ne m'ont pas donné un papier comme quoi ils disaient que j'étais guéri de ma violence. Donc, j'ai encore des moments... Ben là ce sont des prises de conscience, c'est de travailler sur moi.

La dynamique de groupe amène une forme d'engagement à ne pas exercer de violence et aide les participants à se responsabiliser : « Avant de faire, je me dis « non, je ne vais pas faire ça. » Parce que je vais le raconter aux gars, ça. »

(Antoine, groupe 2) Il y a une forme de reddition de comptes envers le groupe en cas de bris de cet engagement.

Malgré le travail sur soi, les exercices de réflexion et de développement d'habiletés sociales, il demeure que les participants sont confrontés à des situations difficiles où ils doivent passer de la théorie à la pratique.

#### 4.5.2 Se mettre en action

Pour certains participants, le plus dur c'est d'appliquer leurs outils dans ce que Sylvain (groupe 2) nomme les « moments critiques ». Félix (groupe 1) explique qu'il y a une succession d'étapes à suivre (sentir que la tension monte, identifier l'émotion, gérer l'événement, analyser ce qui a mené à l'émotion), alors que sa marge de manœuvre apparaît faible :

Moi, ce que je trouve encore dur, c'est, mettons, ils nous apprennent le lâcher-prise ou pas la fuite, mais le retrait préventif. Mais quand arrive une grosse situation, là après s'être plus informé, tu es capable de sentir ça monter. Et : « Ah mon dieu, je vais péter ma coche. Fais attention. », mais c'est encore dur d'identifier les émotions. Tu sens tout ça monter. Tu sais, maintenant, tu es capable de le voir, de le sentir monter. Avec de la pratique, tu es capable de le gérer. Et après ça, il reste un *est* de gros travail que ça, ça n'a peut-être pas été fait avant de reconnaître : « OK, ça c'est telle émotion. » Après ça, tu sais, gérer l'événement. Là, bang ! Ça arrive là. Là, tel événement arrive. [...] Ne pas exploser et *dealer*, reconnaître c'est quoi qui m'a fait sentir cette émotion-là, quelle émotion.

Le discours de certains participants révèle aussi que certaines techniques de gestion de la colère peuvent être utilisées de manière inadéquate. Il faut donc continuer de travailler à leur application dans des situations tendues. Ici, les propos de Mathieu et Paul (groupe 1) révèlent que l'outil du retrait n'est pas utilisé de manière adéquate :

Mathieu : Le retrait là, mettons je sors dehors fumer une clope. Je me chicane avec ma blonde et là je suis en retrait. Et là, elle vient tout le temps me voir ou bien me parler. Et là, je lui dis : « Ce n'est pas le temps. Va-t'en. » C'est ça que je trouve le plus dur.

Paul : Des fois, quand l'autre ne comprend pas ça, on dirait... Tu sais, l'autre...

Mathieu : C'est sûr, ce n'est pas évident.

Paul : Il faut que tu le fasses subtilement. Ça n'a pas l'air d'un retrait.

Mathieu : Des fois, je dis : « Ah je vais aller fumer une clope, ça va faire du bien. », mais, elle, elle s'habille. Elle vient me trouver. Je lui dis : « Tasse-toi. » Elle ne comprend pas trop ça. Des fois, c'est plus dur.

Le retrait consiste à se retirer d'une situation où la personne se sent à risque d'être victime de violence pour aller se calmer, ce qui peut impliquer de quitter le domicile. Le ton impératif de Mathieu, lorsqu'il dit « Va-t'en » ou « Tasse-toi », témoigne qu'il peut manquer de compréhension quant à l'application de cette technique ou l'utiliser plutôt comme une stratégie d'évitement. La stratégie du retrait devrait être consciente, expliquée à la conjointe et temporaire (ex. : dire que je sors me calmer, puis reprendre la discussion par la suite).

Les propos des participants soulignent que, pour certains, actualiser sa responsabilité en utilisant des moyens non violents n'est pas toujours facile. Il semble y avoir une marche à franchir entre la connaissance de soi, la connaissance des outils et parvenir à faire un choix de non-violence dans une situation à risque.

#### 4.5.3 Points de convergence et de divergence

Les propos des participants sont majoritairement convergents avec l'idée qu'ils sont responsables de mettre fin à leur violence et d'éviter la récurrence. Cette idée ne semble pas poser problème, dans la mesure où les participants reconnaissent être responsables des gestes qu'ils ont commis ou veulent éviter des conséquences subséquentes. Les participants ont aussi ajouté qu'il peut être difficile de passer de la théorie à la pratique. Les moyens appris pour éviter la violence peuvent être mal utilisés et reproduire certaines formes de violence.

## **Partie 2 : Saisir sur quoi s'appuie le discours des hommes sur la responsabilité et comment il évolue**

Cette seconde partie de la présentation des résultats vise à comprendre sur quoi s'appuie le discours des CCV sur la responsabilité et comment il évolue, ce qui correspond au troisième objectif spécifique du mémoire. Cela aidera à approfondir la compréhension du discours des hommes et à mieux comprendre les points de convergence et de divergence entre les discours organisationnels (intervenants et directeurs) et les discours individuels (ceux des CCV). D'abord, les différents types d'expériences qui influencent la construction du point de vue des participants seront abordés. Puis, l'analyse de ces différentes expériences et de leur interinfluence sera présentée pour saisir comment elles amènent le discours des CCV à évoluer.

### **4.6 Types d'expérience**

Les participants ont principalement fait référence à ce que Loseke (2003) nomme l'expérience pratique pour réagir au point de vue des intervenants et des directeurs d'organismes d'aide pour CCV. L'expérience pratique fait référence au vécu des acteurs. Dans le cas présent, les participants ont fait référence à des expériences personnelles (ex. : conflits, situations dans lesquelles ils ont exercé de la violence, etc.) et à leur démarche dans un organisme pour CCV. Ils ont aussi fait référence à d'autres ressources d'aide qu'ils ont consultées et au processus judiciaire.

#### 4.6.1 Expériences personnelles

L'expérience personnelle consiste en des situations auxquelles font référence les participants pour appuyer leurs points de vue sur la responsabilité. Il s'agit d'évènements marquants dans le parcours des participants, de vivre ou d'anticiper des conséquences, d'observations sur la dynamique de violence en place, du parcours professionnel ou d'implications sociales et qui amènent généralement à une prise de conscience de sa responsabilité.



### Conséquences anticipées et avérées

Pour Frank, ce sont des conséquences anticipées qui l'ont amené à changer sa perception. Il fait un parallèle avec sa problématique de consommation et parle d'un cauchemar qu'il a fait :

Et je pense que le déclic s'est fait, à un moment donné, quand tu es vraiment écoeuré de ta merde, comme quand j'ai arrêté de consommer. À un moment donné, j'ai dit : "Regarde, à un moment donné, je vais tuer quelqu'un. Je suis tout le temps en boisson en conduisant." J'ai fait un cauchemar où j'avais reculé sur le petit d'un de mes amis. Je me suis réveillé, j'étais sûr que je l'avais fait. J'ai paniqué. J'ai dit : "OK, il faut que j'aille chercher de l'aide."

Le fait d'en avoir assez de la situation et la peur de commettre des gestes encore plus graves ont amené Frank à se mettre en action.

Pour d'autres, ce sont des conséquences concrètes qui les ont amenés à transformer leur vision de la responsabilité. Pour Stephan (groupe 3), l'échec de son mariage l'a amené à accepter sa responsabilité :

D'où je vis mes choses, moi, c'est mon vécu parce que j'ai fait vingt ans de mariage. Après ça, on s'est séparé fait que, là, j'étais tanné. J'ai dit : « Si tu as fait vingt ans et ça a réussi à planter, il y a quelque chose de ta partie qui te reste, que tu es responsable pour de vrai. »

Pour Félix (groupe 1), être confronté à une rupture amène à amorcer une démarche de changement :

C'est comme quand ta blonde te dit : « Je vais te crisser là. » Des fois, tu aurais aimé ça avoir un avertissement avant et... [...] de pouvoir changer, de travailler avant. C'est dur à avaler. En même temps, dans un autre sens, c'est ça qui fait agir et c'est là que tu commences à changer. Fait que quand tu y repenses, c'est une bonne affaire, mais tu aurais voulu faire différemment. Des fois, c'est là que tu t'en rends compte.

Stephan et Félix ne semblent pas avoir pris pleinement conscience de leur responsabilité, tant qu'ils n'ont pas été confrontés aux conséquences de leurs comportements.

### *Dynamique de violence*

Plusieurs ont aussi fait référence à la dynamique de violence en place pour appuyer leurs points de vue : « C'est toujours « Ah, mais tu as renchéri, tu as dit ce que tu sais que je ne suis pas capable d'entendre... » Fait que là, on assume une certaine part de responsabilité, mais pas totalement. » (Sylvain, groupe 2) Pour Sylvain et d'autres participants, leur perception de la dynamique en place les amène à ne reconnaître que partiellement leur responsabilité.

### *Parcours professionnel*

Un participant, André (entrevue individuelle), a parlé de l'influence de son champ professionnel sur sa conception de la responsabilité et la notion de choix :

Je suis ingénieur et j'étudie beaucoup la psychologie humaine, parce que je fais des modèles de simulation sur le comportement humain. Et pour moi, ça n'existe pas les comportements qui sont irrationnels. C'est toujours des comportements qui sont rationnels.

Le parcours professionnel d'André a une influence marquante sur ses points de vue. Il amène l'idée que si une certaine logique s'applique dans son champ professionnel, cette même logique est transférable pour attribuer un sens à une expérience sur le plan personnel.

### *Implication sociale*

Bastien parle quant à lui d'une formation qu'il a suivie pour devenir entraîneur de hockey. Il explique que l'information reçue sur la problématique de VC lui a fait prendre conscience qu'il en exerçait :

Une des prises de conscience, c'était quand j'ai fait ma formation pour devenir entraîneur de hockey. Ça disait... Il y avait un cours « Respect et sport » qu'on faisait. [...] Moi, j'étais sur mon ordinateur à côté [de mon ex-conjointe] et c'était la diapositive sur la violence conjugale. Je lis ça. Ben *tabarnache*, c'est ce qui se passe dans la maison chez nous, mais, nous, ça fait quatre ans. Ça n'a pas de bon sens. J'étais comme... Je savais que ce n'était pas *clean*, mais, en même temps, c'est quoi de la violence psychologique ? Je n'avais pas de définition.

Ce type d'expérience, ainsi que le parcours professionnel d'André sont des expériences extérieures à la sphère conjugale qui témoignent de la variété des expériences qui influencent la construction des points de vue des participants.

#### 4.6.2 Démarche d'aide

##### *Ressources d'aide spécialisées en VC*

Les ressources d'aide spécialisées en VC ont une influence importante sur la construction du point de vue des participants. Dans la mesure où l'individu est ouvert à recevoir de l'aide, elles permettraient, comme les expériences personnelles, de faire d'importantes prises de conscience :

J'ai passé toute ma vie à me déresponsabiliser, jusqu'à ce que je comprenne qu'en pointant du doigt, il y en a trois autres qui pointent vers moi. Et ce sont des groupes, comme ici, qui font que tu prends des prises de conscience, mais il faut que tu aies l'ouverture d'esprit. (Dan, groupe 3)

Pour Dave (groupe 1), la ressource d'aide lui a permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour réagir de manière responsable et prévenir la récurrence de violence :

C'est sûr que je ne connaissais pas les affaires avant d'arriver ici. J'en ai appris bien plus sur comment reconnaître les réactions, les sentiments et les émotions et *gager* avec ça, travailler avec ça. Pas de réagir au mieux, mais de ne pas réagir comme un coup de dé, parce que tu ne sais jamais comment ta réaction va être prise par l'autre personne, dépendamment de la situation.

Pour Bastien (groupe 1), l'organisme d'aide lui a permis d'amorcer une démarche de changement, mais un travail plus personnel a aussi été nécessaire :

J'ai fait des cheminements ici avec le [nom de l'organisme]. Ça m'a donné des outils que j'ai réussi à mettre en place pendant un certain temps. Et après ça, ben je n'étais pas toujours capable de mettre en place par rapport aux situations qui se passaient. [...] je n'avais pas une bonne relation avec moi-même. Fait que si ma relation avec moi-même n'était pas réglée, n'était pas saine, ben je n'étais pas assez important pour me sortir de là.

Donc, bien que l'expérience des ressources d'aides pour CCV soit significative, elle peut avoir une influence limitée. Alors que Dan mentionnait l'importance d'avoir une ouverture d'esprit, Bastien souligne l'importance du rapport à soi. Cesser la violence n'est pas une simple question de posséder des connaissances et des techniques pour gérer des situations à risque. Il s'agit d'un rapport à l'autre, mais aussi d'un rapport à soi complexe qu'il faut considérer.

#### Ressources d'aide non spécialisées en VC

Bastien (groupe 1) fait référence à l'aide qu'il a reçue de la part d'une psychologue pour l'aider face à un dilemme :

C'était un rêve pour moi de voyager avec mes enfants. C'est quelque chose qu'on avait parlé l'année dernière du couple qu'on voulait vivre ensemble. Là, elle me le propose sur un plateau d'argent, mais il a fallu que j'apprenne à me respecter, à mettre mes limites et à dire : « Regarde, excuse, mais je pense que la situation est un peu trop à risque. » [...] mais j'ai eu besoin d'aide. J'ai été rencontrer une psychologue au CLSC et je lui ai posé mes questions. J'avais mes bémols par rapport à ça. En même temps, je voyais un peu plus le rêve aussi qui était attirant fait que j'ai... La psychologue n'avait pas... Elle m'a posé les bonnes questions pour m'aider à réfléchir et à prendre ma décision.

La réflexion faite à l'aide de la psychologue l'a amené à prendre une décision responsable, donc qui prenait en compte ses difficultés et ses limites, pour éviter de se retrouver dans une situation qu'il identifiait d'avance comme étant à risque.

#### 4.6.3 Processus judiciaire

Plusieurs participants ont fait référence à l'influence du processus judiciaire. Les accusations amènent à percevoir la gravité des événements. Les acteurs impliqués peuvent aussi avoir une influence significative sur la construction d'un sentiment de responsabilité individuelle :

Pierre : Ça me fait peur aussi le côté judiciaire. Je ne sais pas ce qui va arriver. Mon avocat, il dit : « Ça ne sera pas si grave que ça. », mais, moi, je trouve ça grave quand c'est rendu là au criminel.

Bastien : Je te comprends, moi aussi. [...] À un moment donné, ça virait mal dans la maison et c'était la police qui arrivait fait que... Fait que c'est ça. La deuxième fois, mettons que l'avocat a dit : « Regarde, ça fait deux avertissements que tu as. Ça serait le temps que tu regardes qu'est-ce que tu as à régler parce qu'il y a quelque chose qui ne marche pas mon homme. » Moi, je pensais que c'était l'autre. (groupe 1)

Bastien reconnaît le rôle important de son avocat, qui l'a amené à porter un regard sur ses actions à lui. Il s'agit d'un élément important de la responsabilisation selon plusieurs participants, plutôt que d'insister sur l'attitude de son ex-conjointe :

Bastien : Oui, il a reconnu que j'avais affaire à une hystérique. Ça, ça ne m'appartient pas, mais il a dit : « Toi, gère tes affaires parce que ce n'est pas la bonne façon de gérer ton conflit. Ce n'est pas la bonne façon de régler la situation. » Fait que j'avais des démarches à faire.

Il fait aussi référence à l'impact du processus de médiation :

Et judiciaire en médiation, c'est la justice aussi parce qu'il y a une garde par rapport aux enfants et tout ça. Le fait que je n'aie pas la garde de mes enfants, ça a généré une source de motivation et de détermination à m'améliorer et à travailler sur moi-même parce que dans le fond, ça m'a obligé à tellement faire de cheminement et à creuser et à comprendre pourquoi c'était là. Aujourd'hui, ça se transfère en expérience qui est positive pour moi.

La médiation a contraint Bastien à porter un regard différent sur ses comportements pour être en mesure d'accomplir son objectif (récupérer la garde de ses enfants). Bien que l'expérience de la judiciarisation puisse être perçue négativement, elle semble avoir un impact significatif sur les perceptions de certains participants concernant la responsabilité.

#### **4.7 Interinfluence et évolution des points de vue**

Les types d'expérience n'agissent pas de manière isolée. Ils se cumulent, se croisent et font évoluer les points de vue. À certains moments, les participants ont souligné quels étaient leurs points de vue avant et en quoi ils diffèrent actuellement. L'usage de marqueurs temporels a été relevé (ex. : quand, avant, à la première rencontre, maintenant).

#### 4.7.1 L'amorce de la démarche de changement

Dès l'amorce de la démarche, discuter de leurs expériences passées amène les participants à porter un tout autre regard sur celles-ci :

C'est que, quand je suis rentré dans le programme, c'est comme si j'avais mis... J'avais eu une nouvelle paire de lunettes. Puis, ça m'avait permis de regarder tout mon passé à travers une nouvelle paire de lunettes et de faire... Tu sais que, sans nécessairement, tu sais, mes expériences passées, maintenant je peux les regarder avec un nouveau point de vue que j'ai appris maintenant [...] (André, entrevue individuelle)

Pour certains participants, les premières rencontres à l'organisme sont percutantes. Alors que certains ne considèrent pas exercer de la violence ou ne reconnaissent pas les impacts de leurs comportements, le choc est important :

À la première rencontre que tu fais ici, tu as une *esti* de prise de conscience ou bien même quand ta blonde te crisse là et que... Tu sais, tu ne t'en rends pas tout le temps compte que tu utilises de la violence ou même pour nous autres genre, on dit : « Je ne l'ai pas frappée *esti*. » C'est rare... On vit des problèmes de couple et c'est un cercle la violence conjugale. Tu es là : « *Criss*, je n'ai jamais frappé sur toi. Voyons tous les couples s'engueulent et se chicanent et s'envoient chier. » (Félix, groupe 1)

Prendre conscience du problème serait une des étapes les plus difficiles, mais elle serait nécessaire pour amorcer le travail sur soi. Comme Félix (groupe 1) le mentionne, c'est un travail qui exigeant, continu et à long terme :

C'est le plus dur à faire, prendre conscience, mais c'est à partir de ce moment-là que tu commences à travailler là-dessus. Mais tant que tu n'en as pas pris conscience à cent pour cent, tu ne le travailles pas. C'est le plus dur, mais tu n'as pas le choix de passer par là. Et c'est encore dur pareil, bien d'autres situations et c'est tout un travail à faire. C'est tout le temps, ce n'est pas réglé la première journée.

Pour plusieurs participants, lorsqu'ils ont leur première rencontre avec un organisme d'aide pour CCV, la responsabilité est partagée : « Quand tu arrives ici, c'est cinquante-cinquante, la moitié des torts. » (Félix, groupe 1) Pour certains, cette vision évoluera au fil des rencontres. Sylvain, au contraire, mentionne être arrivé à l'organisme avec une bonne compréhension de la

responsabilité : « Intrinsèquement, je sais que j'ai des torts, je sais qu'au niveau de la responsabilité, j'en fais partie du problème. Je ne pense pas que ça, ça ait évolué du début jusqu'à aujourd'hui. »

#### 4.7.2 En cours de démarche

En cours de démarche, les participants apprennent à se concentrer sur leurs actions et non sur celles de leur partenaire. Ils sont amenés à actualiser leur responsabilisation, notamment en renonçant au contrôle et en abordant les problèmes différemment. Cela s'opère en réfléchissant, de manière rétrospective, à leurs expériences personnelles et en identifiant leur dynamique de violence :

Ça, c'est sa responsabilité à elle. Ce sont ses choix à elle. Ce sont ses choix de vie. Moi, je fais les miens. Et ma responsabilité à moi, là le problème c'est de dire : « Je vais la changer. Moi, je ne veux pas qu'elle fasse ça, elle ne le fera pas parce que je ne veux pas... » Fait que c'est là que toute la dynamique a embarqué pour essayer de prendre le contrôle et être jaloux, tout ça. (Félix, groupe 1)

Cet extrait souligne comment Félix en est venu à identifier son comportement comme du contrôle et à y renoncer. Frank (groupe 3) partage une discussion avec son intervenante, qui lui a permis d'identifier sa violence et, par la suite, de répondre de ses actes en abordant la situation avec sa conjointe :

Mais j'ai eu des prises de conscience récemment où, moi, j'ai fait de quoi et j'ai... Avant que [nom de son intervenante] m'explique : « Est-ce que tu réalises que tu as fait ça ? Est-ce que ça se peut que tu aies fait ça pour la faire... Est-ce tu réalises que c'est une forme de violence ce que tu as fait ? » Il y a eu une situation où j'ai eu, on va l'appeler comme ce que c'est, j'ai eu une affaire avec une autre femme [...] Je n'étais pas obligé de le dire à ma femme [...] Parce que, moi, j'ai souvent fait ça : « Je crisse mon camp et *that's it, that's all.* » Quand je suis venu pour lui expliquer, je n'étais pas obligé de parler que j'avais rencontré une fille.

Frank souligne le changement d'attitude par rapport au problème. Il mentionne avoir choisi d'en parler, plutôt que de fuir le problème en mettant un terme à la relation.

Pour Pierre (groupe 1) observer les conséquences positives de son changement d'attitude sur ses enfants l'amène à reconnaître rétrospectivement sa responsabilité :

Moi, je suis responsable de mes... ce que j'ai fait subir à ma famille et tout, parce qu'aujourd'hui, je le vois dans mes enfants quand ils viennent chez nous. Ils sont bien. On le voit sur les enfants. Ça a changé beaucoup. Ils sont calmes et on voit une grosse différence.

Le passage dans un service d'aide pour CCV permet de prendre conscience que la violence est un choix et d'acquérir les outils pour faire le choix de non-violence :

C'est vrai qu'on est tous cent pour cent responsables de nos actes. Je suis cent pour cent responsable d'avoir choisi la violence. C'est jusqu'aujourd'hui, avec le bout de cheminement qu'on a fait, je le sais que c'est un choix, mais, avant, je ne savais pas que j'avais le choix de ne pas utiliser la violence. Je n'avais pas les outils pour prendre l'autre choix. (Bastien, groupe 1)

Les évènements du quotidien permettent de mettre en pratique les techniques apprises et d'agir de manière responsable en faisant preuve de maîtrise de soi : « Tu sais, maintenant, tu es capable de le voir, de le sentir monter. Avec de la pratique, tu es capable de le gérer. » (Félix, groupe 1)

André (entrevue individuelle), lui, a redéfini sa conception de la responsabilisation, qui signifie, désormais, de répondre soi-même à ses besoins : « Je n'ai pas d'affaire à passer à travers quelqu'un d'autre pour quelque chose qui est mon désir. »

#### 4.7.3 Après la démarche

Le choix de non-violence est mis à l'épreuve au quotidien et un programme d'aide pour CCV ne prépare pas contre toutes les situations problématiques :

Ce n'est pas toutes les réponses. Tu sais, tu disais : « Ah oui, lui, ça a l'air facile. », mais je n'ai pas toutes les réponses. Il m'en est arrivé des situations où j'avais le goût de pognier les nerfs. (Dave, groupe 1)



Même après être passés dans un organisme pour CCV et avoir modifié leurs perceptions sur la responsabilité, il demeure des événements du quotidien qui vont mettre à l'épreuve les participants :

Il faut que je gère ma violence quotidienne même après être passé ici. Et je ne suis pas venu me guérir ici. Je suis venu chercher des connaissances que je ne savais pas et là il faut que je m'en serve à tous les jours. C'est du quotidien. Même après être parti d'ici, ils ne m'ont pas donné un papier comme quoi ils disaient que j'étais guéri de ma violence.  
(Dan, groupe 3)

La démarche permet de confronter les points de vue des participants sur la responsabilité. Ils sont amenés à réfléchir à des événements passés et des événements du quotidien. Ils développent de nouvelles façons de percevoir leur responsabilité, mais le cheminement ne s'arrête pas avec la fin de la démarche. Il s'agit d'un travail quotidien pour maintenir leur choix de non-violence.

#### **4.8 Synthèse des résultats**

La première partie des résultats a permis de présenter les réactions des participants au point de vue des intervenants et des directeurs sur l'attribution de la responsabilité et de dégager leur propre discours sur différents thèmes associés à la responsabilité. De manière générale, les participants reconnaissent être responsables de leur violence. Ils ont davantage tendance à nuancer ou rejeter l'idée qu'ils font le choix d'utiliser la violence dans le but de prendre le contrôle de la situation ou de leur partenaire. Ils ont aussi de la difficulté à distinguer la responsabilité pour le conflit de la responsabilité pour la violence. Le tableau 2 propose une synthèse résumant les points de convergence et de divergence pour l'ensemble des thèmes abordés.

Tableau 2 : Synthèse des convergences et des divergences		
Thèmes	Synthèse des points de vue des intervenants et directeurs	Synthèse des points de vue des participants
Rationalité de l'auteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• But : prendre le contrôle.</li> <li>• Dissimule parfois d'autres fins.</li> <li>• Un choix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une minorité reconnaît que le but de la violence est le contrôle.</li> <li>• Une majorité se rattache à la position selon laquelle la violence dissimule d'autres fins que le contrôle.</li> <li>• Une minorité converge à l'idée que la violence est un choix.</li> <li>• Une majorité conteste ou nuance la notion de choix.</li> </ul>
Frontières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilités individuelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chacun de sa violence et son contrôle.</li> </ul> </li> <li>• Responsabilités de couple : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflit</li> <li>• Dynamique de couple.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une minorité de participants converge et adhère à la séparation claire des responsabilités individuelles et des responsabilités de couple.</li> <li>• Une majorité diverge et adopte un point de vue davantage nuancé où les frontières se confondent.</li> </ul>
Responsabilité rétrospective	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'auteur est 100% responsable de ses comportements de violence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les participants développent davantage sur des idées peu couvertes par les intervenants et directeurs.</li> <li>• La prise de conscience.</li> <li>• L'impact des conséquences de leurs actes.</li> </ul>
Responsabilité pénale	<p>Positions partagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet dissuasif.</li> <li>• Arrêt d'agir immédiat.</li> <li>• Favorise la responsabilisation.</li> <li>• Freine la responsabilisation.</li> <li>• Ne prend pas en compte la complexité des situations de VC.</li> </ul>	<p>Positions partagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dissuasif et responsabilise.</li> <li>• N'est pas dissuasif et ne responsabilise pas.</li> <li>• Convergence à l'idée que le processus judiciaire ne prend pas en compte la complexité des situations de VC.</li> </ul>
Responsabilité prospective	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'auteur doit mettre fin au contrôle et à violence.</li> <li>• Prévenir la récidive.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une majorité converge à l'idée qu'ils doivent mettre fin à la violence, au contrôle et éviter la récidive.</li> <li>• Certains ajoutent la difficulté de passer de la théorie à la pratique.</li> </ul>

La seconde partie des résultats souligne la variété des expériences qui influencent l'évolution du point de vue des participants sur la responsabilité. Ceux-ci ont fait part d'une variété d'évènements qui les ont amenés à prendre conscience de leur responsabilité. Les conséquences anticipées ou avérées semblent des éléments clefs qui amènent les participants à se remettre en question. La participation à un programme d'aide pour CCV semble aussi avoir un effet percutant et permet de faire cheminer la réflexion des participants tout au long de la démarche.

## **Chapitre 5 - Discussion**

L'objectif général de la recherche était d'explorer comment les hommes identifiés comme conjoints ayant des comportements violents réagissent au discours des intervenants et des directeurs d'organismes d'aide aux CCV sur la responsabilité. Le premier volet de la discussion s'intéresse à l'image du vilain et les enjeux qu'elle soulève pour le processus de responsabilisation des CCV. Le second concerne l'importance à accorder à la dynamique de violence dans l'attribution de la responsabilité. Le troisième s'attarde à l'évolution du point de vue des CCV sur la responsabilité et leur accompagnement vers la responsabilisation. Pour ce faire, les résultats seront mis en relation avec ceux des autres études recensées et avec le cadre théorique de la recherche. Les limites méthodologiques du mémoire et les implications de la recherche seront abordées pour clore ce chapitre.

### **5.1 Revoir la conception du vilain**

Dans la perspective de Loseke (2003), le vilain est la personne jugée responsable des souffrances causées à la victime; il suscite l'indignation, alors que la victime suscite l'empathie. Le vilain est jugé comme adoptant des comportements qui contreviennent à la norme sociale et comme devant s'y conformer. Dès lors qu'un individu est identifié comme déviant, des mesures de contrôle social pénal ou thérapeutique peuvent être mises en place. Alors que l'image du déviant dans le contrôle social pénal est dépeinte comme celle d'un acteur rationnel, qui choisit de commettre des gestes déviants dans un certain but, le déviant dans le contrôle social thérapeutique est davantage perçu comme souffrant d'une pathologie (Horwitz, 1990). En VC, le discours dominant est celui de l'homme qui utilise la violence intentionnellement pour prendre le contrôle sur sa partenaire (PIVC, 1995), ce qui rejoint l'image de l'acteur rationnel dans la perspective du contrôle social pénal.

Les résultats suggèrent un écart important entre l'image véhiculée par le discours des intervenants et directeurs, qui reprennent certains éléments du discours dominant, et l'image que les CCV entretiennent d'eux-mêmes. L'image de l'acteur rationnel utilisant la violence de manière réfléchie, qui ressort du discours des

intervenants et directeurs, est nuancée par les participants. Sans toutefois être entièrement rejetée, ils insistent davantage sur le contexte auquel plusieurs ont dit réagir. L'intention de contrôle, qui est la pierre d'assise dans le discours dominant, est reléguée au second plan à titre de conséquence, voire d'effet secondaire. Plusieurs participants trouvent sévère le portrait qui est dressé d'eux.

Selon Loseke (2003), les images promues par les discours culturel, institutionnel et organisationnel doivent permettre aux individus de donner un sens à leur situation. Cependant, un écart important peut amener certains à ne pas se reconnaître ou ne pas vouloir se reconnaître dans ces discours. Elle souligne que les images contenues dans les discours peuvent décourager les gens à s'y identifier, car elles amènent une réprobation sociale. Par exemple, à l'automne 2019, la série « Le Monstre », diffusée par le réseau *ICI Radio-Canada Télé*, utilise une image forte, celle du monstre, pour marquer le caractère inacceptable de la VC et dénoncer ceux qui l'exercent. Cependant, il est peu probable que ces hommes aient envie ou soient en mesure de s'identifier à cette image. La série a été diffusée après la réalisation des entrevues, mais certains participants avaient l'impression d'être dépeints comme des tyrans par les intervenants et directeurs lorsqu'ils discutaient de l'intention de contrôle. Le risque est que l'individu rejette sa responsabilité, en tout ou en partie, car il ne s'identifie pas dans le discours qui décrit les CCV.

Une piste prometteuse est de nuancer le discours dominant en intégrant des images plus nuancées et diversifiées, qui permettent de mieux tenir compte de la réalité des CCV. Malgré que l'image de l'acteur rationnel soit reprise dans le discours organisationnel, les propos de plusieurs intervenants et directeurs suggèrent qu'il y aurait plusieurs profils types parmi les CCV (Edin et al., 2008; Roy et al., 2019). Un profil se rapproche du discours dominant : des hommes manipulateurs, contrôlants, chefs de famille, qui demandent l'obéissance. D'autres présentent des images moins sévères du vilain et se rapprochent de l'image du déviant dans le contrôle social thérapeutique : des hommes qui vivent des difficultés (ex. : faible estime, insécurité, accumulation, impulsif) qui nuisent à leur capacité à aborder les situations de conflit. La présence de divers profils types pour représenter les CCV, bien que

pertinente, soulève un enjeu important : Comment attribuer la responsabilité à des CCV qui seraient dépeints comme étant des individus souffrants, vulnérables ou malades, plutôt que rationnels, autonomes et capables de faire des choix?

Prendre en compte la vulnérabilité des CCV, lorsqu'il est question de responsabilité, soulève des craintes qui peuvent s'expliquer par la médicalisation de la déviance. Il s'agit d'une tendance culturelle qui construit la maladie physique ou mentale comme la cause de comportements individuels socialement condamnés. Ce faisant, cette vision tend à limiter la responsabilité des individus concernés. À cette tendance s'oppose la psychologisation de la déviance qui tend à insister sur la responsabilité individuelle des personnes de prendre soin d'eux (Loseke,2003).

Il importe, dès lors, de s'intéresser à la façon dont la responsabilité est attribuée au niveau culturel, car celui-ci peut influencer, par la suite, les niveaux institutionnels et organisationnels. Loseke (2003) mentionne que certaines normes culturelles amènent à attribuer le blâme à des individus qui : 1) causent du tort ; 2) de manière intentionnelle ; 3) sans bonne raison. La responsabilité pénale se base sur des prémisses similaires. La personne doit pouvoir être considérée comme imputable de ses gestes. Elle se repose sur un certain état d'esprit de l'auteur, qui fait le choix intentionnel de commettre les gestes reprochés (Lopez et Tzitzis, 2007). Une personne qui est perçue comme causant du tort de manière intentionnelle et sans raison valable est aisément condamnable. Cependant, une personne qui est perçue comme causant du tort, mais de manière non intentionnelle ou avec ce qui peut être perçu comme une raison acceptable pourrait susciter une certaine sympathie ou, du moins, éviter la condamnation d'un point de vue moral ou judiciaire. Le tableau 3 met en évidence comment les trois paramètres mentionnés par Loseke (2003) s'articulent dans les discours institutionnel, organisationnel et individuel en VC.

Tableau 3 : Analyse des discours sur l'attribution de la responsabilité		
Niveau institutionnel	Niveau organisationnel	Niveau individuel
PIVC (1995)	Intervenants et directeurs (Brodeur et al., non publié)	Participants au mémoire
<p>Les CCV sont responsables de leur violence, car :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. ils causent du tort;</li> <li>2. de manière intentionnelle;</li> <li>3. pour prendre le pouvoir sur la victime.</li> </ol>	<p>Les CCV sont responsables de leur violence, car :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. ils causent du tort;</li> <li>2. de manière intentionnelle;</li> <li>3. pour prendre le pouvoir sur la victime;</li> <li>4. bien que cette prise de pouvoir ne soit pas nécessairement une fin en soi et qu'elle puisse dissimuler d'autres fins.</li> </ol>	<p>Les CCV sont responsables de leur violence, car :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. ils causent du tort;</li> <li>2. plus souvent de manière impulsive que réfléchie;</li> <li>3. pour répondre à un besoin perçu comme légitime;</li> <li>4. la prise de pouvoir est davantage la conséquence du moyen employé que le but visé.</li> </ol>

La PIVC (1995), qui se situe au niveau institutionnel, s'appuie sur ces trois paramètres. Elle mentionne que la VC trouverait sa cause dans les rapports de domination des hommes envers les femmes et dans les inégalités qui en résultent. Bien que la cause soit sociale, la responsabilité revient à l'individu qui, en s'appuyant sur les valeurs qu'il a intégrées, fait le choix de poser des actes qui causent du tort (PIVC, 1995). Les intervenants qui s'écartent de ce discours et soulignent que certains éléments (ex. : stress financier, drogue et alcool, problème de santé mentale) peuvent agir à titre de facteurs de risque, s'ouvrent à la critique de dépeindre les CCV comme des personnes souffrantes. Dès lors, ils risquent d'être perçus comme offrant aux CCV une excuse pour rejeter leur responsabilité (Labarre, Brodeur, Roy et Bousquet, 2019).

La rationalité de l'acteur est au cœur de la façon dont la responsabilité est attribuée. Parler de la vulnérabilité des CCV soulève un réel paradoxe, car il semble contradictoire de leur attribuer la pleine responsabilité de leurs actes, s'ils ne sont pas en pleine possession de leurs moyens lorsqu'ils les commettent. Ce paradoxe

est particulièrement perceptible lorsqu'il est question de problèmes de santé mentale. Dallaire (2011) souligne que les intervenants qu'il a rencontrés ont tendance à percevoir les CCV comme des individus en piètre santé mentale. Leurs points de vue généraux sur les personnes souffrant de troubles mentaux soulignent qu'elles sont atteintes d'une pathologie qui influence leurs réactions. Cependant, lorsqu'il est question de CCV souffrant de troubles mentaux, les intervenants rencontrés par Dallaire les jugent comme pleinement responsables de leurs comportements.

Revoir la conception du vilain implique de voir la VC comme un acte qui peut être perpétré par un individu souffrant, vulnérable ou malade, mais qui demeure, toutefois, responsable de ses comportements. Au niveau social, cette conception suppose que la société répond à sa responsabilité de mettre en place des dispositifs pour assurer le rétablissement social des individus déviants. Au niveau individuel, la personne a la responsabilité d'utiliser les moyens mis à sa disposition pour l'aider à rétablir son fonctionnement social et ne pas nuire à celui d'autrui. Nuancer l'image du vilain permettrait aux différents profils de CCV de mieux se reconnaître dans la problématique de VC et de solliciter l'aide auprès des organismes en violence. Les besoins des personnes déviantes ne doivent toutefois pas éclipser les besoins de sécurité des personnes victimes, qui doivent demeurer prioritaires.

## **5.2 Prendre en compte la dynamique de violence en place**

Le discours dominant identifie les hommes comme principaux auteurs de violence et les femmes comme victimes. Dans une situation de terrorisme intime, par exemple, il est aisé d'identifier le vilain et de lui attribuer la responsabilité de la violence qu'il exerce sur sa partenaire. Au Québec et en Europe, les énoncés politiques indiquent clairement que les organisations qui travaillent auprès de ces hommes doivent les amener à se responsabiliser (Conseil de L'Europe, 2011; Work with Perpetrators - European Network, WWP EN, 2018; PIVC, 1995). Cependant, sans minimiser les violences dont les femmes sont majoritairement victimes, Lessard et al. (2015) soulignent l'importance de reconnaître la diversité des dynamiques de violence (ex.: unidirectionnelle, bidirectionnelle) et que des hommes



peuvent aussi être victimes. Cela implique qu'il peut y avoir deux « victimes » ou « deux vilains » et complexifie l'exercice de l'attribution de la responsabilité.

Pour résoudre le problème que pose l'attribution de la responsabilité, les intervenants et directeurs distinguent les responsabilités communes des responsabilités individuelles (Roy et al., 2019). Les responsabilités communes seraient de l'ordre des conflits et de la dynamique relationnelle entre les personnes impliquées. Les responsabilités individuelles porteraient davantage sur la violence et le contrôle. Ainsi, bien que chacun des partenaires peut tenir un rôle dans l'escalade d'un conflit, chacun est tenu responsable de sa violence.

Les résultats du mémoire suggèrent que les CCV ont de la difficulté à établir des frontières claires entre leur responsabilité en tant qu'individu, celle de leur partenaire et celle du couple. Lorsqu'ils discutent de leurs expériences, il y a confusion entre la responsabilité pour le conflit et la responsabilité pour la violence. Il est donc ardu pour eux de mettre l'accent sur la responsabilité individuelle pour la violence, alors que la violence leur semble se produire dans un contexte d'interaction. Il est encore plus dur pour eux de distinguer leur responsabilité de celle de leur partenaire, lorsqu'ils perçoivent que cette dernière a aussi fait usage de violence à leur égard. Plusieurs ont aussi tendance à se percevoir à la fois comme auteur de violence et comme victime.

La PIVC (1995) donne quelques pistes pour intervenir auprès des hommes qui ont de la difficulté à reconnaître leur responsabilité. Elle indique que les CCV sont imputables de leurs comportements et que l'intervention doit leur faire reconnaître cette responsabilité, ce qui rappelle la dimension rétrospective de la responsabilité (Virkki, 2015). La responsabilisation s'actualiserait en tentant de favoriser des prises de conscience des conséquences de leurs gestes, de leur caractère criminel et en les amenant à développer des comportements non violents, ce qui rejoint la dimension prospective. Le WWP EN (2018) et les intervenants des études consultées s'entendent aussi sur l'importance de : tenir les hommes responsables de leurs comportements; déconstruire et contester les discours de

déresponsabilisation; amener les hommes à développer des comportements non violents (Audet, 2002; Edin et al., 2008; Roy et al., 2019; Virkki, 2015).

Ces pistes apparaissent pertinentes pour les organisations qui offrent des services aux CCV pour accomplir leur tâche d'attribuer la responsabilité, lorsque le vilain est clairement identifié, comme dans le terrorisme intime. Cependant, elles peuvent sembler limitées face au discours des participants qui divergent du discours dominant en s'identifiant comme étant à la fois auteur et victime, voire seulement victime. Ces divergences font écho à certains débats actuels concernant la violence conjugale (ex. : la présence de plusieurs types de VC) et amènent à se questionner : La personne est-elle victime ou tente-t-elle de se déresponsabiliser?

Le discours de plusieurs participants s'apparente davantage à de la violence situationnelle, où la violence serait bidirectionnelle, qu'au terrorisme intime. Bien qu'ils reconnaissent leur responsabilité pour leur violence, celle-ci semble amenuisée par l'idée que leur partenaire est aussi violente, donc qu'elle porte une part de responsabilité. La perspective d'une violence bidirectionnelle semble moins menaçante pour les CCV et le poids de la responsabilité moins lourd à accepter.

Les intervenants doivent composer avec des discours qui s'écartent du discours dominant. Ils sont confrontés aux récits d'hommes qui identifient de la violence chez leur partenaire et leur attribuent une part de responsabilité. Rappelons que les écrits consultés soulignent la tendance des CCV à justifier leurs comportements par le comportement de leur partenaire ou se positionner faussement comme victime (Catlett et al. 2010; Mullaney, 2007; Smith, 2007; Whiting et al., 2014). L'enjeu semble être la capacité à distinguer le discours d'un participant qui se pose faussement en victime du discours d'un participant qui se pose correctement comme victime.

Bien que la typologie de Johnson ne fasse pas consensus, plusieurs auteurs (Bonnet, 2015; Johnson, 2008; Langhinrichsen-Rohling, 2010; Ross et Babcock, 2010; Stark, 2010) reconnaissent la présence de deux grands types de violence : la violence unidirectionnelle et celle bidirectionnelle. Selon certains intervenants

rencontrés par Roy et al. (2019), les rôles d'auteur et de victime peuvent s'interchanger à différents moments de la relation. Cela amène à se poser plusieurs questions : À qui revient la responsabilité dans une dynamique de violence bidirectionnelle ou réactionnelle? Lorsque la victime devient violente porte-t-elle la même responsabilité? Le défi est donc de développer un discours sur la responsabilité qui est clair, cohérent et aidant pour l'ensemble des personnes impliquées dans les situations de VC.

Lapierre et Côté (2014) mettent en garde contre le danger de mal évaluer la dynamique en place. Par exemple, une situation de terrorisme intime avec de la violence réactionnelle pourrait être confondue avec de la violence situationnelle et l'intervenant pourrait tirer la conclusion que les deux partenaires sont violents. Le discours développé par les intervenants et directeurs rencontrés par Roy et al. (2019), selon lequel chaque individu est responsable de sa violence, s'appuie sur une analyse de la situation qui peut être incomplète, car elle ne prend pas en compte la dynamique de violence dans laquelle les comportements surviennent. Lapierre et Côté (2014) soulignent aussi que les récits des hommes, voire ceux des victimes, peuvent minimiser la fréquence et la sévérité de la violence. Il serait aussi possible de présumer que les hommes s'identifient comme victimes, alors que leur conjointe utilise la violence réactionnelle pour se défendre.

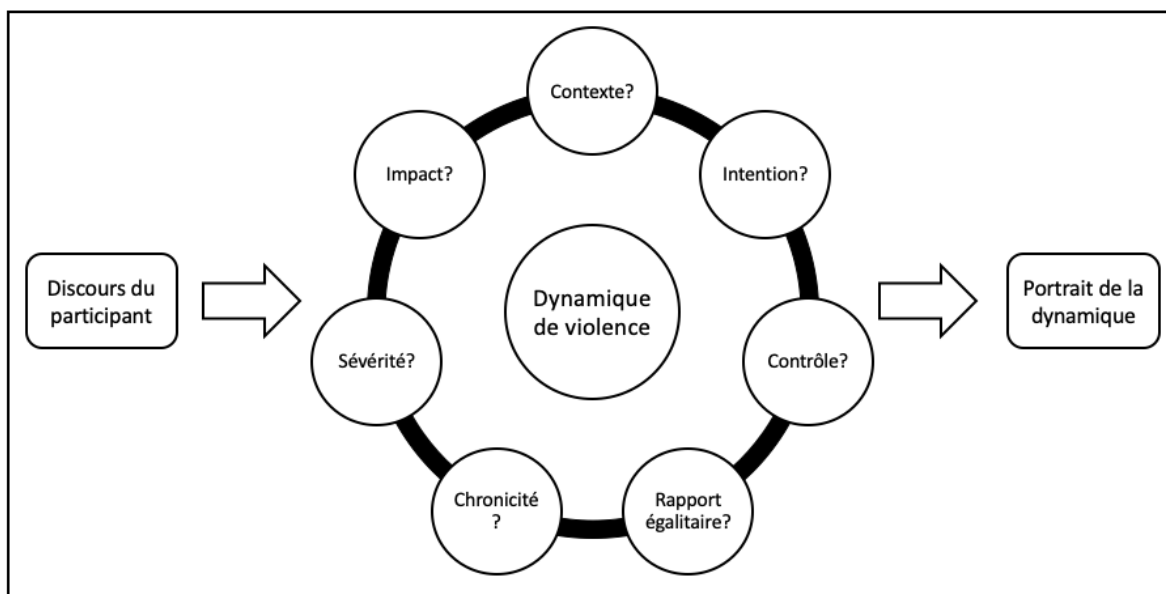
Pour prévenir le risque de déresponsabiliser les CCV et de blâmer les femmes victimes, Johnson (2008, cité par Lapierre et Côté, 2014) propose de toujours présumer qu'une situation de violence correspond à du terrorisme intime, à moins de pouvoir affirmer avec certitude qu'il en est autrement. Cependant, Johnson (2008) lui-même mentionne que d'accoler le récit du terrorisme intime à des hommes dont ce n'est pas la réalité risque de susciter de l'indignation, voire des résistances. Ses propos rappellent directement les enjeux que pose l'attribution de l'image du vilain.

Présumer que toute situation correspond à du terrorisme intime n'apparaît pas une avenue efficace pour encourager les CCV à se reconnaître dans le discours des organismes et se responsabiliser. Cela implique de leur appliquer une étiquette,

sans nuance, qui pourrait ne pas correspondre à leur réalité. Cependant, accepter le discours des hommes sans le questionner comporte des risques pour la sécurité des victimes. Les écrits scientifiques sur les différentes réalités de VC, les typologies et les critiques de ces dernières n'offrent pas de consensus. Mais des pistes intéressantes pour aider les intervenants à évaluer la responsabilité dans les situations de VC se dégagent néanmoins de ces écrits.

Plusieurs auteurs s'entendent sur la nécessité de ne pas prendre un acte de violence isolé comme unité d'analyse. Par exemple, dans le discours d'un participant qui relate une situation de violence bidirectionnelle, il serait aisé d'affirmer que chacun est responsable de l'acte qu'il a commis, mais l'analyse serait incomplète. Ils suggèrent plutôt de considérer un ensemble d'éléments : le contexte, l'intention, la présence ou l'absence d'une dynamique de contrôle, la présence ou l'absence d'une relation égalitaire, la chronicité de la violence, la sévérité de la violence, ainsi que les conséquences sur la victime (Johnson, 2008; Langhinrichsen-Rohling, 2010; Lapierre et Côté, 2014; Stark, 2010). La figure 1 illustre la proposition.

Figure 1 – Analyse du discours des participants



En questionnant le participant sur les éléments présents à la figure 1, il est possible d'évaluer la situation en prenant en compte la dynamique dans laquelle s'inscrit le comportement. Les intervenants auront de meilleures assises pour évaluer le

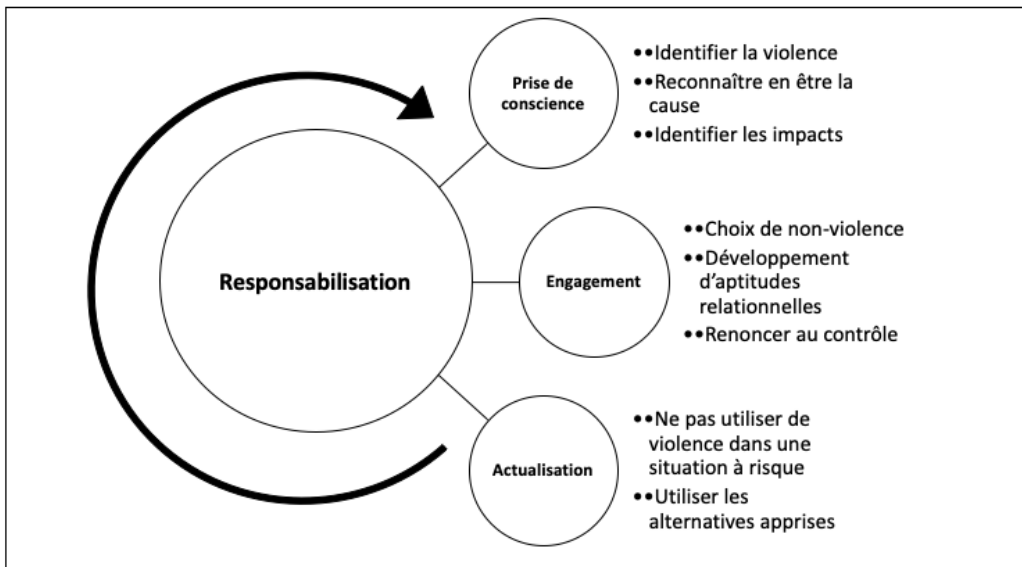
discours des hommes qu'ils rencontrent et les aider à distinguer leurs responsabilités de celles qu'ils attribuent à leur partenaire. En dépassant l'attribution de la violence pour un acte de manière isolée et en prenant en compte la dynamique de violence en place, ils seront en mesure de mieux refléter aux hommes qu'ils accompagnent l'étendue réelle de leur responsabilité. Une conduite considérée comme de la violence dans un contexte (ex. : ignorer la partenaire pour la punir) peut être considérée comme une façon de réagir à la violence dans un autre (ex. : ignorer les appels d'un partenaire harcelant) ou être une conséquence de la violence (ex. : ne pas avoir envie de parler au partenaire à la suite d'un épisode de violence).

### **5.3 Faire évoluer le point de vue des CCV sur la responsabilité**

Les divergences soulevées plus tôt dans la discussion concernant l'image du vilain et les frontières de la responsabilité sont susceptibles d'influencer la vision de la responsabilité des CCV, et de ce fait, leur processus de responsabilisation. Tenir compte de ces divergences apparaît nécessaire pour qu'elles ne se posent pas en obstacle et freinent la responsabilisation.

Les résultats permettent de conceptualiser la responsabilisation comme un processus par lequel les hommes sont amenés à : 1) prendre conscience du problème, ce qui fait écho à la responsabilité rétrospective ; 2) s'engager à ne plus utiliser la violence, ce qui rappelle la responsabilité prospective ; 3) actualiser leur choix de non-violence, ce qui est perçu comme l'étape la plus difficile. Le processus apparaît davantage circulaire que linéaire. Il peut être nécessaire, par exemple, de revenir à la phase de prise de conscience pour identifier d'autres formes de violence, parfois plus subtiles, ou à la phase de l'engagement pour renouveler le choix de non-violence après un épisode de récurrence. La figure 2 illustre les éléments liés à chaque étape du processus.

Figure 2 – Processus de responsabilisation



Pour aider les hommes à changer, Turcotte (2002) insiste sur l'importance des principes humanistes dans la construction d'un lien thérapeutique. Une attitude accueillante et compréhensive amènerait plus aisément les CCV à la reconnaissance du problème. Il s'agit de considérer l'humain derrière le problème, de prendre en compte son vécu, de reconnaître son désir fondamental de changer et ne pas s'arrêter à l'image du vilain. L'adoption des principes humanistes dans l'intervention s'inscrit aussi dans une tendance où l'expertise auprès des CCV s'oriente davantage sur les solutions (dimension prospective) que sur le problème (dimension rétrospective). Cette tendance se place en opposition à des programmes d'intervention qui sont axés uniquement sur la responsabilité rétrospective et où l'attitude de confrontation d'intervenants hostiles aurait pour effet involontaire d'augmenter les défenses des hommes (Turcotte, 2003).

Les principes humanistes semblent pertinents pour accueillir les hommes qui peuvent vivre des sentiments de honte, d'anxiété et d'humiliation, lorsqu'ils sont identifiés comme CCV et, dans certains cas, contraints à participer à un programme. Les CCV sont porteurs d'une lourde charge émotionnelle (Buchbinder et Eisikovits, 2008; Smith, 2007). Il s'agit de prendre en compte les effets de la réprobation sociale associée à l'image du vilain et d'accueillir les souffrances et les vulnérabilités de l'individu. L'étendue de leur responsabilité peut provoquer une crise identitaire, alors

qu'il y a une rupture entre la façon dont la personne se percevait (ex. : une bonne personne) et la façon dont elle est perçue, voire de la façon dont elle en vient à se percevoir (ex. : un monstre ou un tyran). Cela amène un besoin de se reconstruire alors qu'ils en viennent à s'attribuer la responsabilité de leurs comportements (Buchbinder et Eisikovits, 2008). Les principes humanistes permettent de faire évoluer le point de vue des hommes qui reconnaissent leur problème de violence vers la phase d'engagement.

Cependant, une confrontation soutenante, non hostile, apparaît tout autant importante, notamment lorsque l'analyse de la dynamique par l'intervenant et la perception du CCV sur sa propre situation diffère. Les résultats suggèrent que la prise de conscience de plusieurs participants est apparue après qu'ils aient été confrontés à certaines expériences (ex. : conséquences relationnelles, processus judiciaire, discours des programmes, etc.). Confronter les CCV en soulignant leur responsabilité pour les impacts de leur violence (sur les autres et sur eux-mêmes) semble être un bon moyen pour les amener à prendre conscience du problème. Plusieurs ont aussi mentionné que les organismes pour CCV les ont amenés à porter un regard plus critique sur leur situation et comprendre leur responsabilité.

L'attitude, d'accueil et de confrontation, des intervenants semble un élément déterminant pour amener le point de vue des CCV sur la responsabilité à évoluer. Les principes humanistes semblent pertinents tout au long de la relation thérapeutique, alors que la confrontation s'inscrit à des moments clefs du processus. La confrontation apparaît nécessaire dès lors que le CCV refuse ou minimise sa responsabilité par rapport à la dynamique de violence en place. Il peut aussi arriver que la prise de conscience s'amenuise ou que l'engagement ne s'actualise pas dans les situations à risque. Les propos des participants suggèrent qu'ils ne sont jamais « guéris » et que le processus de responsabilisation est davantage circulaire que linéaire. Pour s'adapter aux différentes étapes de la responsabilisation, l'attitude de l'intervenant peut osciller entre le soutien, lorsque le participant présente un malaise par rapport à ses comportements de violence, et la confrontation lorsque le malaise est moins présent.

#### 5.4 Les limites de la recherche

Le présent mémoire s'appuie sur une méthodologie de recherche qualitative et est de nature exploratoire. Les hypothèses tirées des résultats permettent de mieux comprendre le point de vue des CCV sur l'importante question de la responsabilité. Cependant, certaines limites sont à prendre en compte dans l'interprétation et l'utilisation des résultats issus de cette recherche.

Les participants ont été invités à réagir à une synthèse des points de vue des intervenants et directeurs rencontrés (Brodeur et al., non publié). Cette synthèse implique que les points de vue présentés ne pouvaient pas décrire entièrement la diversité et la profondeur des points de vue de chaque intervenant et directeur. Ainsi, les participants ont réagi seulement aux principales idées se dégageant des propos des intervenants et directeurs rencontrés. La présentation de certains points de vue aux participants peut avoir orienté la discussion sur certaines idées. De plus, comme il s'agissait de groupes de discussion, il est possible que des meneurs parmi les participants aient amené le groupe à s'attarder davantage à certains aspects et moins à d'autres. Il est donc possible que d'autres idées concernant la question de la responsabilité n'aient pas été abordées par les participants. Certaines mesures ont d'ailleurs été prises pour faciliter l'expression d'une diversité de points de vue par les participants. Le guide d'entrevue prévoyait des questions visant à susciter des propos divergeants ou l'émergence d'idées non abordées par les intervenants et directeurs (ex. : Parmi les éléments qui vous ont été présentés, quels sont ceux avec lesquels vous êtes en accord ou en désaccord? ; Est-ce que des éléments devraient être ajoutés?).

Une autre limite du mémoire est la taille de l'échantillon (n=14). La généralisation des résultats n'étant pas une prétention de la recherche qualitative, il est plutôt question de transférabilité. Il s'agit de la capacité d'une recherche et de ses conclusions d'avoir du sens auprès d'autres individus ou dans un autre contexte. Un des critères de transférabilité est la saturation des données, qui est théoriquement atteinte lorsqu'aucune donnée suffisamment nouvelle n'émerge des derniers entretiens (Pourtois et Desmet, 1997, cités par Mukamurera et al., 2006). L'analyse



de chacun des entretiens (les trois entrevues de groupes et l'entrevue individuelle) a permis d'identifier des points de vue récurrents, mais aussi des nuances ou des ajouts intéressants au corpus de données. Cette recherche ne semble ainsi pas avoir atteint la saturation des données. Cependant, Romney, Batchelder et Weller (1986, cités par Guest, et al., 2006) soulignent qu'un échantillon, composé d'un nombre aussi petit que quatre participants, peut fournir des informations très justes. De plus, la récurrence de certains points de vue chez des participants provenant de trois organismes partageant la même mission, situés dans trois régions différentes, permet de répondre à un autre critère de transférabilité qui est d'estimer dans quelle mesure les résultats obtenus s'appliquent à d'autres milieux sur lesquels on voudrait transférer les conclusions que l'étude. Ainsi, l'échantillon a permis de collecter des données suffisamment pertinentes pour prétendre que les résultats seraient transférables à d'autres organismes membres d'ACDH.

Enfin, une critique importante adressée aux études qui collectent des données directement auprès des auteurs de violence est le biais de désirabilité sociale. Il s'agit, pour les participants, de la tendance à articuler leurs réponses de manière consciente ou inconsciente pour créer une impression de soi favorable (Visschers, Jaspert, Vervaeke, 2017). Dans le cadre de cette recherche, la nature du phénomène étudié pourrait avoir influencé l'adhésion des participants au discours des intervenants et directeurs. Certains ont pu vouloir présenter une image d'eux-mêmes comme étant des personnes responsables et en changement par rapport à leur problématique de violence. La méthode de collecte de données, soit le groupe de discussion, peut aussi avoir favorisé l'émergence d'opinions socialement acceptables ou l'adhésion au discours dominant émergeant du groupe (Smithson, 2000). Pour réduire le biais de désirabilité sociale, il a été précisé dans le formulaire de confidentialité que les intervenants de leur groupe ou l'organisme n'auraient pas accès au contenu des discussions. Les participants ont aussi été invités à exprimer les divergences d'opinions. Cependant, il s'agit d'une limite difficile à écarter totalement. Les résultats obtenus permettent de souligner plusieurs éléments de divergence et reflètent certains débats ayant cours dans la communauté

scientifique, ce qui laisse croire que le biais de désirabilité sociale n'était pas suffisamment important pour invalider les résultats obtenus.

## **5.5 Implications de la recherche**

Les concepts de responsabilité et de responsabilisation sont fondamentaux à l'étude de la VC, mais ils demeurent rarement définis. Peu d'études se sont en outre intéressées au point de vue des CCV sur la question de la responsabilité et la majorité des participants à ces études étaient en attente de services. Cette recherche a permis d'approfondir les connaissances scientifiques en abordant, selon la perspective des CCV, comment ces concepts se définissent et s'appliquent à leur vécu. Cette recherche a été une occasion originale de laisser la parole à des hommes, en cours de services, afin d'en savoir plus sur la façon dont ils conçoivent la responsabilité et comment leurs points de vue ont évolué. La recherche permet de souligner que l'attitude d'accueil ou de confrontation de l'intervenant joue un rôle important et qu'elle peut s'adapter au processus de responsabilisation des CCV pour faciliter la prise de responsabilité. Toutefois, l'impact de l'attitude de l'intervenant sur la responsabilisation et les différentes étapes du processus de responsabilisation n'ont pas été approfondis. À partir des résultats obtenus, il apparaît pertinent de faire de nouvelles recherches permettant de créer des modèles qui rendent davantage compte du processus de responsabilisation des CCV et de sa complexité, ainsi que sur les interventions concrètes qui favorisent la prise de responsabilité. Il serait pertinent de faire des liens entre les différentes approches ou modèles du changement (ex. : l'entretien motivationnel, le modèle transthéorique du changement) et de voir comment ils contribuent spécifiquement à l'analyse du concept de responsabilisation en VC. Les résultats soutiennent aussi la pertinence de s'intéresser davantage à la responsabilité dans les situations de violence bidirectionnelle, afin de mieux analyser les situations où les hommes rapportent être à fois auteur et victime de violence. Le point de vue des victimes sur la responsabilisation est aussi un incontournable, afin d'identifier quels sont, dans leur perspective, les indicateurs que leur conjoint se responsabilise.

Dans la pratique, la responsabilisation des CCV est un défi clinique rencontré par les intervenants. Ils sont confrontés aux discours d'hommes qui se décrivent comment étant à la fois auteur et victime de violence ou simplement victime. Ces discours divergent du discours dominant, qui est lui-même de plus en plus nuancé dans la littérature scientifique. Il semble approprié pour les organismes de nuancer l'image des hommes aux comportements violents dans leur offre de service pour que ceux-ci se reconnaissent davantage. Il apparaît pertinent pour les organismes pour CCV d'aborder directement la question de la responsabilité auprès des hommes qu'ils accompagnent (ex. : Quelles sont les différentes dimensions de la responsabilité? De quoi sont-ils responsables?). Cela permettrait d'aborder les différentes dimensions de la responsabilité et d'identifier où se situent les participants dans leur processus. Il semble aussi nécessaire de questionner les CCV sur la dynamique de violence en place pour avoir un portrait plus global de la situation et leur refléter ainsi l'ampleur réelle de leur responsabilité, tout en évaluant les risques pour la sécurité des victimes.

## Conclusion

La responsabilité des CCV occupe beaucoup de place dans les discours culturels, institutionnels et organisationnels. Les intervenants du Québec et d'ailleurs s'entendent sur l'importance de responsabiliser les CCV. Cependant, les écrits scientifiques soulignent la tendance des CCV à se déresponsabiliser. La responsabilité est aussi un concept souvent nommé, mais rarement défini. La théorie de Loseke (2003) sur la construction des problèmes sociaux a permis d'explorer les réactions des CCV aux discours des intervenants et des directeurs d'organisme d'aide aux CCV sur la responsabilité. Les résultats de la présente étude, recueillis dans le cadre de groupes de discussion focalisée et d'un entretien individuel, suggèrent que les CCV eux-mêmes reconnaissent, dans une certaine mesure, leur responsabilité. Cependant, les résultats soulèvent aussi des enjeux importants, qui rappellent les débats actuels concernant la définition de la VC et les typologies de violence et de leurs auteurs. Il est difficile pour les participants de se reconnaître comme des acteurs entièrement rationnels qui font le choix d'utiliser la violence dans le but de contrôler leur conjointe. Pour plusieurs, le contexte peut limiter leur capacité à faire des choix réfléchis et le contrôle, bien que présent, n'est pas vu comme une fin en soi. Ils éprouvent aussi de la difficulté à établir des frontières claires entre leurs comportements de violence, le conflit et la réaction de leur partenaire.

L'étude de la responsabilité dans les cas de violence rapportés comme étant bidirectionnelle semble particulièrement importante pour développer un discours cohérent sur la responsabilité, qui ne compromet pas la sécurité des victimes. Amener les CCV à établir des frontières claires entre leurs comportements de violence et la réaction de leur partenaire est un objectif important. Tenir compte de la dynamique de violence en place apparaît comme nécessaire pour refléter aux CCV l'étendue de leur responsabilité. Les amener à porter un autre regard sur leur vécu contribue à leur cheminement vers la responsabilité. Cela se fait, parfois, en soutenant le désir de changement et, parfois, en confrontant le discours des CCV pour les recentrer sur leur responsabilité.

## Bibliographie

À cœur d'homme. (2017). *Rapport d'activités 2016-2017*. Québec : à cœur d'homme

Agence de la Santé publique du Canada. (2016). *Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2016 : Regard sur la violence familiale au Canada*. Ottawa : Agence de la Santé publique du Canada.

Audet, J. (2002). *Violence conjugale, comment les intervenants dans une communauté algonquine la conçoivent, l'expliquent et envisagent l'intervention auprès des conjoints violents*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Canada.

Bonnet, F. (2015). Violences conjugales, genre et criminalisation : synthèse des débats américains. *Revue française de sociologie*, 56(2), 357-383. <https://doi.org/10.3917/rfs.562.0357>

Bellenger, L., et Pigallet, P. (dir.). (1996). *Dictionnaire de la formation et du développement personnel: à l'usage des formateurs et des enseignants*. Paris : ESF éditeur.

Brodeur, N., et al. (non publié). *Construction contemporaine du problème de violence conjugale et de ses réponses chez les organismes œuvrant auprès des conjoints ayant des comportements violents*. Document non publié, Université Laval, Québec, Canada.

Brodeur, N., Lisieux, E., Rinfret-Raynor, M. et Pépin-Gagné, J. (2014). Portrait des programmes québécois d'aide aux conjoints ayant des comportements violents. *Service Social*, 60, 1–14. <https://doi.org/10.7202/1025130ar>

Buchbinder, E., et Eisikovits, Z. (2008). Doing treatment: Batterers' experience of intervention. *Children and Youth Services Review*, 30(6), 616-630. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2008.01.009>

Catlett, B. S., Toews, M. L., et Walilko, V. (2010). Men's gendered constructions of intimate partner violence as predictors of court-mandated batterer treatment drop out. *American Journal of Community Psychology*, 45(1-2), 107-123. <https://doi.org/10.1007/s10464-009-9292-2>

Centre canadien de la statistique juridique. (2016). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*. Ottawa : Juristat.

Conseil de l'Europe. (2011). *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*. Récupéré de : <https://rm.coe.int/1680084840>

Costa, D. M., Canady, B., et Babcock, J. C. (2007). Preliminary Report on the Accountability Scale: A Change and Outcome Measure for Intimate Partner Violence

Research. *Violence and Victims*, 22(5), 515-531.  
<https://doi.org/10.1891/088667007782312177>

Creswell, J. W. (2014). *Research design: Qualitative, quantitative, and mixed methods approaches*. (4<sup>e</sup> ed.) Thousand Oaks : Sage Publications.

Dallaire, L. F. (2011). *Concomitance de violence conjugale et de troubles mentaux : Les points de vue des professionnels intervenant auprès de conjoints aux comportements violents*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, Canada.

Davila, A., et Dominguez, M. (2010). Formats des groupes et types de discussion dans la recherche sociale qualitative. *Recherches qualitatives*, 29(1), 50-68.

Demers, F. (2010). La tentation de la généralisation : retour réflexif sur cinq *focus groups*. *Recherches qualitatives*, 29(1), 110-128.

Deslauriers, J.-P., et Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière, R. Mayer, et A. P. Pires. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 85-109). Montréal, QC : Gaëtan Morin.

Dubé, M., Rinfret-Raynor, M., et Drouin, C. (2005). Étude exploratoire du point de vue des femmes et des hommes sur les services utilisés en matière de violence conjugale. *Santé mentale au Québec*, 30(2), 301-320.  
<https://doi.org/10.7202/012150ar>

Edin, K. E., Lalos, A., Högberg, U., et Dahlgren, L. (2008). Violent men : Ordinary and deviant. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(2), 225-244.  
<https://doi.org/10.1177/0886260507309342>

Fox, K. J. (1999). Changing violent minds: Discursive correction and resistance in the cognitive treatment of violent offenders in prison. *Social Problems*, 46(1), 88-103. <https://doi.org/10.1525/sp.1999.46.1.03x0243i>

GAPI. (2019). *Rapport d'activités 2018-2019*. Québec : GAPI.

Gondolf, E. W. (2002). *Batterer intervention systems: Issues, outcomes, and recommendations*. Thousand Oaks : Sage Publications.

Gouvernement du Québec. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir. Dépister. Contrer la violence conjugale*. Québec : Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec. (2001). *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Québec : Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec. (2017). *Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec en 2015*. Québec : Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec. (2019). Définitions des infractions. Repéré à : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/definitions-des-infractions.html>

Guest, G., Bunce, A., et Johnson, L. (2006). How many interviews are enough? An experiment with data saturation and variability. *Field methods*, 18(1), 59-82. <https://doi.org/10.1177/1525822X05279903>

Horwitz, A. V. (1990). *The Logic of Social Control*. New-York : Academic Press.

Jennings, J. L. (1990). Preventing relapse versus “stopping” domestic violence: Do we expect too much too soon from battering men? *Journal of Family Violence*, 5(1), 43-60. <https://doi.org/10.1007/BF00979138>

Johnson, M. P. (2008). *A typology of domestic violence: Intimate terrorism, violent resistance, and situational couple violence*. Boston : University Press of New England.

Labarre, M., Brodeur, N., Roy, V. et Bousquet, M-A. (2019). Practitioners' Views on IPV and Its Solutions: An Integrative Literature Review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 20, 679-692. <https://doi.org/10.1177/1524838017728709>

Langhinrichsen-Rohling, J. (2010). Controversies involving gender and intimate partner violence in the United States. *Sex Roles*, 62(3-4), 179-193. <https://doi.org/10.1007/s11199-009-9628-2>

Lapierre, S., & Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson. *Intervention*, 140, 69-79.

Lavoie, F. (2000). La prévention de la violence dans les relations de couple à l'adolescence. Dans F. Vitaro et C. Gagnon (sous la dir.), *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents* (pp. 407-450). Québec : Presses de l'Université du Québec (PUQ).

Lee, M. Y., Uken, A., et Sebold, J. (2004). Accountability for Change: Solution Focused Treatment with Domestic Violence Offenders. *Families in Society*, 85(4), 463-476.

Lepage, F., Guèvremont, C., Broué, J. et Bolduc, C. (2012). Les entretiens d'accueil avec les auteurs de violence et leurs écueils (ou entrer sans frapper). Dans S. Gauthier, et L. Montminy (dir.), *Expériences d'interventions psychosociales en contexte de violence conjugale* (p. 239-259). Québec, Québec : Presse de l'Université du Québec.

Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, É., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S., et Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles: vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, familles, générations*, (22), 1-26. <https://doi.org/10.7202/1031116ar>

Lim, B. H. P., Valdez, C. E., et Lilly, M. M. (2015). Making Meaning Out of Interpersonal Victimization The Narratives of IPV Survivors. *Violence Against Women*, 21(9), 1065-1086. <https://doi.org/10.1177/1077801215590670>

Lopez, G., & Tzitzis, S. (2007). (dir.). *Dictionnaire des sciences criminelles*. Paris : Dalloz.

Loseke, D.R. (2003). *Thinking about Social Problems: An Introduction to Constructionist Perspective* (2<sup>e</sup> éd.). Piscataway, NJ : Transaction Books.

Loseke, D. R. (2007). The study of identity as cultural, institutional, organizational, and personal narratives: Theoretical and empirical integrations. *The Sociological Quarterly*, 48(4), 661-688. <https://doi.org/10.1111/j.1533-8525.2007.00096.x>

McGinn, T., McColgan, M., et Taylor, B. (2017). Male IPV perpetrator's perspectives on intervention and change: A systematic synthesis of qualitative studies. *Trauma, Violence, & Abuse*. Publié en ligne. <https://doi.org/10.1177/1524838017742167>

Mukamurera, J., Lacourse, F., et Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches qualitatives*, 26(1), 110-138.

Mullaney, J. L. (2007). Telling it like a man: Masculinities and battering men's accounts of their violence. *Men and Masculinities*, 10(2), 222-247. <https://doi.org/10.1177/1097184X06287758>

Orme, J., Dominelli, L., et Mullender, A. (2000). Working with violent men from a feminist Social work perspective. *International Social Work*, 43(1), 89-105. <https://doi.org/10.1177/a010523>

Paradis, L. (2012). *L'enfant, une éponge... L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle*. Québec : Direction générale de santé publique de la Capitale-Nationale.

Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif: considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, L-H. Groulx, J-P. Deslauriers, et A. Lapierre (sous la dir.), *La recherche qualitative, enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 173-209). Boucherville: Gaetan Morin.

Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, É., et Turcotte, M. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale: état de la situation et besoins prioritaires*. Montréal et Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.



Ross, J. M., & Babcock, J. C. (2010). Gender and intimate partner violence in the United States: Confronting the controversies. *Sex Roles*, 62(3-4), 194-200. <https://doi.org/10.1007/s11199-009-9677-6>

Roy, V., Brodeur, N., Labarre, M., Bousquet, M.-A. et Sanhueza Morales, T.A. (2019). How Do Practitioners and Program Managers Working with Male Perpetrators View IPV? A Quebec Study. *Journal of Family Violence*. Publié en ligne. <https://doi.org/10.1007/s10896-019-00104-9>

Scott, K. L., et King, C. B. (2007). Resistance, reluctance, and readiness in perpetrators of abuse against women and children. *Trauma, Violence, & Abuse*, 8(4), 401-417. <https://doi.org/10.1177/1524838007307593>

Smith, M. E. (2007). Self-deception among men who are mandated to attend a batterer intervention program. *Perspectives in Psychiatric Care*, 43(4), 193-203. <https://doi.org/10.1111/j.1744-6163.2007.00134.x>

Smithson, J. (2000). Using and analysing focus groups: Limitations and possibilities. *International Journal of Social Research Methodology*, 3(2), 103-119. <https://doi.org/10.1080/136455700405172>

Stark, E. (2010). Do violent acts equal abuse? Resolving the gender parity/asymmetry dilemma. *Sex Roles*, 62(3-4), 201-211. <https://doi.org/10.1007/s11199-009-9717-2>

Touré, E.H. (2010). Réflexion épistémologique sur l'usage des focus groups : Fondements scientifiques et problèmes de scientificités. *Recherches qualitatives*, 29(1), 5-27.

Trudel, L., Simard, C., et Vonarx, N. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement exploratoire? *Recherches qualitatives, Hors série* (5), 38-45.

Turcotte, P. (1997). Intervention de groupe auprès des conjoints violents et logique du contrôle social. *Service social*, 46(2-3), 227-239. <https://doi.org/10.7202/706768ar>

Turcotte, P. (2002). *Points de vue de clients masculins sur leur processus de changement face à la violence conjugale*. Thèse de doctorat, Université Laval, Québec, Canada.

Turcotte, P. (2003). *Inclure la réalité des hommes dans la prestation des services sociaux et de santé de Québec : Afin d'aider les hommes dans leur démarche de changement et promouvoir une société égalitaire et sans violence*, mémoire présenté au comité ministériel sur la prévention et l'aide aux hommes du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Québec : À cœur d'homme.

Turcotte, P. (2010). L'aide aux hommes en violence conjugale: du contrôle social au changement personnel et social. Dans J.-M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genest-

Dufault, D. Blanchette et J.-Y. Desgagnés (sou la dir.), *Regards sur les hommes et les masculinités: théories et pratiques* (pp. 349-372). Québec : Presses de l'Université Laval.

Turcotte, P. (2012). *Sortir la violence de sa vie : Itinéraires d'hommes en changement*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Vézina, J.F. (2012). L'intervention auprès des hommes ayant des comportements violents. Dans S. Gauthier, et L. Montminy (dir.), *Expériences d'interventions psychosociales en contexte de violence conjugale* (p. 239-259). Québec, Québec : Presse de l'Université du Québec.

Virkki, T. (2015). Social and Health Care Professionals' Views on Responsible Agency in the Process of Ending Intimate Partner Violence. *Violence Against Women*, 21(6), 712-733. <https://doi.org/10.1177/1077801215577213>

Visschers, J., Jaspert, E., et Vervaeke, G. (2017). Social desirability in intimate partner violence and relationship satisfaction reports: An exploratory analysis. *Journal of interpersonal violence*, 32(9), 1401-1420. <https://doi.org/10.1177/0886260515588922>

Wallach, H. S., et Sela, T. (2008). The importance of male batterers' attributions in understanding and preventing domestic violence. *Journal of Family Violence*, 23(7), 655-660. <https://doi.org/10.1007/s10896-008-9189-0>

Whiting, J. B., Oka, M., et Fife, S. T. (2012). Appraisal distortions and intimate partner violence: Gender, power, and interaction. *Journal of Marital and Family Therapy*, 38(1), 133-149. <https://doi.org/10.1111/j.1752-0606.2011.00285.x>

Whiting, J. B., Parker, T. G., et Houghtaling, A. W. (2014). Explanations of a violent relationship: The male perpetrator's perspective. *Journal of Family Violence*, 29(3), 277-286. <https://doi.org/10.1007/s10896-014-9582-9>

WWP EN. (2018). *Guidelines to Develop Standards for Programmes Working with Perpetrators of Domestic Violence – Working Document Version 3*, 2018. Récupéré de : <https://www.work-with-perpetrators.eu>

## **Annexe A – Canevas de sollicitation téléphonique des directeurs d'organismes**

Bonjour M/Mme [Nom du directeur], je me nomme Marc-Antoine Bousquet. Je suis auxiliaire de recherche dans le projet de recherche sur la construction contemporaine de la violence conjugale dirigé par Normand Brodeur et Valérie Roy, de l'Université Laval, en collaboration avec l'association à cœur d'homme. Si vous êtes d'accord, j'aimerais prendre quelques minutes de votre temps pour discuter brièvement le projet. Avez-vous un moment à m'accorder ?

Dans la négative : Très bien, est-ce que je peux vous rappeler plus tard?

Dans l'affirmative : Très bien, je vous appelle aujourd'hui puisqu'à l'automne 2014, vous avez accepté de vous joindre à ce projet de recherche à titre d'organisme partenaire. Nous vous avons sollicité dans le cadre des deux premières phases de la recherche qui ont permis de réaliser des entrevues individuelles avec 25 intervenants et des groupes de discussion avec plusieurs directeurs en mai 2016. Cela a permis de recueillir le point de vue des intervenants et des directeurs sur les façons de concevoir le problème de la violence conjugale, les principaux acteurs (auteurs et victimes) qui y sont impliqués et les solutions pour contrer la violence conjugale.

Je vous appelle aujourd'hui dans le cadre de la troisième phase du projet de recherche, qui porte sur les réactions des auditoires aux points de vue des intervenants et directeurs. Nous souhaitons rencontrer divers groupes d'acteurs qui collaborent avec vous ou que vous côtoyez dans votre pratique. Un de ces groupes est composé des hommes qui fréquentent votre organisme. Ainsi, nous souhaiterions rencontrer les hommes d'un de vos groupes pour obtenir leurs réactions sur les points de vue des intervenants et des directeurs recueillis aux phases I et II du projet. Les thèmes abordés seront : 1) le problème de violence conjugale (définition, causes, types), 2) la responsabilité des acteurs impliqués dans les situations de violence conjugale et 3) les programmes d'intervention offerts aux hommes aux comportements violents.

Voici comment nous avons pensé la tenue de cette activité :

- L'activité se ferait selon l'horaire habituel du groupe et prendrait la place d'une rencontre de groupe.
- La participation ne serait pas obligatoire pour tous les membres du groupe; si un membre ne souhaite pas participer, il peut s'abstenir.
- La participation au groupe ne compterait pas pour une session dans leur démarche.

- Les hommes n'auraient rien à payer pour cette rencontre et l'équipe de recherche prévoit un montant de 30\$ en guise de compensation pour les hommes qui participent à la recherche.
- Les intervenants n'auraient pas à animer de groupe lors de cette soirée. Par contre, au moins un intervenant devrait être présent à l'organisme, notamment pour assurer un service si un participant avait des besoins immédiats nécessitant une intervention.

J'aimerais savoir si vous accepteriez de demander à vos intervenants de solliciter leurs groupes pour prendre part à la recherche? Comme nous ne pouvons rencontrer qu'un seul groupe par organisme, nous pourrions procéder en sélectionnant le premier groupe qui se manifeste et éviter de recruter ainsi des groupes qui pourraient être intéressés mais que nous ne pourrions pas rencontrer.

Dans la négative : Très bien, je vous remercie pour votre temps, à bientôt,

Dans l'affirmative : Très bien, dans ce cas, je vais vous faire parvenir par courriel :

- Un texte sur lequel vous pouvez vous appuyer pour présenter le projet à vos intervenants [Annexe 3b].
- Un dépliant que les intervenants pourront remettre à leur groupe lorsqu'ils présenteront le projet. Le dépliant résume le projet et précise les modalités de participation et de gestion des données [Annexe 3c].

Je communiquerai à nouveau avec vous d'ici quelques semaines afin de faire un suivi sur la présentation du projet et vérifier si l'un de vos groupes est intéressé à participer au projet. Je vous invite à communiquer avec moi si vous avez besoin d'informations complémentaires, ou pour toute question concernant la recherche. Vous pouvez me rejoindre par courriel au [marc-antoine.bousquet.1@ulaval.ca](mailto:marc-antoine.bousquet.1@ulaval.ca) ou par téléphone au 418-656-2131 p. 6515.

Au nom du comité de la recherche, je vous remercie de votre collaboration.

Le comité de suivi de la recherche  
 Normand Brodeur, Université Laval  
 Valérie Roy, Université Laval  
 Rémi Bilodeau, À cœur d'homme  
 Valérie Meunier, GAPI  
 Mario Trépanier, Via l'anse

## **Annexe B – Texte à partir duquel les directeurs présentent la phase III du projet à leurs intervenants**

**[Cette présentation se déroule lors d'une réunion d'équipe]**

J'aimerais maintenant qu'on prenne quelques instants pour discuter du projet de recherche *Construction contemporaine du problème de violence conjugale et de ses réponses chez les organismes œuvrant auprès des conjoints ayant des comportements violents*. On se rappelle qu'aux phases I et II du projet, l'équipe de recherche a réalisé des entrevues individuelles avec 25 intervenants d'organismes membres d'à cœur d'homme (phase I) et des groupes de discussion avec plusieurs directeurs d'organismes membres d'à cœur d'homme (phase II). Ces phases ont permis de recueillir le point de vue des intervenants et des directeurs sur les façons de concevoir la violence conjugale.

En tant qu'organisme, nous avons accepté d'être partenaire du projet, ce qui implique entre autres de participer aux activités de collecte des données. Or, le projet de recherche entre maintenant dans sa troisième phase. Lors de cette phase, l'équipe de recherche souhaite rencontrer divers groupes d'acteurs que les membres d'à cœur d'homme côtoient dans leurs pratiques. Un de ces groupes est composé des hommes qui fréquentent les organismes. L'équipe de recherche souhaiterait donc rencontrer les hommes d'un de nos groupes pour obtenir leurs réactions sur les points de vue des intervenants et des directeurs recueillis aux phases I et II du projet. Les thèmes abordés seront : 1) le problème de violence conjugale (définition, causes, types), 2) la responsabilité des acteurs impliqués dans les situations de violence conjugale et 3) les programmes d'intervention offerts aux hommes aux comportements violents.

J'aimerais que vous sollicitiez vos groupes afin de savoir si l'un d'entre eux serait intéressé à prendre part à la recherche. L'activité se ferait selon le même horaire que le groupe et prendrait la place d'une rencontre de groupe. La participation n'est pas obligatoire pour tous les membres du groupe; si un membre ne souhaite pas participer, il peut s'abstenir. La participation au groupe ne compte pas pour une session de leur démarche. Par contre, les hommes n'auront rien à payer pour cette rencontre et l'équipe de recherche prévoit un montant de 30\$ en guise de compensation pour les hommes qui participent à la recherche.

Et vous comme intervenants, vous n'aurez pas à animer de groupe lors de cette soirée. Par contre, au moins un intervenant devra être présent à l'organisme pendant cette activité de recherche, notamment pour assurer un service si un participant avait des besoins immédiats nécessitant une intervention

J'aimerais que vous présentiez le projet à vos groupes et que vous leur laissiez une semaine pour y réfléchir. Il est en effet important de ne pas mettre de pression et de vous appuyer sur ce dépliant pour présenter le projet; vous pourrez d'ailleurs leur remettre ce dépliant. Si votre groupe est intéressé, faites-le moi savoir et nous

arrêterons le recrutement dans les autres groupes car l'équipe de recherche ne peut rencontrer qu'un seul groupe par organisme. Je ferai ensuite suivre l'information à l'équipe de recherche. Est-ce que vous avez des questions?

Merci!

## **Annexe C – Dépliant remis aux groupes d’usagers**

### **MISE EN CONTEXTE DE L’ÉTUDE**

Chez les chercheurs et les intervenants, on assiste à des débats importants concernant les façons de voir la violence conjugale. Ces différentes conceptions soulèvent des questions sur les façons d’intervenir auprès des conjoints qui ont des comportements violents. Dans ce contexte, les organismes offrant des programmes d’aide à ces conjoints ont voulu mettre à jour leurs points de vue sur le problème de la VC et sur les moyens de répondre aux besoins des hommes qu’ils desservent. Les phases I et II du projet ont consisté à voir comment les intervenants et les organismes comprennent le problème de violence conjugale. Au cours de la troisième phase, leurs façons de voir seront présentées à différentes personnes qui côtoient ou travaillent avec ces intervenants et organismes afin de recueillir leurs réactions. C’est dans ce contexte que vous êtes sollicité pour participer à un groupe de discussion.

### **LA PARTICIPATION**

Vous êtes libre de prendre part à l’étude. Votre implication se résumerait à participer à un groupe de discussion qui remplacerait une séance habituelle de votre démarche. Les thèmes abordés seraient : la façon de voir la violence conjugale (ex. : définitions, causes), l’attribution de la responsabilité (ex. : qui est responsable et de quoi) et les solutions mises en place pour contrer la violence conjugale (ex. : programmes d’aide, mesures judiciaires). Suivant une courte présentation, vous seriez invité à réagir aux points de vue des intervenants et des directeurs des organismes membres d’à cœur d’homme (association regroupant 29 organismes qui viennent en aide aux hommes ayant des comportements violents dont votre organisme fait partie). Vous seriez ensuite invité à discuter de questions plus spécifiques en tant que participant à un groupe en violence conjugale. Votre participation à l’étude ne compterait pas comme une rencontre de votre démarche et vous n’auriez pas de frais hebdomadaires à payer. Une compensation de 30\$ vous serait offerte pour compenser votre participation. Prenez note qu’en cas de besoin urgent le soir du groupe de discussion, un de vos intervenants serait disponible pour vous rencontrer individuellement. À la suite de votre participation, l’équipe de recherche vous fera parvenir un compte rendu des discussions du groupe. Vous aurez alors l’occasion de confirmer que vos propos ont bien été compris et de corriger de possibles erreurs au besoin.

Le groupe de discussion sera enregistré (audio) numériquement. Aucun résultat individuel ne sera communiqué à quiconque, en aucun temps. En aucun cas, les intervenants de votre groupe ou l’organisme n’auront accès au contenu de l’entrevue. Tous les noms et tous les éléments permettant d’identifier une personne, même indirectement, seront remplacés par des pseudonymes.

## **BÉNÉFICES LIÉS À LA PARTICIPATION**

En plus de vous permettre de réfléchir sur votre point de vue concernant le problème de la violence conjugale, votre participation à ce projet de recherche vous permettra de vous exprimer à propos des services que vous recevez. Cela contribuera à améliorer les services dans l'avenir!

## **QUESTIONS CONCERNANT LA RECHERCHE**

Si vous avez des questions concernant la recherche, vous pouvez communiquer avec Marc-Antoine Bousquet, auxiliaire de recherche, ou avec les chercheurs responsables, Normand Brodeur et Valérie Roy.

## **COMITÉ DE SUIVI DE LA RECHERCHE**

Normand Brodeur (Université Laval), Valérie Roy (Université Laval), Rémi Bilodeau (à cœur d'homme), Valérie Meunier (GAPI), Mario Trépanier (Via l'anse)

**Marc-  
Antoine  
Bousquet**

- **418-656-2131 poste 6515**
- **Marc-Antoine.Bousquet.1@ulaval**

**Normand  
Brodeur**

- **418-656-2131 poste 3473**
- **Normand.Brodeur@svs.ulaval.ca**

**Valérie  
Roy**

- **418-656-2131 poste 5884**
- **Valerie.Roy@svs.ulaval.ca**



## Annexe D – Questionnaire sociodémographique (usagers)

Les questions suivantes concernent votre situation personnelle. Les informations recueillies servent à dresser un portrait des hommes ayant participé à la recherche. Vous êtes libre de répondre ou non aux questions.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse courriel (pour vous faire parvenir le résumé des discussions) : \_\_\_\_\_

1) Quel âge avez-vous ? : \_\_\_\_\_

2) Quel est votre lieu de naissance ? : \_\_\_\_\_

Si vous n'est pas né au Canada :

- Depuis quand êtes-vous au Canada? : \_\_\_\_\_

- Quel est votre statut d'immigration (ex. : citoyen, résident permanent, réfugié, demandeur d'asile, autres visas)? : \_\_\_\_\_

3) Comment vous vous définissez en termes d'origine ethnique? : \_\_\_\_\_

4) Quelle est votre langue maternelle? : \_\_\_\_\_

5) Quel est votre statut civil?

a) Marié

b) Divorcé

c) Séparé

d) Conjoint de fait

e) Célibataire

f) Veuf

6) Êtes-vous dans une relation de couple actuellement : \_\_\_\_\_

7) Combien avez-vous d'enfants dont vous êtes le parent biologique? : \_\_\_\_\_

8) Assumez ou partagez-vous la charge d'autres d'enfants? : \_\_\_\_\_

Si \_\_\_\_\_ oui, précisez : \_\_\_\_\_

9) Quel est le dernier niveau de scolarité que vous ayez complété ? : \_\_\_\_\_

10) Occupez-vous un emploi présentement?

Oui. Précisez : \_\_\_\_\_

Non. Précisez (ex. : assurance emploi, sécurité du revenu, etc.) : \_\_\_\_\_

11) Dans quelle tranche votre revenu annuel brut se situe-t-il ?

a) Moins de 9 999\$

b) 10 000\$ à 19 999\$

- c) 20 000\$ à 29 999\$
- d) 30 000\$ à 39 999\$
- e) 40 000\$ à 49 999\$
- f) Plus de 50 000\$

12)Faites-vous actuellement [ou avez-vous fait] l'objet d'une plainte ou d'une condamnation au criminel pour une affaire de violence conjugale? : \_\_\_\_\_

Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

13)Faites-vous actuellement [ou avez-vous fait] l'objet d'une ordonnance du Tribunal de la jeunesse (LPJ) ou d'une mesure volontaire en vertu de la LPJ? :

Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

14)Est-ce que votre participation au groupe répond [ou répondait] à une ordonnance du Tribunal, à une condition de libération (ex. : probation, libération conditionnelle), ou à une mesure de protection? : \_\_\_\_\_

Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

15)Combien de rencontres de groupe avez-vous complétées jusqu'à présent? :

\_\_\_\_\_

16)Avez-vous déjà fait une démarche auparavant pour vos comportements violents?

\_\_\_\_\_

Si oui, combien de rencontres aviez-vous complétées alors?: \_\_\_\_\_

Merci!

## **Annexe E - Canevas des groupes de discussion auprès des usagers**

**\*\*\*Ce guide d'entrevue est prévu pour une durée de trois heures. Par contre, si les rencontres habituelles des usagers sont plus courtes (ex. : 2h30), le temps alloué à chaque partie du guide sera réduit pour se conformer à la durée habituelle des rencontres selon chaque organisme.**

**Arrivée à l'organisme, installation du matériel, rencontre des participants, explication/signature des formulaires de consentement et questionnaire sociodémographique (20 minutes)**

**Mise en contexte de l'étude et questions (20 minutes)**

Pour la phase I et II du projet, l'équipe de recherche a rencontré 25 intervenants et 20 directeurs qui travaillent au sein d'organismes offrant des services d'aide aux conjoints ayant des comportements violents dans différentes régions du Québec. Les intervenants ont été interrogés sur leur conception du problème de violence conjugale, leurs points de vue sur les auteurs et victimes de violence, de même que sur les solutions à mettre de l'avant pour contrer ce problème. Par la suite, les directeurs d'organismes ont commenté les points de vue des intervenants. Ces directeurs ont donc pu confirmer, nuancer et compléter les points de vue présentés.

Dans la présente phase (III) de la recherche, nous souhaitons obtenir vos réactions aux points de vue des intervenants et des directeurs des organismes auprès desquels vous recevez des services. Ainsi, ce que nous vous proposons aujourd'hui est de réagir à l'ensemble des points de vue qui ont été émis lors des phases I et II du projet. Les résultats que nous allons vous présenter aujourd'hui sont répartis en quatre thèmes. Les thèmes de la conception du problème de la violence conjugale et des acteurs (auteurs et victimes) seront discutés dans la première partie du groupe. Après une pause, nous aborderons ensuite les solutions à mettre en œuvre pour contrer la violence conjugale et les éléments sur lesquels vous appuyez vos points de vue.

Vos points de vue alimenteront donc la dernière phase de la recherche, dans laquelle les points de vue de tous les acteurs interrogés dans le cadre du projet seront mis en commun afin de réfléchir et de dégager des perspectives d'avenir pour les organismes qui offrent des services aux conjoints ayant des comportements violents

**Partie 1 : Construction du problème de violence conjugale et acteurs impliqués (1h10)**

Dans la première partie du groupe de discussion, deux blocs de 10 minutes seront consacrés à présenter un résumé des résultats des phases I et II. Chaque bloc sera suivi d'une période de discussion où les participants seront invités à réagir aux résultats (20 à 25 minutes).

- A- Les résultats présentés dans le premier bloc concernent le thème de la conception du problème de la violence conjugale. Quelques questions d'aide à la discussion sont prévues et seront utilisées au besoin :
- Comment réagissez-vous à ces façons de voir la violence conjugale?
  - Quelles nuances seraient à apporter?
  - Est-ce que des éléments devraient être ajoutés?
  - Parmi les résultats présentés, quels éléments vous semblent les plus importants?
- B- Les résultats présentés dans le second bloc concernent celui de la responsabilité des acteurs (auteurs et victimes) qui sont impliqués. Quelques questions d'aide à la discussion sont prévues et seront utilisées au besoin :
- Comment réagissez-vous à ces façons d'attribuer la responsabilité?
  - Parmi les éléments qui vous ont été présentés, quels sont ceux avec lesquels vous-êtes en accord ou en désaccord?
    - Pour quelles raisons?
  - Quels sont les éléments du discours des intervenants concernant la responsabilisation que vous trouvez actuellement difficiles à intégrer ou mettre en pratique (« facile à dire, mais pas facile à faire »)?
    - Pour quelles raisons?
    - Qu'est-ce qui est difficile?
    - Avez-vous un exemple?
  - Comment vos points de vue sur la responsabilisation ont pu évoluer depuis votre tout premier contact avec l'organisme?
    - Comment différent-ils?
    - Qu'est-ce qui les a amenés à changer?
  - Lors de la présentation, nous vous avons rapporté comment les intervenants attribuent la responsabilité. Maintenant, ce que nous voudrions savoir c'est, de votre côté, vous sentez-vous responsable et de quoi?
    - Jusqu'où s'étend votre responsabilité?

**[Pause 15 minutes]**

## **Partie 2: Solutions et construction des points de vue**

Dans cette seconde partie du groupe de discussion, deux blocs de 10 minutes seront consacrés à présenter un résumé des résultats des phases I et II. Chaque bloc sera suivi d'une période de discussion où les participants seront invités à réagir aux résultats (20 à 25 minutes).

- C- Les résultats présentés dans le premier bloc concernent le thème des solutions pour contrer la violence conjugale et les éléments sur lesquels vous appuyez vos propres points de vue. Quelques questions d'aide à la discussion sont prévues, et seront utilisées au besoin :
- Comment réagissez-vous à ces façons de voir les solutions à la violence conjugale?
  - Quelles nuances seraient à apporter?
  - Est-ce que des éléments devraient être ajoutés?

- Parmi les résultats présentés, quels éléments vous semblent les plus importants?
- D- Le second bloc concerne les éléments sur lesquels vous appuyez vos propres points de vue. Quelques questions d'aide à la discussion sont prévues, et seront utilisées au besoin :
- Depuis le début du groupe, vous avez réagi aux points de vue présentés, parfois en ajoutant des choses ou en amenant des nuances. Qu'est-ce qui vous a amené à faire ces commentaires? En fait, sur quoi reposent vos propres points de vue à propos des questions discutées?
  - Comment vos points de vue ont-ils évolué au fil du temps et qu'est-ce qui les a influencés?

### **Remerciements (5 minutes)**

Nous arrivons maintenant au terme de la rencontre. Nous avons eu l'occasion de discuter de plusieurs questions dans le but de bien comprendre vos points de vue et vos positions. Avant que l'on se quitte, nous aimerions savoir :

Est-ce qu'il y a des sujets que vous jugez importants et qui n'ont pas été abordés dans le groupe de discussion?

Avez-vous des commentaires à formuler à propos de la rencontre?

Très bien, je tiens à vous rappeler que d'ici quelques semaines, l'équipe de recherche vous fera parvenir un compte rendu des discussions du groupe. Vous aurez alors l'occasion de confirmer que vos propos ont bien été compris et de corriger de possibles erreurs au besoin.

En terminant, nous tenons à vous remercier pour votre temps et votre participation à l'étude.

## **Annexe F - Formulaire de consentement - Usagers**

### **Présentation**

Cette étude s'intitule : Construction contemporaine du problème de violence conjugale et de ses réponses chez les organismes œuvrant auprès des conjoints ayant des comportements violents.

Cette recherche-action est menée conjointement par Normand Brodeur et Valérie Roy (Université Laval), le réseau à cœur d'homme et 24 de ses membres. À cœur d'homme est une association qui regroupe 29 organismes communautaires autonomes qui viennent en aide aux hommes aux prises avec des comportements violents en contexte conjugal et l'organisme que vous fréquentez en fait partie.

La direction de ce projet est assurée par un comité de suivi regroupant Normand Brodeur et Valérie Roy de l'école de service social de l'Université Laval, Rémi Bilodeau, directeur général du réseau à cœur d'homme, Valérie Meunier, directrice de l'organisme GAPI et Mario Trépanier, coordonnateur de l'organisme Via l'anse.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles lors de la présentation de ce document.

### **Nature de l'étude**

Chez les chercheurs et les intervenants, on assiste à des débats importants concernant les façons de voir la violence conjugale. Ces différentes conceptions soulèvent des questions sur les façons d'intervenir auprès des conjoints qui ont des comportements violents. Dans ce contexte, les organismes offrant des programmes d'aide à ces conjoints ont voulu mettre à jour leurs points de vue sur le problème de la violence conjugale et sur les moyens de répondre aux besoins des hommes qu'ils desservent. Les phases I et II du projet ont consisté à voir comment les intervenants et les organismes comprennent le problème de violence conjugale. Au cours de la phase III, leurs façons de voir seront présentées à différentes personnes qui côtoient ou travaillent avec ces intervenants et organismes afin de recueillir leurs réactions. Les opinions recueillies permettront aux organismes de dégager des perspectives pour l'avenir des programmes. C'est dans ce contexte que vous êtes sollicité pour participer à un groupe de discussion.

Marc-Antoine Bousquet, étudiant à la maîtrise en service social à l'Université Laval, réalise son projet d'étude dans le cadre de cette recherche. Son projet porte plus précisément sur les réactions des conjoints ayant des comportements violents aux points de vue des intervenants sur la responsabilisation. Ainsi, les données recueillies dans le cadre de la recherche seront également utilisées pour réaliser son mémoire.

## **Déroulement de la participation**

Votre participation consistera ainsi à prendre part à un groupe de discussion afin de commenter le point de vue des intervenants et des directeurs, recueillis dans les phases I et II du projet. Ainsi, au cours de ce groupe, ces points de vue vous seront présentés, et nous vous inviterons à y réagir. Les discussions porteront sur : 1) le problème de violence conjugale (définition, causes, types), 2) la responsabilité des acteurs impliqués dans les situations de violence conjugale, et 3) les programmes d'intervention offerts aux hommes aux comportements violents. Les discussions seront enregistrées numériquement (audio).

## **Avantages, inconvénients et risques possibles liés à la participation (compensation, le cas échéant)**

Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de réfléchir, de discuter et de faire le point sur votre compréhension du problème de la violence conjugale. Votre participation vous offre aussi l'occasion de réagir au point de vue des intervenants et des directeurs qui travaillent dans les organismes membres d'à cœur d'homme en les commentant. Vous pourrez ainsi apporter des nuances et faire connaître votre point de vue en tant que personne qui reçoit des services de ces organismes. De cette façon, vous contribuerez à l'amélioration des pratiques.

En tant qu'homme qui fréquente un organisme en violence conjugale, vous êtes appelé, par le biais de votre groupe, à régulièrement discuter de violence et de vos comportements. En ce sens, les thèmes abordés dans l'entrevue de groupe ne constituent pas un risque plus élevé que celui auquel vous vous exposez normalement.

Lors de toute présentation des résultats de la recherche, l'équipe prendra les mesures nécessaires afin d'assurer la confidentialité de votre point de vue individuel (voir la section Confidentialité et gestion des données). Toutefois, puisque l'activité de recherche à laquelle vous participez se déroule en groupe, l'équipe ne peut garantir complètement la confidentialité de vos propos, car elle dépend de la collaboration de tous les participants à l'activité. Ce risque est donc le même que lors de vos rencontres de groupe habituelles. En tant que participant à ces activités de recherche, vous êtes invité à préserver la confidentialité des propos qui seront tenus par les autres participants.

Ce groupe de discussion remplace une session habituelle de votre démarche de groupe, mais elle ne comptera pas pour une rencontre dans votre démarche. Ainsi, vous n'aurez aucun frais hebdomadaire à déboursier pour cette rencontre. Par ailleurs, il est entendu qu'outre le transport et le temps, la participation à la recherche n'entraîne pas d'inconvénients additionnels à ceux déjà encourus lors d'une présence habituelle à votre démarche de groupe. Par ailleurs, pour compenser les frais reliés à votre participation, l'équipe de recherche vous remettra une compensation de 30\$ pour votre participation. Prenez note qu'en cas de besoin

urgent le soir du groupe de discussion, un de vos intervenants sera disponible pour vous rencontrer individuellement.

### **Participation volontaire et droit de retrait**

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Considérant qu'il s'agit de discussions de groupe, si vous décidez de mettre fin à votre participation, il ne sera pas possible de cibler spécifiquement le contenu de vos interventions et de les supprimer. Vous avez par ailleurs le droit de ne pas répondre à certaines questions, et ce, toujours sans préjudice.

Si vous choisissez de ne pas participer à la recherche, votre refus de participer ne sera pas comptabilisé comme une absence dans votre démarche. Vous n'aurez donc aucun frais à déboursier.

### **Confidentialité et gestion des données**

Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements obtenus dans le cadre de la recherche :

- Dans toutes les activités subséquentes à la collecte de données (ex. : analyse des résultats, conférences, publications, séminaires, rapport de recherche), votre nom et tous les autres noms que vous citerez au cours des discussion (incluant ceux d'intervenants, d'organismes ou de lieux), qui pourraient permettre éventuellement de vous identifier, même indirectement, seront remplacés par des pseudonymes. Les documents seront codifiés et seuls les chercheurs de l'Université Laval (Normand Brodeur et Valérie Roy) et leur personnel de soutien (Michel Labarre, Marc-Antoine Bousquet et Cécily Tudeau) auront accès à la liste des codes et des noms permettant d'identifier les participants. Cette liste sera gardée sur un serveur sécurisé à l'Université Laval.
- Le contenu intégral des discussions de groupe ne sera jamais communiqué à qui que ce soit par l'équipe de recherche; seules les données agrégées et anonymisées pourront être communiquées. En aucun cas, les intervenants de votre groupe ou l'organisme n'auront accès au contenu de l'entrevue.
- Tout au long de la recherche, le matériel sera gardé sous clé au bureau du coordonnateur de la recherche ou sur les serveurs sécurisés de l'Université Laval.
- **Comme il s'agit d'un groupe de discussion, la confidentialité des données recueillies dépend de la collaboration de tous les participants.**

Au terme de l'étude, les chercheurs responsables souhaitent créer une banque de données anonyme dans laquelle la transcription du groupe de discussion serait versée en vue d'utilisations ultérieures. Toutes les données nominatives permettant



de vous identifier seraient supprimées à la fin du projet de recherche, soit en mai 2023. Cette banque serait créée au terme de l'étude et regrouperait des données sous le thème général des hommes qui ont des comportements violents en contexte conjugal et familial. Son cadre de gestion devra être approuvé par le comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL) avant toute utilisation secondaire du matériel et des données qui y sont conservées. La gestion de la banque sera sous la responsabilité de Normand Brodeur et Valérie Roy (Université Laval). Vous êtes libre d'accepter ou non que la transcription de votre entrevue soit intégrée à cette base de données.

À cette fin, acceptez-vous qu'au terme de la recherche, la transcription de cette entrevue de groupe soit versée dans la banque de données?

Oui \_\_\_\_\_

Non \_\_\_\_\_

Notez que comme il s'agit d'un groupe de discussion, tous les participants doivent être d'accord pour que la transcription soit versée dans la banque de donnée, à défaut de quoi le matériel de recherche sera détruit au terme du projet.

Si vous refusez que la transcription du groupe de discussion soit versée dans la banque de données, le matériel de recherche vous concernant sera gardé sous clé et détruit cinq ans après la fin du projet de recherche, approximativement en mai 2023.

### **Pour des renseignements supplémentaires**

Si vous avez des questions sur la recherche, sur les implications de votre participation ou si vous souhaitez vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec :

M. Normand Brodeur, professeur à l'école de service social de l'Université Laval

418-656-2131 poste 3473 ou [Normand.Brodeur@svs.ulaval.ca](mailto:Normand.Brodeur@svs.ulaval.ca)

### **Remerciements**

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.

### **Signatures**

Je soussigné \_\_\_\_\_ consens librement à participer à la recherche intitulée : « Construction contemporaine du problème de violence conjugale et de ses réponses chez les organismes œuvrant auprès des conjoints ayant des comportements violents— Phase IIIA ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les

inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait des explications, précisions et réponses que le chercheur m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet. Je m'engage à respecter la confidentialité des informations qui seront divulguées par les autres participants aux discussions de groupe.

---

Signature du participant

Date

Dans le but d'assurer de notre compréhension des propos tenus dans le groupe de discussion, l'équipe de recherche vous fera parvenir un compte rendu des discussions du groupe. Vous aurez alors l'occasion de confirmer que vos propos ont bien été compris et de corriger de possibles erreurs au besoin.

Souhaitez-vous recevoir ce compte rendu?

Oui \_\_\_\_\_

Non \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez recevoir ce compte rendu, veuillez nous indiquer à quelle adresse courriel l'acheminer \_\_\_\_\_

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant. De plus, je m'engage à préserver la confidentialité des propos qui seront tenus par les participants.

---

Signature du chercheur ou de son représentant

Date

### **Plainte ou critique**

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320

2325, rue de l'Université

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

Renseignements - Secrétariat : (418) 656-3081

Ligne sans frais : 1-866-323-2271

Courriel : [info@ombudsman.ulaval.ca](mailto:info@ombudsman.ulaval.ca)

Projet approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université  
Laval : N<sup>o</sup> d'approbation :